

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

L'Assemblée Communale s'est réunie le 20 septembre 2018 à 17 h, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 16), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 5), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter et jusqu'à la question n° 38), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 16), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 16), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 16), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 15), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : Mme Sylvie WANLIN.

Absents : M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à et à compter de la question n° 38), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 39), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 14 incluse).

Procurations de vote : M. Gueric CHALNOT à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 39), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 15 incluse).

* * * * *

CONSEIL MUNICIPAL

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2018

Le Conseil Municipal décide de nommer Mme Sylvie WANLIN secrétaire de séance et d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2018.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

2. Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3. Conseil Municipal - Commissions et représentations - Modificatifs

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide de désigner :

- M. LEUBA en remplacement de M. POUJET dans la Commission n° 5 en charge des thématiques : Circulation - Modes doux - Stationnement - Voirie - Propreté - Proxim'Cité - Accessibilité - Bâtiments communaux - Parc Auto Logistique - Prévention - CLSPD - Tranquillité et sécurité publiques - Occupation du domaine public,

- M. POUJET en remplacement de M. LEUBA dans la Commission n° 7 en charge des thématiques : Démocratie participative - CCH - Conseils Citoyens - Conseil des Sages - Vie des quartiers - Jeunesse - Conseil Bisontin des Jeunes - Vie associative - Animations d'été - Animation du CLAP,

- M. POUJET en remplacement de M. LEUBA au sein du Comité Local d'Aide aux Projets des Jeunes.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

4. SAIEMB Logement - Renouvellement de l'avance en compte-courant d'associé

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le renouvellement, pour une fois et pour une durée de deux ans, de l'avance en compte-courant d'associé d'un montant de 1 M€ versé en 2016 à la SAIEMB,

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant.

Mme POISSENOT, Mme THIEBAUT (2), M. BODIN, M. SCHAUSS et M. OMOURI, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 6

COOPERATION INTERCOMMUNALE

5. Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Extension de compétences - Modification des statuts

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur la modification des statuts de la CAGB.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES

6. Exercice 2018 - Décision modificative n° 2

A la majorité des suffrages exprimés (6 contre, 4 abstentions), le Conseil Municipal décide de voter la décision modificative n° 2 de l'exercice 2018 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et aux documents budgétaires présentés.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 41

Contre : 6

Abstentions : 4

Ne prennent pas part au vote : 0

7. Ressources budgétaires 2018 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits - Modification de la délibération du 07/12/2017

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide d'approuver la modification de la délibération «Ressources budgétaires 2018 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits» visant à fixer les tarifs de location de la Salle David.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

GARANTIES D'EMPRUNT

8. SEM Micropolis - Projet de réhabilitation du Palais des Congrès - Garantie par la Ville de Besançon, à hauteur de 50 %, d'un emprunt d'un montant de 800 000 € auprès de la Banque Européenne du Crédit Mutuel

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur la demande de garantie d'emprunt de la SEM Micropolis,

- d'autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la garantie d'emprunt, y compris la convention de garantie à intervenir avec la SEM Micropolis.

M. CURIE, M. FOUSSERET, M. MORTON et Mme WERTHE, élus intéressés, n'ont pas part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 4

9. NEOLIA - Réaménagement de prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et garantis par la Ville de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur la réitération par la Ville de Besançon de sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée,

- d'autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer tous documents utiles à la mise en œuvre du réaménagement.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

RAPPORT D'ACTIVITES

10. SEM Micropolis - Rapport des élus administrateurs - Année 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur le rapport, soumis par les élus représentant la Ville au conseil d'administration de la SEM Micropolis, qui porte sur l'activité, l'administration de la société et sur les états financiers 2017.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

11. SAIEMB Logement - Rapport des élus administrateurs - Année 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur le rapport, soumis par les élus représentant la Ville au conseil d'administration de la SAIEMB Logement, qui porte sur l'activité, l'administration de la société et sur les états financiers 2017.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

12. SPL Territoire 25 - Rapport des élus administrateurs - Année 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur le rapport, soumis par les élus représentant la Ville au conseil d'administration de la SPL Territoire 25, qui porte sur l'activité, l'administration de la société et sur les états financiers 2017.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

13. Aktya - Rapport des élus administrateurs - Année 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur le rapport, soumis par les élus représentant la Ville au conseil d'administration d'aktya l'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon, qui porte sur l'activité, l'administration de la société et sur les états financiers 2017.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

14. Sedia - Rapport des élus administrateurs - Année 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur le rapport, soumis par les élus représentant la Ville au conseil d'administration de sedia, qui porte sur l'activité, l'administration de la société et sur les états financiers 2017.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

RESSOURCES HUMAINES

15. Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste de chargé de mission en santé publique - Contrat Local de Santé auprès de la Direction Hygiène-Santé

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur :

- la création d'un poste de chargé de mission en santé publique relevant de l'ensemble des grades du cadre d'emploi des attachés territoriaux au sein de la Direction Hygiène-Santé,

- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

16. Actualisation de la liste des emplois permanents - Création de postes auprès de la Direction Education

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur :

- la création d'un poste de directeur d'accueil de loisirs multisite relevant de l'ensemble des grades du cadre d'emploi des animateurs au sein de la Direction Education,

- la création de 4 postes de référents de réussite éducative relevant de l'ensemble des grades du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs ou animateurs au sein de la Direction Education,

- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

17. Personnel communal - Renouvellement de la convention de mise à disposition des conservateurs d'Etat des bibliothèques auprès de la bibliothèque classée de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à approuver cette proposition de renouvellement et à signer la convention de mise à disposition de trois conservateurs d'Etat des bibliothèques et les actes y afférents.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

18. Mise à disposition de personnel - Convention entre la Ville de Besançon et la Caisse des Écoles

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention présenté,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition avec la Caisse des Ecoles.

M. FOUSSERET, Mme REBRAB, M. DELBENDE, M. DAHOUI et Mme MICHEL, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 5

19. Personnel communal - Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un médecin général de la santé publique pour pourvoir le poste de Directeur du service communal d'Hygiène-Santé

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur le renouvellement de la convention avec l'ARS de Franche-Comté,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention initiale du 29 septembre 2015 et les actes y afférents.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

20. Personnel communal - Réévaluation de la rémunération d'un agent contractuel en contrat à durée indéterminée

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de définir, dans les conditions énoncées, la rémunération afférente à l'emploi de Directeur de la Cuisine Centrale qui fera l'objet d'un avenant au contrat de l'agent concerné, à compter du 1^{er} octobre 2018,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

21. Personnel communal - Direction des Espaces Verts, Sportifs et Forestiers - Logement de fonction dans la forêt communale de Chailluz - Convention d'occupation précaire avec astreinte

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur la proposition de concession de logement par convention d'occupation précaire avec astreinte.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

22. Plan de Déplacement du Personnel de la Ville de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de prendre en charge à hauteur de 70 % des abonnements annuels au réseau GINKO et des autres abonnements annuels de transports collectifs, à compter du 1^{er} janvier 2019,

- d'instaurer à la même date l'indemnité kilométrique vélo selon les modalités précisées et plafonnée à 200 € par an,

- de soutenir le programme d'animation et le prêt de vélos à assistance électrique aux agents de la collectivité,

- d'autoriser M. le Maire à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget primitif de la Ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

CULTURE - TOURISME

23. Réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Fixation des tarifs des musées du Centre

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur les propositions tarifaires proposées.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstentions : 8

Ne prennent pas part au vote : 0

24. Réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Convention de mécénat avec le Crédit Mutuel Union

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de mécénat avec le Crédit Mutuel et tout avenant ultérieur éventuel,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à encaisser le financement du Crédit Mutuel Union.

Mme DARD, élue intéressée, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

25. Acquisitions d'oeuvres d'art pour le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'inscrire ces acquisitions dans le patrimoine de la Ville,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter, d'une part le mécénat des Amis des Musées et des Bibliothèques, et, d'autre part, les subventions du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (FRAM), la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

26. Programmation des musées du Centre - Demande de subventions 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter et à encaisser les subventions de la DRAC et de tout organisme public, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter les mécènes et à encaisser les financements,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions et tout avenant ultérieur éventuel liés à ces projets.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

27. Citadelle-Patrimoine mondial - Droits d'entrée 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur ces propositions tarifaires.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

28. Direction Citadelle - Projet Escape Room

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser les travaux préalables nécessaires à la réalisation de l'Escape Room,

- de fixer le montant de la redevance annuelle de l'exploitant d'une part fixe de 500 € correspondant au loyer consenti, complétée d'une part variable correspondant à 5 % sur le résultat d'exploitation.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

29. Direction Citadelle - Proposition de développement des demi-journées soigneurs au parc zoologique

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de :

- valider la proposition de développement du produit «demi-journée soigneur»,
- valider les tarifs ad hoc.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

30. Autorisation d'occupation du domaine public pour l'exploitation des espaces de restauration de la Citadelle-Patrimoine mondial - Fixation de la redevance

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- prend connaissance de la procédure de mise en concurrence qui sera lancée,
- fixe le montant de la redevance annuelle de l'exploitant à une part fixe de 36 000 € HT complétée d'une part variable correspondant à 7,5 % du chiffre d'affaires annuel total des espaces de restauration exploités supérieur à 500 000 € HT.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

31. Avenant à la convention de partenariat avec la Région pour la réalisation de la signalétique patrimoniale de la Citadelle

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver l'avenant à cette convention de partenariat et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

M. ACARD et Mme COMTE-DELEUZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

32. Signature d'une convention de mécénat avec LA FRANCE MUTUALISTE

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mécénat avec la FRANCE MUTUALISTE.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

33. Gestion des archives de la CAGB par le service des Archives de la Ville de Besançon - Renouvellement de la convention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le projet de convention s'y rapportant.

M. FOUSSERET, élu intéressé, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

34. UNESCO - Signature d'une charte de partenariat entre les sites et biens inscrits au Patrimoine mondial en Bourgogne Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat entre les sites et biens inscrits au Patrimoine mondial en Bourgogne-Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

SPORTS

35. Piscine de Chalezeule - Ajustement du programme - Actualisation du coût de l'opération et du plan de financement prévisionnel

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les modifications de programme de la réhabilitation de la piscine de Chalezeule,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Doubs, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, du Centre National du Développement du Sport et de tout autre partenaire susceptible de financer ce type d'équipement, et de signer les éventuelles conventions à intervenir.

- d'autoriser M. le Maire à signer le ou les marchés à intervenir après mise en concurrence ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.

M. ACARD, Mme COMTE-DELEUZE, M. FOUSSERET, Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL, M. GONON et M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 9

COMMERCE

36. FISAC - Réduction de la subvention FISAC Tramway - Reversement du trop perçu

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à reverser à la caisse nationale déléguée pour la sécurité sociale des travailleurs indépendants les sommes de 6 692,80 € et 6 897,50 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

37. Animations commerciales et artisanales - Attribution de subventions et signature d'un avenant à la convention avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention de 25 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon au titre des samedis piétons,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

M. MORTON et Mme COMTE-DELEUZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

38. Action Cœur de Ville - Signature d'une convention cadre

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à engager le plan d'action et à signer tous les actes y afférents,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès des partenaires potentiels, conformément aux plans de financement définis dans la convention cadre «Action cœur de ville», pour les actions sur lesquelles la Ville de Besançon est maître d'ouvrage, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

39. Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste de chef de projet Action Cœur de Ville rattaché au Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Développement

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur :

- la création d'un poste de chef de projet Action Cœur de Ville se référant à l'ensemble des grades du cadre d'emploi des attachés ou ingénieurs territoriaux rattachés au DGAS en charge du Pôle Développement,

- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

ÉDUCATION

40. Projet Educatif du Territoire Bisontin (PEDT) - Annexe de prolongation et avenant à la convention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet d'avenant à la convention partenariale et le projet d'annexe au PEDT bisontin ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ces documents.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

HYGIENE-SANTÉ

41. Reconduction du protocole d'accord de lutte contre l'habitat indigne sur la période 2018-2022 et adoption du règlement intérieur fixant le fonctionnement des Commissions Départementales de Lutte contre l'Habitat Dégradé

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le protocole d'accord relatif à la lutte contre l'habitat indigne,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ce protocole,
- d'adopter le règlement intérieur des Commissions Départementales de Lutte contre l'Habitat Dégradé,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ce règlement intérieur.

M. FOUSSERET, Mme DARD, Mme ANDRIANTAVY, Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL, M. GONON, M. FAGAUT et Mme ROCHDI, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 10

RELATIONS INTERNATIONALES

42. Relations Internationales - Nouvelle convention entre la Ville de Besançon et la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté

A la majorité des suffrages exprimés (1 contre), le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer toute convention portant sur le partenariat avec la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté,
- de décider de verser une subvention de 25 000 € pour 2018.

M. BIZE, Mme COMTE-DELEUZE, M. FAGAUT, M. ACARD, Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL et M. GONON, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 44

Contre : 1

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 9

EAU ET ASSAINISSEMENT

43. Exercice 2017 - Rapport d'activités des services exploités en régie - Service de l'Eau

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2017 du service de l'Eau.

44. Exercice 2017 - Rapport d'activités des services exploités en régie - Service de l'Assainissement

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2017 du service de l'Assainissement.

45. Exercice 2017 - Rapport d'activités des services exploités en régie - Service de l'Assainissement non collectif

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2017 du service de l'Assainissement Non Collectif.

MAITRISE DE L'ENERGIE

46. Avenant n° 1 à la convention de prêt de la «mallette énergie» aux habitants du Grand Besançon et aux agents des trois collectivités (Ville, CAGB et CCAS) et de la Communauté de Communes Doubs Baumoises (CCDB)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur l'avenant n° 1 à la convention tripartite Ville-CAGB-CCDB de prêt de la mallette énergie,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention tripartite Ville-CAGB-CCDB de prêt de la mallette énergie.

M. FOUSSERET, élu intéressé, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

VOIRIE

47. Convention de gestion et d'entretien de l'ouvrage d'art de rétablissement : pont chemin des fonds de Chailluz

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Ville de Besançon et la Société APRR.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

48. Renforcement de la stratégie cyclable piétonne de la Ville de Besançon - Mise en place d'un réseau participatif vélo/piéton

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la mise en place dès l'automne 2018 des premières rencontres du réseau participatif Vélo / piéton de la Ville de Besançon,

- d'autoriser l'élaboration via cette démarche participative d'un plan d'actions cyclable et piéton en cohérence avec le schéma cyclable en cours d'élaboration par l'Agglomération du Grand Besançon.

M. FOUSSERET et Mme ZEHAF (2), élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3

ENVIRONNEMENT/DÉVELOPPEMENT DURABLE

49. Convention de partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Franche-Comté - Réflexion sur la mise en place d'un pâturage pour la gestion des pelouses sèches sur le réseau des collines de la Vallée du Doubs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention.

M. FOUSSERET et Mme PRESSE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

50. Convention d'entretien des espaces verts entre la Ville, les bailleurs ou autres organismes sur le quartier de Planoise - Renouvellement pour l'année 2018 - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions,

- d'approuver les termes de la convention passée avec les bailleurs et autres organismes.

M. FOUSSERET, M. BODIN, M. MORTON, M. GONON, M. LEUBA, Mme LEMERCIER, M. OMOURI, Mme POISSENOT, M. SCHAUSS, Mme THIEBAUT (2), Mme ROCHDI, M. ALLEMANN, M. VAN HELLE et M. CURIE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 15

PATRIMOINE COMMUNAL - BATIMENTS

51. Rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation - Validation du Projet Scientifique et Culturel - Lancement de la consultation, signature des marchés et demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le Projet Scientifique et Culturel du Musée de la Résistance et de la Déportation,

- d'approuver le programme de travaux et le montant prévisionnel de l'opération,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le ou les marchés à intervenir ainsi que tous les documents relatifs à leur exécution,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles, FNADT et Ministère de la Défense), de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Doubs, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de potentiels mécènes et de tout autre partenaire, et de signer les éventuelles conventions à intervenir avec les partenaires.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

52. Restauration de l'Eglise Saint-Pierre - Lancement des études et signature du marché de maîtrise d'œuvre - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le lancement des études de diagnostic,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter les participations financières de l'Etat et de tout autre partenaire susceptible de financer cette opération et à signer les éventuelles conventions à intervenir,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

M. ACARD, Mme COMTE-DELEUZE, Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL, M. GONON et M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 8

53. Travaux sur le site de la Citadelle et sur les fortifications classées UNESCO - Poursuite de l'opération - Point financier et demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte de l'avancement de l'opération et d'autoriser la poursuite du programme d'études et de travaux,

- d'approuver le plan de financement actualisé de l'opération,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès de l'Etat (DRAC), de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Doubs, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les conventions éventuelles à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

54. Marché de maintenance des systèmes de sécurité incendie de catégorie A et B de la Ville de Besançon, du CCAS et de la CAGB - Signature du marché

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les accords-cadres de maintenance des systèmes de sécurité de catégorie A et B avec les entreprises qui seront retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

55. Fourniture de matériaux de construction pour les ateliers - Résiliation et passation de marchés publics

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire ou son représentant à résilier les quatre accords-cadres des lots concernés et à lancer une nouvelle procédure de passation ainsi qu'à signer l'accord-cadre avec les titulaires retenus.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

PREVENTION DES RISQUES URBAINS

56. Révision du Plan Communal de Sauvegarde - Information du Conseil Municipal

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de prendre acte de la révision du Plan Communal de Sauvegarde, qui sera adopté par arrêté du Maire.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

CONTRAT DE VILLE

57. Contrat de Ville - Appel à projets 2018 - 2^{ème} programmation

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver, pour chacun des volets, la deuxième programmation du Contrat de Ville 2018 et son plan de financement prévisionnel,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les différents partenaires permettant la mise en œuvre de cette deuxième programmation 2018 du Contrat de Ville du Grand Besançon.

M. FOUSSERET, Mme ROCHDI, Mme CAULET et Mme DARD, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 4

58. Contrat de Ville - Convention Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain - Grette

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

URBANISME - GRANDS TRAVAUX

59. Vente par Néolia d'un local commercial rue Gabriel Gascon à Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable sur ce projet.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

60. Acquisition de murs commerciaux et résiliation d'un bail commercial, 6 et 8 rue Oudet

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur cette acquisition,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre :

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

61. Acquisition à Mme Pauline KAYA et M. Thomas VEYSER - Alignement chemin des Dessus de Chailluz

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur cette acquisition,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

62. Acquisition à la SCI de la BOUCLE - Alignement 10, rue de la Viotte - rue de l'Industrie

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur cette acquisition,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

63. Echange de terrains avec les Consorts SIMEON - Route de Franois

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur cet échange de terrains entre la Ville de Besançon et les Consorts SIMEON,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

64. Urbanisation du secteur des Planches-Relançons - Lotissement communal des Montarmots - Cession des lots n° 1 et 2 au profit de Néolia

A l'unanimité des suffrages exprimés (19 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la cession des lots n° 1 et 2 du lotissement communal des Montarmots selon les modalités énoncées,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le compromis et l'acte à intervenir et toutes pièces nécessaires à l'exécution et au suivi de cette opération communale (lotissement).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 19

Ne prennent pas part au vote : 0

65. Urbanisation du secteur des Planches-Relançons - Lotissement communal des Montarmots - Cession du lot n° 3 au profit de Maisons Concept Comtoise

A l'unanimité des suffrages exprimés (19 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la cession du lot n° 3 du lotissement communal des Montarmots selon les modalités énoncées,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le compromis et l'acte à intervenir et toutes pièces nécessaires à l'exécution et au suivi de cette opération communale (lotissement).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 19

Ne prennent pas part au vote : 0

66. Urbanisation du secteur des Planches-Relançons - Lotissement communal des Montarmots - Cession du lot n° 4 au profit d'Habitat 25

A l'unanimité des suffrages exprimés (19 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la cession du lot n° 4 du lotissement communal des Montarmots selon les modalités énoncées,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le compromis et l'acte à intervenir et toutes pièces nécessaires à l'exécution et au suivi de cette opération communale (lotissement).

Mme LEMERCIER, élue intéressée, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 19

Ne prennent pas part au vote : 1

67. Urbanisation du secteur des Planches-Relançons - Lotissement communal des Montarmots - Cession du lot n° 5 au profit de l'association EcoRêve 25

A l'unanimité des suffrages exprimés (19 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la cession du lot n° 5 du lotissement communal des Montarmots selon les modalités énoncées,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le compromis et l'acte à intervenir et toutes pièces nécessaires à l'exécution et au suivi de cette opération communale (lotissement)..

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 19

Ne prennent pas part au vote : 0

68. Urbanisation du secteur des Planches-Relançons - Lotissement communal des Montarmots - Cession du lot n° 6 au profit de Moyse Promotion Immobilière

A l'unanimité des suffrages exprimés (19 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la cession du lot n° 6 du lotissement communal des Montarmots selon les modalités énoncées,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le compromis et l'acte à intervenir et toutes pièces nécessaires à l'exécution et au suivi de cette opération communale (lotissement).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 19

Ne prennent pas part au vote : 0

69. Urbanisation du secteur des Planches-Relançons - Lotissement communal des Montarmots - Cession du lot n° 7 au profit de la société Kalybois

A l'unanimité des suffrages exprimés (19 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la cession du lot n° 7 du lotissement communal des Montarmots selon les modalités énoncées,

- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le compromis et l'acte à intervenir et toutes pièces nécessaires à l'exécution et au suivi de cette opération communale (lotissement).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 19

Ne prennent pas part au vote : 0

70. Aide à l'accession à la propriété de logements neufs pour les ménages primo-accédants - Prolongation du dispositif

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de prolonger la durée du dispositif d'aide à l'accession sur les années 2018, 2019 et 2020.

M. FOUSSERET, élu intéressé, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

71. Aide à l'accèsion à la propriété de logements neufs pour les ménages primo-accédants - Attribution de subvention à M. ROBELIN Benoît et Mme LENOTTE Charlotte

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention de 1 000 € à M. Benoît ROBELIN et Mme Charlotte LENOTTE, sous réserve du caractère exécutoire de la délibération prolongeant le dispositif,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dispositif.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

72. Projet de reconversion du site de la caserne Vauban - Convention d'accompagnement sur le suivi de travaux en vue de l'intégration des espaces aménagés dans le domaine public

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'accompagnement sur le suivi de travaux en vue de l'intégration des espaces aménagés dans le domaine public, dans le cadre du projet de reconversion du site de la caserne Vauban.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions : 9

Ne prennent pas part au vote : 0

SUBVENTIONS : ATTRIBUTION, ENCAISSEMENTS

73. Subventions à des associations sportives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes :

1 - Programme «Manifestations sportives et subventions exceptionnelles»

Subventions exceptionnelles

- ESBM	5 000 €
- ESBF	5 000 €
- Doubs Sud Athlétisme	700 €

2 - Programme «sport amateur»

Le solde de la subvention annuelle à verser s'élève à 122 098 €.

M. ALLEMANN, M. DAHOUI et M. MOUGIN, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3

74. Subventions à des associations culturelles - Deuxième attribution 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer des subventions pour 28 projets et activités de 24 associations culturelles et de l'Université de Franche-Comté, pour un montant total de 78 518 €,

- d'autoriser les versements aux différents organismes.

M. DEVESA, Mme MAILLOT, M. FOUSSERET, M. SCHAUSS, Mme COMTE-DELEUZE, Mme PESEUX, M. POUJET et M. POULIN, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 8

75. La Rodia - Extension de la jauge de la grande salle - Amélioration de l'acoustique - Cession de matériels et attribution d'une subvention d'équipement - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la cession à titre gratuit à La Rodia de matériel,

- d'approuver le versement à La Rodia d'une subvention d'équipement de 120 000 € aux fins d'adaptation du matériel scénique,

- d'approuver l'actualisation du plan de financement prévisionnel de l'opération,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter les participations financières de l'Etat, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Doubs, du Centre National des Variétés, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de tout autre partenaire potentiel et à signer les conventions éventuelles à intervenir.

M. FOUSSERET, M. ACARD, Mme COMTE-DELEUZE, M. VAN HELLE, M. BONTEMPS, M. DUMONT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, M. STHAL, M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme DALPHIN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL et M. GONON, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 15

76. Congrès - Attribution de subventions - 5^{ème} répartition au titre de l'année 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 000 € pour l'EPF du Doubs qui organise le 19 septembre 2018 le «Réseau des Opérateurs Fonciers : l'organisme foncier solidaire, un outil innovant pour l'accession à la propriété»,

- 500 € pour l'Association Universitaire Franc-Comtoise de Recherche en Psychiatrie (AUFCRP) qui organise le 16 novembre 2018 le colloque «Journée d'addictologie du Grand Est (JADE) : nouvelles pratiques d'usages, nouvelles pratiques de soins»,

- 2 500 € pour l'Association Nationale Nouvelle Ruralité qui organise du 10 au 11 octobre 2018 les «Rencontres d'automne des Nouvelles Ruralités : Territoires Ruraux, Terres d'accueil».

M. CURIE, M. LIME, M. BODIN, M. LOYAT, M. SCHAUSS, M. GONON, M. FAGAUT, Mme LEMERCIER, Mme DALPHIN et Mme FAIVRE-PETITJEAN, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 10

77. Vie étudiante - Subventions Rentrée étudiante

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de verser pour ces animations de Rentrée étudiante une subvention de :

- 3 200 € à l'Université de Franche-Comté (Bureau de la Vie Etudiante) pour l'organisation sur le campus de la Bouloie, de «Bienvenue au Campus»,

- 5 200 € à la BAF (Besançon et ses Associations Fédérées) au titre de l'organisation au centre-ville de «Bienvenue aux étudiants»,

- 1 000 € à ESN Besançon au titre de l'organisation de la Nuit des Etudiants du Monde (La NEM) 2018.

M. FOUSSERET, M. SCHAUSS, Mme COMTE-DELEUZE, Mme PESEUX, M. POULIN et M. POUJET, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 6

78. Education - Subventions à des associations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 980 € à la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves du Doubs (FCPE 25),

- 660 € à la Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public (PEEP Union Locale),

- 1 525 € pour l'action du Service d'Assistance Pédagogique à Domicile (SAPAD) porté par les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP25).

M. DAHOUI et Mme DARD, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

79. Vie des Quartiers - MJC Palente Orchamps - Attribution d'une subvention d'investissement complémentaire

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 2 159,73 € à la MJC Palente Orchamps,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant.

M. VAN HELLE, élu intéressé, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

80. Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) - Versement des soldes de subventions 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur le versement des soldes 2017 de subventions CEJ aux 13 partenaires concernés, pour :

. une somme totale de 101 622,20 €, au titre du volet Jeunesse,

. une somme totale de 4 519,64 € au titre du volet Enfance,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les avenants à intervenir dans ce cadre.

Mme ZEHAF (2), M. DAHOUI, M. BIZE, M. DAHOUI, M. FAGAUT, M. OMOURI, M. GHEZALI (2), M. LEUBA, M. ALLEMANN et M. VAN HELLE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 12

81. Vie Associative - Deuxième attribution de subventions 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer 10 subventions, d'un montant total de 26 600 €, à des associations dans le cadre de la 2^{ème} attribution des subventions 2018.

Mme DALPHIN et M. BIZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

82. Vie Associative - Subvention exceptionnelle à l'association Protection Civile

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'association Protection Civile.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

83. Motion déposée par l'ensemble des Groupes politiques de la Majorité municipale «Situation de l'UNRWA* et des réfugiés palestiniens, spécialement au sein du camp d'Aqabat Jabr»

«La Ville de Besançon est engagée à travers un jumelage entre notre Ville et le camp de réfugiés palestiniens d'Aqabat Jabr, ainsi que sur les projets de coopération associés.

Le Conseil Municipal de Besançon, de par les liens de la Ville avec le Proche-Orient, est particulièrement attaché à la paix dans cette région, notamment entre Palestiniens et Israéliens.

L'UNRWA est une agence des Nations Unies instituée en 1949 par l'Assemblée générale des Nations Unies et dont le mandat consiste à fournir assistance et protection aux quelque 5 millions de réfugiés de Palestine. Les services fournis par l'UNRWA englobent l'éducation, les soins de santé, l'assistance d'urgence, la gestion des déchets, la protection sociale, l'infrastructure et l'amélioration des camps, la protection et le microfinancement. L'Assemblée générale des Nations Unies a renouvelé le mandat de l'UNRWA à de nombreuses reprises, sa prolongation la plus récente l'étendant jusqu'au 30 juin 2020, grâce au vote de 167 États membres de l'ONU.

L'impact direct pour la population d'Aqabat Jabr et pour l'ensemble des réfugiés palestiniens, se traduit notamment en termes d'accès à une aide alimentaire d'urgence pour 1,7 million de réfugiés palestiniens, à des soins de santé primaires pour 3 millions de personnes, ainsi qu'à l'éducation pour plus de 500 000 enfants palestiniens dans 702 écoles de l'UNRWA, dont près de 50 000 enfants en Syrie : une action majeure au service de la stabilité de la région.

L'UNRWA connaît actuellement une crise majeure suite à la décision du gouvernement des États-Unis de mettre un terme à sa contribution au budget de l'UNRWA, qui représentait jusqu'alors le tiers du budget total de l'agence.

Les élu-es de la Ville de Besançon expriment leur solidarité et leur inquiétude quant aux conséquences du renoncement américain envers la population jumelle du camp de réfugiés palestiniens d'Aqabat Jabr et demeurent fermement résolus à soutenir les réfugiés d'Aqabat Jabr, notamment par des actions de solidarité avec la population du camp menées par la Ville de Besançon, la Ville de Neuchâtel, leurs populations et leurs associations.

Les élu-es de la Ville de Besançon demandent à la France de s'impliquer activement au sein de l'UE comme auprès du reste de la communauté internationale :

- Pour que soit trouvée une solution durable au sort des réfugiés palestiniens,
- Pour que soit rapidement mis en place un mécanisme de financement pérenne de l'UNRWA qui lui permette de mener ses activités de manière viable garantissant la qualité et le niveau des services fournis aux réfugiés palestiniens».

* UNRWA : United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees
Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

A l'unanimité des suffrages exprimés (13 élus ne participant pas au vote), le Conseil Municipal décide d'adopter cette motion.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 13

La séance est levée à 20 h 40.

Hôtel de Ville, le 27 septembre 2018

Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Valérie LESOUEF.

Affiché à Besançon, le 27 septembre 2018

Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées



Valérie LESOUEF.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 1

Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2018

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques par rapport au compte rendu de la dernière séance ? Je n'en vois pas.

Je désigne la secrétaire de séance qui sera Sylvie WANLIN.

Nous allons donc entrer dans l'ordre du jour de ce Conseil Municipal. Il n'y aura pas de débat préliminaire, je l'ai dit, je l'ai même écrit, Monsieur GROSPERRIN, je l'ai écrit à tous les groupes... Attendez, vous n'avez pas la parole... Je dis simplement deux choses, c'est que d'abord je ne vais pas me laisser emmener, pendant les 18 mois qu'il nous reste à vivre ensemble, dans des cabales permanentes, déjà, premièrement.

Deuxièmement, j'ai annoncé déjà à deux Conseils Municipaux qu'il n'y aurait pas de propos liminaires. Par contre, vous aurez l'occasion de vous exprimer totalement. Vous n'êtes pas d'accord, ça c'est possible, non je ne suis pas d'accord avec vous, il n'y aura pas de propos liminaires, je vous l'ai écrit.

Une suspension de séance de deux minutes est accordée, parce que c'est moi qui décide le temps.

Vous avez été tous informés qu'il n'y aurait pas de propos liminaires. Je vais le dire encore publiquement, je ne laisserai pas ces conseils municipaux se transformer en foire d'empoigne. Il y a des débats nationaux, chacun a le droit d'avoir son avis au niveau national. Il y a des débats locaux. Je veux, pendant les 18 mois qui restent, reconcentrer l'ensemble de nos actions sur Besançon, sur le travail que l'on doit aux Bisontines et aux Bisontins. On ne m'empêchera pas, effectivement, de travailler pour les Bisontines et les Bisontins. Donc là on est en train de nous préparer ce qu'on appelle un coup de pub, bien sûr tous les journalistes sont là et c'est normal. C'est un coup de pub, c'est fait pour ça. Je savais qu'ils allaient faire ça. De toute façon, ça fait déjà deux ou trois Conseils Municipaux qu'effectivement il n'y a pas de propos liminaires, il n'y en aura pas, mais je rassure M. MOUGIN, il pourra s'exprimer tant qu'il veut dans le cadre de ce Conseil Municipal, mais je ne donnerai pas la parole désormais en début de Conseil Municipal, on parle de sujets nationaux qui ne sont pas à traiter ici. Les sujets nationaux, il y a des arènes pour ça, ce n'est pas ici. Ici, on parle du Conseil Municipal.

Voilà, donc je vais rentrer dans l'ordre du jour du Conseil Municipal».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 2

Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

«**M. Jacques GROSPERRIN** : A aucun moment sur le règlement intérieur il n'est dit qu'il n'y a pas de propos liminaires...

M. LE MAIRE : Il n'y a pas marqué qu'il y en a non plus. Vous n'avez pas la parole Monsieur GROSPERRIN...

Quels sont ceux qui sont pour ?

M. Jacques GROSPERRIN : (inaudible).

M. LE MAIRE : Pardon ? Oui, c'est ça, oui, bien sûr...

Je donne donc lecture du rapport n° 2. Quels sont ceux qui sont contre ? Je n'en vois pas. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas. Ce rapport est donc adopté à l'unanimité».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 3

Conseil Municipal - Commissions et représentations - Modificatifs

«**M. LE MAIRE** : Avez-vous des remarques par rapport au point n° 3 ? Des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? 2. Il est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 4

SAIEMB Logement - Renouvellement de l'avance en compte-courant d'associé

«**M. LE MAIRE** : Quels sont ceux qui sont contre ? Je n'en vois pas. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 2. C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 5

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Extension de compétences - Modification des statuts

«**M. LE MAIRE** : On en a déjà beaucoup parlé, on en vote dans les communes actuellement. Monsieur GROSPERRIN, vous avez la parole pour l'extension de compétences concernant la voirie.

M. Jacques GROSPERRIN : Vous êtes pressé, Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE : Je ne suis pas pressé, je suis en très grande forme au contraire, même si mon corps n'est pas encore froid et que je bouge encore... Je n'en dirai pas plus, chacun a pu voir ces propos odieux que je n'ai même pas à reprendre. Chacun a jugé là-dessus.

M. Jacques GROSPERRIN : Vous l'avez repris quand même.

M. LE MAIRE : Monsieur GROSPERRIN, vous avez la parole sur les extensions de compétences.

M. Jacques GROSPERRIN : Si vous saviez que c'était une expression populaire vous ne diriez pas ça, parce que vos amis l'ont déjà dit, vos amis politiques aussi.

M. LE MAIRE : Vous avez la parole sur le sujet qui nous intéresse.

M. Jacques GROSPERRIN : Si j'ai pu vous blesser par rapport à cela, vous savez très bien que ce n'était pas le cas vis-à-vis de vous-même, que c'était une expression très populaire, mais je vois qu'à ce jour vous n'acceptez plus les expressions du peuple.

M. LE MAIRE : Oui, c'est ça. Le peuple est cultivé, il ne dit pas n'importe quoi !

M. Jacques GROSPERRIN : Monsieur le Maire, vous pouvez me laisser parler s'il vous plaît, maintenant ?

M. LE MAIRE : Vous avez la parole.

M. Jacques GROSPERRIN : Je n'ai pas eu le temps de le faire jusqu'à maintenant.

M. LE MAIRE : Mais vous avez la parole sur le sujet qui nous concerne.

M. Jacques GROSPERRIN : Mais ce sera sur le sujet qui nous concerne.

M. LE MAIRE : Alors allez-y, bien sûr, sur l'extension de compétences.

M. Jacques GROSPERRIN : J'aurais aimé, néanmoins, que dans la suspension de séance, vous demandiez quand même à l'ensemble de vos élus, parce que lorsque la majorité vote pour une suspension de séance je pense que ça aurait été intéressant que vous le demandiez et que vous ne le fassiez pas vous-même. En tout cas, je vous remercie d'avoir accepté.

Le 29 juin dernier, le Conseil Communautaire de la CAGB s'est prononcé favorablement sur la modification de ses statuts, enclenchant le processus de transformation en Communauté Urbaine. Nous nous étions, à ce moment-là, prononcés en faveur de cette évolution. Nous ferons de même ce soir mais nous vous demandons solennellement la prise en compte de nos remarques et une écoute réelle de votre ou peut-être de vos oppositions. Nous regrettons tout d'abord la forme quasi automatique ou contrainte de cette évolution telle qu'elle nous est présentée. Il y a à la Communauté d'Agglomération, une acceptation résignée au terme certes d'un débat intéressant mais qui ne laissait que peu de place aux interrogations. En tout cas après une contractualisation financière forcée, je ne reviendrai pas dessus, qui a laissé un goût amer à chacun, et a montré surtout à tous les Bisontins et aux Grands Bisontins la situation financière très difficile, très négative à laquelle vous nous avez conduits.

Nos remarques, pour ne pas dire réserves, ont déjà été exprimées, une histoire récente de l'intercommunalité à Besançon qui a caché parfois la poussière sous les tapis, avec des effets d'annonce souvent trop suivis d'effets, une difficulté à impulser quelque chose de fort pour le territoire, une ambition et une énergie où il est dit qu'avec la Communauté Urbaine ce sera désormais le cas. Chiche ? Mais que de retard accumulé avec votre majorité, un rythme qui a permis à Besançon ou à d'autres que Besançon de nous distancer.

Un respect parfois insuffisant de la parole des communes et leur autonomie avec la dérive financière que je viens de rappeler. Un rapport entre la Ville centre et l'intercommunalité qui reste très imparfait. Où sont les économies que vous annonciez dans le cadre des mutualisations et des groupements ?

J'ajoute enfin la transparence dans les décisions. Un nouvel exemple a été donné avec un montant de près de 100 000 €, non signalé en Communauté Urbaine, pour une opération de marketing territorial non discutée par les Conseillers. Peut-être des contrevérités sur un vote en bureau et la multiplicité des fausses pistes n'ont pu cacher l'essentiel, à savoir l'absence de transparence, la crainte des débats, et ça se réalise aujourd'hui, la vision technocratique.

Nous vous demandons instamment et solennellement que la Communauté travaille désormais dans une totale transparence, y compris à l'attention de tous les Bisontins, parce qu'aujourd'hui nous sommes au Conseil Municipal, mais les Grands Bisontins sont aussi des habitants de Besançon.

Nous savons que vos services sont très efficaces et on doit expliquer à nos concitoyens l'évolution en cours, et montrer que l'essentiel des compétences qui les impactent sont désormais gérées à l'Agglomération. Nous regrettons qu'aucun effort pédagogique ne soit réalisé en ce sens, là encore pour la transparence, l'information complète des Bisontins.

De ce point de vue, nous vous rappelons notre proposition. Vous n'y avez pas répondu, nous le regrettons. Nous vous demandons des engagements précis sur le non-accroissement pour les contribuables bisontins des impôts et des taxes, quelle que soit leur nature, qu'ils acquittent pour le Grand Besançon, parce que les Grands Bisontins sont aussi des Bisontins, même si votre engagement ne peut concerner que la fin de ce mandat.

En cette période de baisse très significative du pouvoir d'achat, le passage en Communauté Urbaine ne doit pas être le motif ou la justification de nouveaux accroissements inconsidérés. C'est un problème de volonté politique et d'arbitrage fort. Il en va de l'appropriation par chacun du phénomène communautaire et de vos responsabilités. Tels étaient les mots que je voulais vous présenter aujourd'hui. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, chers collègues, en complément, je voudrais dire, dans ce rapport qui fait partie de cette succession de rapports nous amenant à aller vers la Communauté Urbaine, un peu à marche forcée parce que l'État veut que ça aille vite, et parce qu'on a le souci, et on le partage, de permettre à notre Ville et à son Agglomération, pour l'instant, de rester dans le cortège des villes qui essaient de garder une certaine importance après la perte

du statut de capitale régionale, mais on sait tous que ça ne va pas sans souci, sans interrogation dans certains secteurs de l'Agglomération. Donc vous aurez une certaine vigilance à avoir quant aux conditions d'évolution de notre territoire et quant à la capacité d'écoute, comme l'a dit Jacques GROSPELLIN, des élus et des territoires.

Je voudrais, puisqu'il est question de la Communauté Urbaine et de l'évolution de l'Agglomération, revenir sur un point qui va sans doute être de plus en plus important à l'avenir au sein de la future Communauté Urbaine, ce sont les équipements sportifs et culturels. S'agissant des équipements sportifs, Ludovic FAGAUT en a parlé à plusieurs reprises, mais quand on voit qu'on a aujourd'hui l'ESBF qui reprend un niveau national et international important, mais que le championnat du monde de handball féminin sera à l'Axone... -enfin Metz a le même problème, puisque ça sera Nancy- c'est quand même dommage qu'on n'ait pas un équipement qui puisse répondre à cela.

Pour ce qui est des équipements culturels, on a un rapport sur Micropolis, un peu plus loin, qui nous précise que Micropolis n'est plus aujourd'hui en mesure d'accueillir autant de vedettes d'envergure parce que la salle n'est pas intéressante apparemment pour ces vedettes. On a eu récemment le festival de musique, on a la question de l'avenir de l'orchestre et on n'a manifestement pas les salles nécessaires à une capacité optimale pour une ville comme la nôtre et pour une agglomération comme la nôtre, tant pour des musiques modernes que pour la musique dite classique.

Alors ça restera une tache dans votre bilan puisque sur ce plan-là les choses ne vont pas évoluer, pratiquement. Les contraintes budgétaires de l'Agglo sont ce qu'elles sont, on n'aura pas, sans doute, le mandat étant pratiquement terminé, à forcément prendre des décisions sur ce sujet avant la fin de ce mandat. Ça appartiendra aux équipes à venir, mais là il y a une carence et la Communauté Urbaine aura à se pencher sur cette question.

M. Nicolas BODIN : Chers collègues, en mars 2017 la compétence PLU a été transférée à l'échelon intercommunal. L'organisation du droit des sols est désormais réalisée au niveau de l'Agglomération et de ses 69 communes. C'est une évolution très importante au niveau de la Ville de Besançon. Ce soir, il nous est proposé le transfert de la compétence Voirie. Il faudra bien veiller à ce que ce transfert ne soit pas le signe de l'éloignement pour nos concitoyens. Cette nouvelle organisation va nous obliger à nous adapter et à être innovant et pertinent.

Les transferts de compétences ces dernières années ont été très importants, sans même que nos concitoyens n'y prennent véritablement garde. Économie, insertion, développement durable, transports, commerces, tourisme, déchets, enseignement supérieur, -juste pour répondre à Monsieur BONNET- les équipements sportifs parce que je pense que le passage en Communauté Urbaine permettra de traiter ce type de dossiers.

Nous avons adopté, en juin, un projet d'Agglomération qui a tracé des réelles perspectives. L'exercice était très complexe alors que nous avons tous conscience que nous sommes, dans tous les domaines ou presque, dans une période de transition. Ce projet a mis en avant une priorité, celle des activités de pleine nature, cette priorité n'étant pas uniquement sportive mais elle doit être transversale aux différentes politiques de notre Agglomération. Nous devons tous collectivement envisager dès à présent le futur des 20 ou 30 prochaines années, c'est-à-dire bien au-delà d'un mandat municipal ou d'un mandat de délégué communautaire. Il nous faut prendre en compte les tendances nouvelles en termes d'évolution climatique bien sûr, de commerce en ligne, de développement du numérique, de mutation des déplacements et de l'habitat, de formation, tout le monde l'a dit. Concrètement, il s'agit de mettre en commun des moyens qui permettent d'être plus ambitieux, de la mise en œuvre des services publics de qualité qui irriguent l'ensemble de notre territoire, et surtout, de définir des objectifs communs.

Nous devons aussi assurer la durée de notre accès à une alimentation, une eau et un air sains, des défis loin d'être anodins à très long terme. Notre monde va vite et l'argent public se fait rare. Nous devons faire les bons choix en sachant distinguer l'essentiel du simple phénomène de mode qui peut se trouver balayé en quelques mois. Le débat de ce soir est capital car ce transfert de la compétence Voirie est une étape supplémentaire vers un passage de notre intercommunalité vers la Communauté Urbaine, et de fait, pour l'avenir des habitants de notre territoire et des générations futures.

Il s'agit ce soir, par notre vote, de ne pas hypothéquer notre avenir, mais tout simplement de le préparer.

M. Christophe LIME : Je serai assez court, puisqu'on a déjà eu une première déclaration lors du vote au mois de juin. Déjà, première chose, je tenais à souligner le travail important qui a été réalisé par les services et les élus en charge de ce dossier sur la voirie, qui était un dossier extrêmement complexe et qui a amené aujourd'hui pratiquement une unanimité des collectivités à accepter ce transfert de compétences, en tout cas sur la partie technique, et ce n'était pas si évident que ça il y a un an, quand il y avait un certain nombre d'interrogations.

Le deuxième point, c'est l'évolution un peu à marche forcée des évolutions à l'intérieur des EPCI. On voit bien que depuis la perte de notre capitale régionale, dont on avait souligné les différents inconvénients, on est en compétition encore un peu plus forte avec une autre collectivité qui est Dijon, et que le fait qu'elle soit passée en métropole, je dirais, pour éviter de décrocher par rapport à cette collectivité, nous amène à passer en Communauté Urbaine. Là aussi j'ouvre le débat sur le fait de dire : «Est-ce que Dijon, dans l'état d'esprit des métropoles est une métropole ?»

M. LE MAIRE : Non.

M. Christophe LIME : Et est-ce que Besançon, dans l'état d'esprit des Communautés urbaines est une Communauté Urbaine ?

M. LE MAIRE : Oui.

M. Christophe LIME : Mais on est dans une recherche du plus gros sur l'intégralité du territoire où tout le monde recherche à devenir le plus grand et pour pouvoir apparaître le plus, mais comme j'ai dit à la Communauté d'Agglomération, je pense qu'on va finir tous en étant en Métropole puisqu'il y aura une course et on trouvera toujours une bonne excuse pour pouvoir se transformer et essayer d'accéder au niveau supérieur, et donc on a remis en cause l'intégralité de l'état d'esprit qu'il pouvait y avoir dans la hiérarchie à l'intérieur de l'ensemble de nos évolutions.

Le deuxième point c'est, et on le dit depuis un certain nombre d'années, ce transfert voulu, imposé, ou en tout cas, incité sur les propos que je viens de tenir, amène à un amoindrissement relativement fort de la part des communes, et à terme, et c'est souvent l'interrogation d'une grande collectivité comme la nôtre, mais aussi de toutes les petites collectivités qui sont autour de Besançon, de l'utilité d'être Maire demain. Ça veut dire à quoi je vais servir, à quoi vont servir l'ensemble des élus, et tout le travail qu'ils ont pu réaliser depuis un certain temps ? Il y a une grande interrogation, ce qui amène aujourd'hui, et vous avez pu le voir à l'intérieur de la presse, énormément d'élus à s'interroger sur la poursuite de leur mandat en 2020, tout particulièrement sur leur utilité à l'intérieur de la structure communale, et sur lequel on voit bien qu'à terme, il restera les grands EPCI, les grandes régions. Je dirais que les communes, comme les départements, même s'ils ont été sauvés la dernière fois par les Sénateurs qui étaient souvent, encore à cette époque-là Présidents des Conseils départementaux, n'ont pas obligatoirement un avenir très important et les discussions qu'il peut y avoir aujourd'hui, de l'intégration des services des départements dans les métropoles. Même si depuis un ou deux jours, ça a été reporté, on voit bien que c'est une structure qui est en train de se mettre en place.

Donc voilà, on l'avait déjà dit, mais je pense que la charte qu'on a mise en œuvre est une première réponse, justement dans le lien avec les communes. Charge à nous de bien faire vivre cette charte, non pas que dans l'esprit, mais aussi dans la réalité. Le fait de désigner un certain nombre de représentants de chaque collectivité dans les compétences qui ont été transférées, je pense, est un bon objectif et un bon débat, à une condition, c'est que ces élus ne servent pas à rien, et qu'ils ne servent pas à venir une fois de temps en temps en réunion et qu'ils ne soient pas consultés. C'est toute la vie démocratique à l'intérieur de notre structure qu'il va falloir mettre en œuvre, et je pense qu'il y a une volonté de tous de vouloir mettre en œuvre, mais il faudra être extrêmement vigilant pour que l'ensemble de ces élus, de petites collectivités comme de grandes collectivités puissent se reconnaître à l'intérieur de notre Agglomération, voire de notre Communauté Urbaine demain.

M. LE MAIRE : Merci, mais tu sais très bien, d'ailleurs tu l'as dit, que tout ça, on a fait très attention, puisque concernant l'Eau et l'Assainissement, il y a une structure de pilotage que tu présides toi-même, puisque je t'ai laissé la présidence. Donc la proximité, c'est quelque chose de très, très important, mais je répondrai après globalement par rapport à ça.

M. Laurent CROIZIER : Ce transfert effectivement est une étape importante et fondamentale vers le passage en Communauté Urbaine. Je crois qu'il était extrêmement important que toutes les sensibilités puissent exprimer les inquiétudes, je l'ai fait, mais tout aussi important aussi de les dépasser, et de participer à la construction des fondations de cette future Communauté Urbaine. Nous pensons que la Communauté Urbaine ce n'est ni plus ni moins que de créer les conditions pour que les élus, non pas d'aujourd'hui mais ceux de demain, puissent avoir les conditions pour que Besançon garde une place centrale dans cette grande région aux côtés de Dijon, parce que je crois qu'il faut arrêter, ici, à Besançon, et à Dijon également, d'opposer nos deux villes.

Il était inconcevable pour nous, les élus Modem, de ne pas participer et de proposer à la charte de gouvernance, aux projets de territoire et aux transferts, et notamment de Voirie. Il se trouve que la personne en charge du transfert de Voirie est un de nos élus, donc c'était quand même plus facile de transmettre les informations mais je crois que tout le monde a cette capacité de le contacter et de lui transmettre des propositions et des exigences, mais il était important pour nous de garantir le budget Voirie pour la Ville de Besançon. C'était quelque chose qui me semble fondamental.

Je crois que c'est en proposant, et non pas en critiquant, qu'on affirme son ambition pour l'avenir, et la Communauté Urbaine c'est la garantie pour nous de maintenir cette qualité de vie qui nous est chère, c'est la garantie pour développer l'attractivité de notre Agglomération. Et je crois qu'il est important, et nous avons porté ces exigences au travers de tous les projets, c'est d'affirmer, effectivement, un très haut niveau d'ambition pour Besançon, c'est d'affirmer notre territoire comme un territoire d'innovation et un territoire de fort potentiel économique. Il est important aussi de penser -et je rejoins M. BODIN- l'Agglomération pour les futures générations et de conserver la place centrale des communes. Donc je voulais remercier tous les contributeurs qui ont fait des propositions et porté nos exigences. Merci.

Mme Anne VIGNOT : J'entends le débat qui est posé mais je suis quand même surprise aujourd'hui qu'on se repose la question de l'intérêt de retravailler en permanence la pertinence des territoires. Aujourd'hui, on sait qu'on a des enjeux, on en subit un certain nombre de signes avec les températures que nous vivons aujourd'hui. On a des enjeux qui sont du domaine de la transition énergétique, de la transition écologique. On a des enjeux qui sont du domaine de l'économie sur nos territoires, comment on organise, on rend plus cohérent l'organisation de notre territoire. On sait que par exemple, pour ce qui est de la question d'aujourd'hui, ce qui est de la question de la Voirie, nous sommes aujourd'hui à envisager que la Voirie désormais se pense pleinement au niveau d'un territoire comme celui de l'Agglomération, celui de la Communauté Urbaine. Eh bien je ne vois pas en quoi on pourrait être hostile à un projet d'avenir comme celui-ci, parce qu'enfin on sortirait d'une logique juste communale.

La question qui est posée et que Christophe LIME vient de redire aussi, c'est évidemment le rôle des communes, comment on organise cette représentation politique au niveau des communes, et ensuite au niveau de l'Agglomération. Ça ce sont des questions qu'on a déjà soulevées au niveau de l'Agglomération. C'est : «Est-ce qu'on aura aujourd'hui bientôt une Communauté Urbaine qui sera représentative avec une expression démocratique beaucoup plus forte que ce qu'elle est aujourd'hui ?». Moi je pense que l'enjeu n'est pas seulement de savoir comment la gouvernance qui est proposée aujourd'hui doit fonctionner, parce que c'est vraiment le moment aujourd'hui qu'il faut se poser, mais plus tard c'est : Est-ce qu'on va enfin proposer, par exemple, un suffrage universel sur l'ensemble de ce territoire parce qu'il faudra bien que les citoyens se sentent complètement concernés par ces grands enjeux que l'on veut faire jouer à cet endroit-là ? Mais que vous posiez la question aujourd'hui de l'intérêt et de repenser la question de la Ville pour travailler justement sur la montée en compétence de la Voirie au niveau de l'Agglomération, évidemment, quand on veut répondre à des questions de pollution de l'air, des questions de déplacements du quotidien, que ce soit du domicile au travail, etc., il faut aujourd'hui prendre en considération la façon dont les gens ont décidé de travailler, de vivre. Ils veulent vivre sur un territoire large et il faut qu'on soit en capacité de l'envisager, de l'organiser tous ensemble.

Donc j'ai du mal à comprendre que le débat revienne encore une fois aujourd'hui, mais tant mieux, allons-y. Il faudra qu'un jour on se pose la question du sens qu'on veut mettre à ce territoire de la Communauté Urbaine. Il a tout son sens, il a toute sa force, il a toute sa qualité à travailler pour un aménagement du territoire digne d'un territoire qui doit peser au niveau de la région, mais aussi au niveau des relations qu'il y a au niveau international avec la Suisse, etc.

Donc je suis quand même assez étonnée que quand on est, Monsieur le Sénateur, à envisager les craintes que vous exprimez, alors qu'en fait on sait que l'enjeu c'est celui de penser la France sur de nouvelles organisations territoriales, de donner plus de puissance à nos moyens techniques sur nos territoires, d'organiser mieux la gestion de l'eau, la gestion de la transition énergétique, encore une fois. Dans le futur, vous allez voir que nous allons aussi faire monter la question des réseaux de chaleur sur la concession gaz, la concession électricité. On sait que là un territoire comme un territoire de communes ne peut pas se penser, pour son avenir actuel, que sur un territoire qui serait beaucoup trop limité, le territoire de l'Agglomération.

Aujourd'hui, regardez, on est sur un bassin de vie qui intégrait déjà opérationnellement Saint-Vit. Aujourd'hui Saint-Vit est intégrée dans l'Agglomération et du coup les transports en commun qui sont bien développés le long de la voie ferrée rentrent dans la logique d'intermodalité avec nos bus, avec nos trains, avec nos vélos. On est aussi là sur un nouveau territoire, une autre forme d'habiter, une autre forme de se déplacer.

Donc moi je dis qu'il faut s'attacher à ce territoire, s'attacher à faire vivre ce territoire et le faire vivre démocratiquement avec l'ensemble de nos représentants des communes. Mais dans notre futur prochain, il faudra qu'on pense que les citoyens doivent se sentir concernés par ce territoire dans sa globalité et envisager que son suffrage corresponde bien à sa volonté.

M. Jacques GROSPERRIN : Je voudrais rassurer Christophe LIME, parce que les sénateurs d'ailleurs de courants différents sont aux côtés des communes, aux côtés des difficultés des uns et des autres, et dire à Mme VIGNOT qu'elle a tout à fait raison, que derrière un projet ou en tout cas une Communauté Urbaine, il faudra aussi s'interroger sur les implications écologiques, et je crois que c'est le problème d'un projet important et fort. Parce qu'il ne suffit pas, alors même si la somme à un moment donné qui avait été annoncée il y a quelques années, par habitant, lorsqu'on passait en Communauté Urbaine, et qui était de l'ordre de 60 €, peut être discutée, on en parle moins à ce jour. Je crois que ce qui est important, c'est de savoir quel est le projet qui sera derrière tout cela. Qu'on en discute aujourd'hui ou qu'on en débâte aujourd'hui au Conseil Municipal, de toute façon, c'est indispensable et puis c'est une obligation. Moi, je m'en réjouis, même si le débat sera un peu plus light qu'il a été lorsque nous étions en Conseil Communautaire, mais ce que je voudrais dire aussi aux uns et aux autres, et peut-être vous demander de me répondre à cette unique question, Monsieur le Maire : quelle sera l'incidence

financière, est-ce que vous pouvez vous engager à ce jour qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôt au niveau de la Communauté Urbaine ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre très précisément à cela qu'actuellement nous sommes en train de préparer le budget, que vous assisterez effectivement à la séance sur le budget, et que là, vous le saurez. L'Agglomération est, vous le savez, ou peut-être ne voulez-vous pas l'entendre, dans une très bonne situation financière. Nous sommes très très peu endettés. Je vais d'ailleurs en profiter pour saluer M. COLLANGE, notre nouveau trésorier. C'est lui d'ailleurs qui pourra vous donner des renseignements sur la situation financière de l'Agglomération, mais je sais qu'elle est bonne. Ensuite un débat aura lieu effectivement à l'Agglomération par rapport à ça, avec un certain nombre de taxes qui seront fixes, qui n'augmenteront pas ou d'autres qui pourraient le faire, mais le débat aura lieu à l'Agglomération.

Je voudrais simplement dire, Monsieur GROSPERRIN, quelque chose qui m'a choqué dans ce que vous avez dit. Sur le reste, j'entends que vous voterez pour et je suis satisfait de cela, mais quand vous parlez d'une totale transparence, je ne peux pas laisser imaginer un seul instant à cette assemblée que tout ce qui se passe à l'Agglomération n'est pas transparent. Tout est transparent, les services... mais la transparence est financière.

Monsieur GROSPERRIN, je vais terminer, vous êtes intervenu deux fois.

La transparence financière existe puisque nous avons un cabinet d'études indépendant qui est là, qui s'appelle Ressources Consulting Finances, qui analyse tout ça et qui fait une prospective jusqu'en 2030. Vous voyez, donc on a fait ça quand même sur plusieurs années, que la situation financière est bonne et que nous n'irons pas dans le mur. Donc il y a une totale transparence.

Quand vous dites aussi que la population n'a pas été associée, là mais je me frotte les yeux, est-ce que je rêve ? Il y a eu une multitude de réunions dans tous les secteurs. Il y en a eu même deux à Besançon où j'ai invité l'ensemble du Conseil Municipal, et vous n'avez pas, vous, Monsieur GROSPERRIN, avec vos amis, daigné venir. Alors me reprocher aujourd'hui un manque d'information... M. CROIZIER est venu, M. GONON aussi est venu mais vos amis ne sont pas venus. Alors me reprocher aujourd'hui qu'il n'y a pas de transparence quand tout ça a été fait... vous dites que ça ne va pas assez vite et M. BONNET dit que c'est trop à marche forcée. Il faudra d'abord vous mettre d'accord par rapport à ça. Soyez d'accord entre vous. Et des réunions de secteur, il y en a eu.

Il y a quelque chose d'essentiel que je veux redire, c'est qu'effectivement cette Agglomération doit passer en Communauté Urbaine et c'est en train de se mettre en place, pour rester dans le cadre des villes qui comptent, tout le monde le sait. J'ai d'ailleurs rencontré hier le Maire de Limoges, puisque vous savez qu'il y avait deux villes qui étaient encore en train d'hésiter, c'était Limoges et Chalon. Le Maire de Limoges m'a expliqué hier qu'effectivement il allait y aller. Il m'a même demandé comment nous avons fait pour la concertation, à tel point qu'il m'a demandé que je lui envoie les documents que nous avons mis en place. Nous avons mis en place un Comité des secteurs, pour que les secteurs soient représentés, parce que, et j'insiste là-dessus, la Communauté Urbaine ne doit pas être synonyme d'éloignement, effectivement, des élus de la population. Les Maires ont un rôle à jouer. Quand je vous entends dire : «Est-ce que les maires auront encore un rôle ?», j'ai envie de dire en riant : «Quand je vois le nombre de candidatures à un poste de maire que je vois un peu fleurir partout, j'ai envie de me dire, oui ils auront encore certainement un rôle à jouer, sans quoi il n'y aurait pas de candidature».

Cela dit, Monsieur GROSPERRIN, vous avez l'habitude fâcheuse de toujours me reprocher de vous couper alors que je ne vous coupe pas, et vous d'intervenir en permanence. Vous êtes intervenu deux fois, vous laisserez les autres intervenir.

Ce taux-là, je me suis renseigné auprès du Ministère de l'Intérieur, il est habituel. Chaque année, enfin après chaque mandat, effectivement, il y a en fin de mandat des maires qui démissionnent. Il n'y a rien de catastrophique, mais c'est vrai, et j'ai beaucoup de respect pour les Maires, les Maires de toutes les communes, même les plus petites par leur taille. C'est un travail difficile, il y a de plus en plus de responsabilités et c'est compliqué. Je voudrais remercier, à cet égard, celles et ceux qui, pour le transfert dont nous parlons ce soir, ont beaucoup travaillé sur le terrain. Ce sont des Maires de l'Agglo : c'est Jacques KRIEGER, le Maire de Roche-lez-Beaupré, qui est ici -Vous ne le connaissez peut-être pas. Moi, je le reconnais même les yeux bandés tellement il vous serre fort la main, il casse la main à chaque fois-. Donc Jacques KRIEGER a beaucoup travaillé là-dessus, et c'est Jean-Paul MICHAUD, effectivement, le Maire de Thoraise, qui y a effectivement travaillé aussi. Jean-Paul MICHAUD n'est pas là mais il a donné toutes les informations. Nous avons eu une multitude de réunions, de bureaux, de bureaux-débats, de réunions de secteur. Donc oser dire que tout cela n'est pas transparent, ce n'est pas acceptable et je ne l'accepte pas.

Alors effectivement, bien sûr, regardons quand même déjà les progrès que nous avons faits avec la Communauté d'Agglomération. Vous savez, il y a quelque temps, dans les années 98, on se posait la question : *«Est-ce qu'on doit être demain une Communauté de communes ou une Communauté d'Agglomération ?»*. Une Communauté de communes, nous aurions été une Communauté de communes comme celle du Larmont ou autres. Nous avons fait le choix d'être une Communauté d'Agglomération. Heureusement, regardez les progrès que nous avons faits dans tous les domaines. Et demain, il faudra aller plus loin. Vous parlez par exemple de l'écologie, de l'environnement, demandez à Françoise PRESSE qui, à l'Agglo, travaille dans ce domaine, ce qu'elle a fait effectivement, les crédits que nous avons mis en place, la façon effectivement que nous avons de prendre l'environnement d'une manière globale.

Regardez aussi d'un point de vue des pistes cyclables, comment tout cela s'organise. Regardez les transports en commun, comment tout cela s'organise.

Oui, vous savez, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, que peut-être quand on est seul, on va plus vite, mais quand on est ensemble, on va beaucoup plus loin et je crois que demain, l'avenir de ce territoire, dans le respect des compétences des communes, de toutes les communes de la périphérie, mais aussi de la commune de Besançon, il faudra que l'on respecte le choix des élus et le système de gouvernance qu'on a mis en place va dans cette direction-là et nous pourrons continuer effectivement à travailler et à accueillir des beaux événements.

Alors j'entendais la remarque sur les salles. M. BONNET dit, mais il y est très attentif, je le sais : le Festival de Musique. Je crois que cette année, il y a eu presque 20 000 visiteurs au Festival de Musique. C'est un grand succès et on peut d'ailleurs féliciter la nouvelle Présidente Myriam GRANDMOTTET. Le Festival de musique est un grand succès. Bien sûr qu'une salle de musique, cela serait pourquoi pas intéressant, bien sûr. Mais est-ce qu'on peut effectivement, aujourd'hui, dans une période où on doit faire des choix -parce qu'être élu, être maire, c'est aussi faire des choix- est-ce qu'on doit prioriser ça ou alors est-ce que l'on doit plus simplement améliorer ce qui existe ? C'est le choix que nous avons fait.

Concernant les sports, nous avons des belles équipes. Vous savez, au fond, en matière de hand par exemple, est-ce qu'il faut avoir une grande salle et pas d'équipe ou des équipes issues du terrain ici, et puis peut-être une salle où il y a 1 000 personnes de moins. Eh bien, je pense que le choix qui a été fait ici, par les deux clubs de hand, entre parenthèses, est un bon choix.

Et puis regardez aussi ce qui s'est fait, par exemple, encore ce week-end avec le Salon du Livre. Cette Ville, elle avance. Ce matin, j'espère que vous l'avez su ou regardez en replay, il y a eu 5 minutes sur BFMTV sur le Musée de Besançon. Par exemple, nous avons eu un article très élogieux dans Paris Match : *«Besançon, ce petit coin de bonheur entre la France et la Suisse»*. Je ne dis pas ça pour me faire plaisir mais ça veut dire que cette Ville a des atouts,

des qualités, des arguments pour devenir et rester une ville importante. Il faut donc que nous passions en Communauté Urbaine, c'est ce qui est, je crois, en train de se mettre en place, si je regarde les votes que je commence à recevoir des communes de l'Agglomération et je les en remercie.

J'aurai d'autres choses à dire, mais je ne reviendrai pas sur le marketing territorial. On a déjà expliqué dix fois que ce n'était pas 100 000, mais que c'était 20 000, mais vous continuerez à dire 100 000, donc je vous laisse continuer à dire 100 000, puisque c'est votre volonté de le faire ainsi.

Monsieur MOUGIN, vous avez demandé la parole, je vous la passe volontiers.

M. Philippe MOUGIN : Merci, Monsieur le Maire, bonjour. On est tout à fait d'accord avec vous pour rehausser l'image de Besançon, qui est l'une des plus belles villes qu'on puisse connaître évidemment, sans chauvinisme, mais pour aborder un autre sujet, c'était concernant la transparence dont vous parlez. Permettez-nous d'en douter quelque peu. Récemment, on a vu, sur le site de la Ville, un message de M. CONTOZ qui vous posait une question justement sur le sujet, auquel vous avez répondu : «Je t'expliquerai plus tard». Je dois vous dire qu'il y a plusieurs Maires qui ont répondu, et j'ai répondu également.

M. LE MAIRE : Oui, il y a deux maires qui ont réagi, mais je vais vous expliquer si vous voulez ici même d'ailleurs.

M. Philippe MOUGIN : La réponse était assez nébuleuse d'ailleurs, j'ai trouvé ça un petit peu inquiétant. D'autres Maires, je pense, vous demanderont des explications, M. GUYEN, par exemple, d'École-Valentin, à la CAGB, notamment. Je pense qu'il vous le demandera. Pour nous il serait intéressant d'en savoir plus, évidemment. Alors si vous nous apportez une réponse aujourd'hui, peut-être qu'on comprendra un peu plus.

M. LE MAIRE : Monsieur MOUGIN, tout est transparent. Ce n'est pas moi qui tiens les crayons, qui fais les comptes, les additions, ce sont mes services et je les remercie pour la qualité du travail effectué. Tout est transparent. Il y a eu un article de presse sur un sujet qu'évoquait M. GROSPERRIN, on a parlé de 100 000 € ou même de 200 000 € pour du marketing territorial. Nous avons expliqué que cela était faux puisqu'effectivement, il s'agissait de lancer des pistes de réflexion qui coûtaient 20 000 €. Ensuite, une ligne de crédit a été ouverte, que l'on dépenserait ou que l'on ne dépenserait pas si on en avait besoin. Pour l'instant, on a dépensé 20 000 €, et ce que j'avais dit à M. CONTOZ -mais je vais vous expliquer parce que vous imaginez que c'est l'affaire du siècle- simplement que la personne qui est intervenue dans la presse pour dire : «C'est un scandale qu'on fasse ça dans ma ville», c'est quelqu'un qui avait candidaté et qui n'avait pas été retenu. Voilà, c'est tout. C'est-à-dire que cette personne de Besançon a candidaté, il y a un appel d'offres, une Commission d'appel d'offres présidée par un élu. C'est Yoran DELARUE, le maire de Saône qui la pilote. Effectivement, il n'a pas été retenu et j'ai pris ça comme étant un peu une réaction d'amertume de ne pas avoir été retenu, mais c'est tout. Et c'est ça que j'ai dit, j'ai dit à Pierre CONTOZ : «Je t'expliquerai», voilà, c'est tout, il n'y a rien d'autre que ça, soyez rassuré. Je ne sais pas si vous étiez inquiet mais en tout cas, soyez rassuré. Je voulais donner la réponse à Pierre CONTOZ et j'ai pressé sur «répondre à tous», alors donc c'est parti pour tout le monde, mais ce n'est pas grave, ça permet aussi de dire exactement ce qu'il en était.

La transparence, vous savez, c'est très pénible d'entendre ce mot-là, parce qu'on lance des choses et il en reste toujours quelque chose. La transparence est totale, elle est assurée... C'est ma responsabilité, bien sûr, mais c'est aussi la responsabilité du Directeur Général des Services ici présent et c'est lui qui assure la transparence, et chacune et chacun a droit à des explications. Quand il le demande, on les donne.

M. Pascal CURIE : Simplement, très brièvement, une petite réponse donc pour M. GROSPERRIN qui se posait la question. Il était d'accord pour la Communauté Urbaine, mais quel projet derrière ? Je voudrais simplement dire qu'on a essayé, à l'Agglomération -vous avez dû le voir- on a travaillé sur le projet avant, parce que ça permettait aussi à chaque personne de l'Agglomération de s'engager par rapport à un projet. Donc on a travaillé pendant un peu plus d'un an sur un projet d'Agglomération, projet de territoire, qui a été voté à l'unanimité je le rappelle quand même, en Conseil d'Agglo et seulement après, on est passé sur le «oui» ou le «non» sur la Communauté Urbaine. Je pense que chaque élu connaît le projet de l'Agglomération, il a bien été fait.

M. LE MAIRE : Et d'ailleurs, les élus ici qui se posent encore des questions -tu as raison de le rappeler Pascal- il y a eu un vote à l'Agglomération sur le contrat de territoire, le projet d'agglomération, il a été voté à l'unanimité si je me souviens bien, à l'unanimité, comme d'ailleurs la plupart des décisions que nous prenons dans ce Conseil Municipal. Je ne sais pas, je n'ai pas fait le compte encore, mais on peut dire que certainement 90 ou 95 % des projets, peut-être même plus -si c'est vous qui le dites, je vais le croire- sont votés à l'unanimité. Comme vous avez toujours tendance à minimiser mon action, donc comme là vous la montez, je le remarque. Donc peut-être plus que 95 % des sujets sont votés effectivement à l'unanimité, ce qui me fait, moi, je vais vous dire un mot avant de mettre au vote, me rend optimiste pour l'avenir, c'est que je crois qu'ici chacun a compris que passé les bagarres et les joutes électorales, les joutes de début de Conseil Municipal, on devait travailler sur l'intérêt des Bisontines et des Bisontins. On doit être proche, et moi, plus que jamais je serai proche des Bisontines et des Bisontins, à leur écoute, sur le terrain, jusqu'au bout. Jusqu'au 19 mars 2020, je serai totalement à leur écoute et à leur service, et avec vous tous aussi, j'en suis sûr.

Donc je mets donc ce rapport au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Je n'en vois pas. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 2. Il est donc adopté avec 2 abstentions et je vous remercie. C'est un signe encourageant pour l'avenir de notre Agglomération».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 6

Exercice 2018 - Décision modificative n° 2

«**M. LE MAIRE** : Avez-vous des questions à poser ? Je n'en vois pas. Donc je mets au vote cette DM n° 2. Des oppositions ? 6. Des abstentions ? 4. La décision modificative est donc adoptée».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 7

Ressources budgétaires 2018 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits -
Modification de la délibération du 07/12/2017

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? 2. Des oppositions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 8

SEM Micropolis - Projet de réhabilitation du Palais des Congrès - Garantie par la Ville de Besançon, à hauteur de 50 %, d'un emprunt d'un montant de 800 000 € auprès de la Banque Européenne du Crédit Mutuel

«M. LE MAIRE : C'est une garantie habituelle, Micropolis fonctionne bien. Des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 9

NEOLIA - Réaménagement de prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et garantis par la Ville de Besançon

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 10

SEM Micropolis - Rapport des élus administrateurs - Année 2017

«**M. LE MAIRE** : Avez-vous des questions à poser sur Micropolis ? Je n'en vois pas.
Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 11

SAIEMB Logement - Rapport des élus administrateurs - Année 2017

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? 2 j'imagine.

M. Thibaut BIZE : J'aurais quelques questions quand même. Là on a le rapport de l'année en cours. Là, en ce moment, dans les jours qui viennent, la loi Elan va être votée au Parlement et au Sénat. Ça va impliquer de grands changements pour la SAIEMB qui est déjà dans une situation pas la plus confortable qu'on ait pu connaître. La baisse des APL compensée par le bailleur, donc par la SAIEMB, va entraîner des manques à gagner supplémentaires et il semblerait quand même que la loi change un peu de philosophie sur le logement social, le logement public, en le finançant pour grande partie par la vente de logements sociaux. Les chiffres que j'ai pu entendre, c'est de multiplier par 5 l'objectif de vente de logements sociaux, c'est-à-dire de passer de 8 000 à 40 000 par an. Vous savez un peu notre avis sur les ventes de logements sociaux. Déjà, on considère que c'est une forme de privatisation du logement qui entraîne une certaine dérive, à peu près ce qu'a vécu la Grande-Bretagne sous THATCHER, et ce qui s'est passé aux Pays-Bas il y a quelques années, avec une envolée, par la suite, de l'immobilier qui est devenu immaîtrisable. Donc je pense que pour cette raison-là ce n'est pas une bonne chose.

La deuxième raison, c'est que très souvent, lorsque l'on vend du logement social, on vend un logement qui a été amorti, parce que sinon l'opération financière est négative. Un logement amorti, c'est un logement qui a déjà quelques décennies et qui va commencer à coûter de plus en plus cher en entretien, en rénovation, etc. Et quand on connaît un petit peu le profil des locataires qui achètent leur logement social, on sait qu'assez rapidement ce sont des gens qui vont être coincés par rapport aux rénovations et par rapport aux charges locatives ou charges de copropriété qui vont aller avec, et qui se retrouvent coincés parce que leur bien dévalue et qu'ils sont en incapacité de le vendre. Si vous regardez d'ailleurs les quartiers les plus pauvres de France, vous prenez Grigny 2 par exemple, c'est uniquement des copropriétés. Donc la propriété n'est pas forcément un gage de qualité de vie.

Et pour terminer, le dernier élément c'est qu'à travers cette loi-là qui va s'appliquer aussi chez nous, c'est que quelque part on fait sauter la loi SRU. On permet les ventes de logements sociaux dans les villes qui n'ont déjà pas atteint les quotas. La loi Elan fixe à 2024, je crois, l'objectif de 25 % de logements sociaux dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants, je crois qu'on y est tout juste. Si on devait venir à vendre des logements, on va passer en dessous de ce seuil, ce qui ne serait pas une bonne chose pour la maîtrise de l'immobilier et de ses tarifs sur l'ensemble de l'Agglomération, et donc, dans le cadre de vie de la plupart des Bisontins.

Mme Danielle POISSENOT : Je vais répondre pour la SAIEMB. Simplement aujourd'hui, et je l'ai déjà dit, nous travaillons sur des propositions fermes qui nous ont été faites, donc des propositions différentes les unes des autres, sachant que nous passons aussi de façon officielle en CGLLS en décembre 2018. Là effectivement on a une décision à prendre sur laquelle on travaille actuellement.

M. Pascal CURIE : Simplement, je voudrais revenir un petit peu sur la vente des logements sociaux. Il faut savoir aussi que c'est une des possibilités pour des gens qui sont locataires de pouvoir acquérir un logement social. Je crois que c'est aussi quelque chose d'important. Le but n'est pas forcément d'en vendre énormément. Si je prends le cas de Grand Besançon Habitat, sur les dix prochaines années on a à peu près décidé, dans notre PSP, de vendre 2 à 3 logements par an. Donc ce n'est quand même pas quelque chose de très, très important. Et je voudrais préciser aussi que quand on vend un logement social, on fait aussi des réhabilitations avant de le vendre, c'est-à-dire qu'on ne vend pas, comme j'ai pu l'entendre là tout de suite, un logement qui n'est pas dans un bon état. Donc on a déjà une réflexion sur la réhabilitation de ce logement, et après éventuellement, on peut le louer.

Sur les dispositifs de la loi Elan, vous savez qu'il y a eu une Commission mixte paritaire qui a eu lieu hier ou avant-hier, donc on en saura beaucoup plus sur la loi Elan, et j'aurai l'occasion, peut-être au cours d'un prochain Conseil Municipal, puisqu'on a souvent parlé de ce que le logement social allait perdre, mais il y a aussi un certain nombre d'éléments dans la loi Elan qui vont dans le sens intéressant pour les bas loyers, pour toutes les personnes qui sont en difficulté et en hébergement d'urgence. Donc à un moment je pense qu'il faudra qu'on parle de tout cela et qu'on voie qu'il n'y a pas que des points négatifs sur la loi Elan.

Simplement, un des points -je n'en cite qu'un- c'est sur le PRU de Planoise que l'on va avoir. Vous savez que jusqu'à présent les bailleurs sociaux pouvaient être pris en charge sur des déconstructions à hauteur de 80 %. Notre office, avec le nouveau dispositif et les 4 Mds€ qui avaient été ajoutés dans le NPNRU par le gouvernement, permettront donc à GBH d'être pris à 100 % des pertes sur les déconstructions. Voilà, c'est simplement un des seuls exemples, il y en aura bien sûr d'autres.

M. LE MAIRE : Monsieur CROIZIER

M. Laurent CROIZIER : Oui, merci.

Intervention orale dans le public

M. LE MAIRE décide de suspendre la séance.
--

M. LE MAIRE : La séance est reprise.

Je suis vraiment navré de ce type d'incident, c'est la première fois en 37 ans que je suis ici que je vois ça. On a le droit de s'exprimer mais il faut respecter un certain nombre de règles. Cette personne m'a déjà agressé en bas tout à l'heure. On a le droit de s'exprimer ici mais on n'a pas le droit d'avoir ce type d'attitude. Je suis vraiment navré par cela parce que ce n'est pas l'image que l'on doit donner d'un Conseil Municipal. Ce sont des choses qui me bouleversent et je n'aime pas effectivement demander qu'on évacue quelqu'un, mais ce n'est pas possible que ça se passe comme ça.

Monsieur CROIZIER, reprenez.

M. Laurent CROIZIER : Je voudrais simplement exprimer mon désaccord avec M. BIZE. Je pense que la revente effectivement c'est donner la capacité de devenir propriétaires à des personnes qui ont des faibles revenus. Je voudrais juste préciser qu'au niveau des tarifs de vente, ils sont effectivement fixés par les Domaines et que le bailleur a la capacité de fixer un tarif inférieur jusqu'à 35 %, donc c'est une vraie capacité qu'ont les bailleurs de permettre à des faibles revenus de devenir propriétaires.

M. LE MAIRE : Pas de remarque, c'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 12

SPL Territoire 25 - Rapport des élus administrateurs - Année 2017

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? 2, j'imagine».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 13

AKTYA - Rapport des élus administrateurs - Année 2017

«**M. LE MAIRE** : Même vote pour tout le monde ? Pas de question ?».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 14

SEDIA - Rapport des élus administrateurs - Année 2017

«**M. LE MAIRE** : Même vote ? 2 abstentions ?».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 15

Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste de chargé de mission en santé publique - Contrat Local de Santé auprès de la Direction Hygiène-Santé

«**M. LE MAIRE** : Des questions ? Des abstentions ?

M. Jacques GROSPERRIN : Je voudrais simplement parler des départs nombreux et accélérés des cadres, directeurs aux compétences fortes et avérées dans des secteurs essentiels que vous affirmez comme des priorités de ce mandat et je sais que c'était vos priorités : le CCAS, l'urbanisme, la police, l'informatique.

D'autres ont montré, en tout cas, de ce qu'on entend, leurs volontés de départ ou sont sur le point de le faire. J'aimerais vous interroger, pourquoi avons-nous tant de difficultés à recruter vis-à-vis de ces différents types de secteurs ? Pourquoi y a-t-il autant de turnover ? Je n'ai pas de questions, ce n'est pas le moment, je ne le ferai pas au moment de ce débat, je vous le demande tout simplement. Est-ce qu'il y a un problème d'attractivité de la Ville de Besançon ? Est-ce qu'il y a un problème d'attrait pour la fonction territoriale ? On l'a vu au niveau des policiers et de la PSQ, à ce jour je crois qu'il y en a trois alors qu'on en attendait quinze. Il y a des difficultés, j'aimerais avoir votre sentiment, Monsieur le Maire, par rapport à ça.

M. LE MAIRE : Alors, mon sentiment, c'est le sentiment du Maire de Besançon mais aussi le sentiment de beaucoup de maires, c'est qu'actuellement il est très difficile de recruter dans la fonction publique territoriale, parce qu'effectivement les entreprises privées embauchent, et qu'en terme de salaire il y a effectivement un déficit d'attractivité.

Parmi les personnes que vous citez, deux personnes sont déjà remplacées. J'ai reçu le directeur de l'informatique, il va être remplacé. Le remplaçant de Michel GUIOT, dont je saluais le départ en retraite, arrive le 28 octobre... Le directeur de la Police Municipale part également en retraite. De qui avez-vous encore parlé ? M. MOLLARET, c'est un jeune cadre dynamique et comme tous les jeunes cadres, il tourne tous les 4 - 5 ans. En plus il a une promotion puisqu'il devient directeur, je crois, d'un vaste service, c'est une promotion intéressante, ce qui, par ailleurs, montre qu'on sait bien choisir nos cadres. Parce qu'au fond, si nos cadres bougent -vous allez dire que ce n'est peut-être pas une réponse- c'est parce qu'ils sont bons, qu'on les a bien choisis. S'ils n'étaient pas bons, ils resteraient là, mais s'ils s'en vont...

Monsieur GROSPERRIN, vous m'avez posé une question aimablement, je vous réponds aimablement. Si ces personnes s'en vont, certains partent à la retraite, une autre personne, c'est pour des raisons -je vais vous le dire à l'oreille, je ne vais pas le dire publiquement- de difficulté avec un voisinage très, très fort, qui a conduit à une situation insupportable pour la personne et elle part à cause de cela, c'est tout.

Mais la difficulté de recruter, au niveau de la Police Municipale, nous avons des difficultés comme toutes, toutes les villes de France, parce qu'effectivement le métier de policier municipal est un métier difficile et j'en profite pour leur rendre hommage. C'est un métier difficile et quelquefois il y a aussi l'appel de grandes collectivités effectivement dans le Sud de la France ou dans des lieux peut-être un peu moins compliqués on va dire, et ils partent. Nous avons effectivement des difficultés pour recruter, on forme les gens et ils partent après deux ou trois ans ou même avant.

J'ai vu d'ailleurs que dans un rapport parlementaire qui vient de sortir, il me semble avoir lu rapidement qu'il fallait qu'ils restent deux à trois ans dans la collectivité qui les avait formés, parce qu'on forme et ensuite les gens partent. Mais il y a aussi le problème, c'est qu'effectivement il y a beaucoup d'embauches dans le secteur privé au niveau des cadres et en plus souvent ces personnes qui partent demandent des mises en disponibilité, c'est-à-dire qu'elles vont essayer ailleurs, puisque la fonction publique leur permet, si ça ne va pas, de revenir. Mais le bâtiment, Catherine, tu peux confirmer, il recrute. En matière de Police Municipale, il y a effectivement des propositions qui vont arriver rapidement, et l'informatique c'est fait.

On a fait à peu près le tour. Je ne peux vous parler que des gens qui sont venus me dire qu'ils partaient. C'est possible qu'il y en ait d'autres, mais de tout temps ça se passe comme ça ; il y en a qui partent et d'autres qui arrivent.

M. Philippe MOUGIN : À ce propos, est-ce qu'il serait possible d'avoir un petit tour d'horizon concernant les emplois à la Police Municipale ? D'autre part, vous avez certainement été informé qu'on a reçu un écrit du Syndicat national des policiers municipaux qui s'inquiète de leur situation. Qu'est-ce que vous comptez faire à moyen terme ou long terme, puisque le gouvernement, a priori, souhaiterait que les policiers municipaux soient armés.

Évidemment vous n'allez pas me répondre aujourd'hui, je connais votre position, je connais la position de l'intergroupe mais je voudrais insister encore une fois...

M. LE MAIRE : Ce qui compte, c'est la position du Maire et des groupes politiques. L'intergroupe, vous le savez, n'a pas d'existence légale.

M. Philippe MOUGIN : Oui, l'intergroupe comme on l'appelle, comme on l'a appelé...

M. LE MAIRE : Appelez-le comme vous voulez, oui.

M. Philippe MOUGIN : Comme l'arrêté anti-mendicité qui n'en était pas un, voilà, c'est un...

M. LE MAIRE : Qui n'en est pas un, oui, d'ailleurs.

M. Philippe MOUGIN : C'est un mot et d'ailleurs sur ce sujet, soyez assuré que nous sommes pour l'ordre et la discipline, et concernant cet arrêté, nous approuvons plutôt. Évidemment, il était mal tourné au départ, ça a prêté à confusion mais je pense qu'il faut quand même un minimum de discipline dans une ville et il faut que tout le monde s'y conforme. Et la pauvreté n'empêche pas la dignité, donc je pense que vous aviez raison sur le fond.

M. LE MAIRE : Alors vous m'avez posé la question...

M. Philippe MOUGIN : Pour revenir au Syndicat national des policiers municipaux, est-ce qu'il serait possible d'avoir votre avis ou est-ce que vous avez un changement qui pourrait être une réponse éventuelle ?

M. LE MAIRE : D'abord, je suis à disposition pour recevoir les policiers municipaux, ils connaissent effectivement mon avis par rapport à cela, il n'a pas changé. Je veux simplement dire que pour l'instant, vous faites allusion au rapport de Jean-Michel FAUVERGUE que je connais bien, puisque je l'ai rencontré déjà plusieurs fois, qui est l'ancien patron du RAID, ainsi que nos députés. Ils ont fait un rapport qu'ils ont remis au Ministre de l'Intérieur. Déjà, attendons de voir ce qu'il adviendra de ce rapport. Et si effectivement ce sont des mesures qui vont dans le sens de ce que disait M. FAUVERGUE, on en discutera.

Il y a plusieurs choses quand même que je veux redire par rapport à cela, d'abord mon grand respect pour le personnel de la Police Municipale qui fait un travail compliqué, très compliqué, on l'a encore vu tout de suite. Là ils ont été agressés. Donc je respecte beaucoup le travail de la Police Municipale et j'ai fait en sorte qu'on leur donne les moyens d'agir sereinement.

Depuis le début de ce mandat beaucoup de choses ont été faites. On a renforcé le personnel et nous avons -M. GROSPERRIN le disait mais c'est vrai- effectivement des difficultés de recrutement. Nous avons changé des véhicules, nous avons acheté des gilets pare-balles, des bâtons de défense, des bombes, et surtout, il y a quelque chose que l'on ne dit jamais, on dit : «Il faut armer la Police Municipale». J'aimerais qu'on change ce que l'on dit. Aujourd'hui la Police Municipale est armée, elle est armée de pistolets à impulsion électrique, des Tasers -j'en ai parlé l'autre jour avec M. le Procureur- qui ont une portée de 8 mètres. C'est une arme non létale qui permet donc -d'ailleurs les policiers municipaux s'en sont, à Besançon, déjà servi une fois ou deux- d'immobiliser sans tuer. Notre choix, c'est de protéger notre Police Municipale et pas forcément de tuer l'assaillant.

Je rappelle d'ailleurs qu'on cite beaucoup l'exemple d'une policière municipale qui a été agressée et qui est décédée dans la région parisienne. J'observe qu'elle était armée, c'est vrai et ça ne l'a pas empêchée effectivement de décéder, malheureusement.

Donc par rapport à ça ma réponse est très claire, nous allons déjà attendre le rapport effectivement et savoir ce qu'il en advient et si des mesures sont prises. Et ensuite on en rediscutera si éventuellement il faut en discuter. De toute façon que dit ce rapport ? Il change la donne. Auparavant la Police Municipale n'était pas armée, sauf sur demande du Maire. Là, la Police Municipale peut être armée sauf demande du Maire. Donc on en rediscutera, il y aura un débat par rapport à ça. Moi, ce que je veux c'est donner les moyens à ma police d'être efficace et d'être protégée dans ses missions délicates, et c'est vrai, pour certaines, dangereuses. Parce que, qu'est-ce que vous croyez... ? Quand on dit qu'il faut armer la Police Municipale, est-ce que vous pensez qu'on va nous demander peut-être demain aussi qu'elle aille travailler la nuit avec des brigades canines sur Planoise ? Est-ce que vous pensez que notre personnel municipal actuel, celui qui est là, est d'accord d'aller pour travailler la nuit sur Planoise ? Il est d'accord d'aller y travailler ? Il y a aussi quelque chose qui est essentiel, c'est effectivement la particularité de la Police Nationale, de la Police Municipale. Ce ne sont pas les mêmes missions. Il faut rester dans le cadre de leurs missions, il faut surtout renforcer les moyens de la Police Nationale. C'est pour cela que nous avons donc créé un commissariat à Planoise. C'est pour cela que nous faisons partie des 15 villes qui sont des villes en QRR, des Quartiers de Reconquête Républicaine, et c'est pour cela que je suis comme vous, impatient que les policiers arrivent. On m'avait dit que c'était en septembre - octobre, j'ai l'impression que ça va être un peu décalé ; je m'en suis inquiété auprès du Ministère de l'Intérieur. Le problème, la raison est simple, c'est que les premières promotions qui sont sorties ont été dirigées vers le quartier des Tarterêts en région parisienne, à Marseille, à Strasbourg et dans d'autres quartiers. Donc il y a une priorité mais on m'a confirmé que nous aurions bien -c'est le chiffre que l'on m'a donné- entre 15 et 25 policiers d'ici la fin de cette année. J'aurais aimé qu'ils viennent plus vite, je vous l'accorde, mais il y a aussi des problèmes difficiles dans un certain nombre de villes et la solidarité doit jouer. Mais il faut surtout renforcer les moyens de la Police Nationale et Municipale, et aussi, parce qu'on n'en parle jamais et c'est essentiel, renforcer les moyens de la justice.

Dans ce pays, la justice n'a pas assez de moyens pour pouvoir effectivement juger rapidement. Elle juge bien, mais quelquefois ça peut être long. Ce n'est pas de la faute des magistrats, j'en connais quelques-uns, ils travaillent beaucoup, mais il faut renforcer effectivement nos tribunaux car très souvent ils ne sont pas complets pour diverses raisons, il manque des juges, des magistrats, des procureurs dans nos tribunaux. Il faut donc effectivement donner aussi à la justice les moyens dont elle a besoin. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. Jacques GROSPERRIN : J'ai assisté à l'audition de M. BENALLA hier au Sénat, qui disait que lui était armé pour se protéger. Alors je m'interroge vis-à-vis de ce que vous pouvez dire, mais j'ai 5 points à développer, je serai assez rapide.

M. LE MAIRE : M. BENALLA n'est pas mon modèle.

M. Jacques GROSPERRIN : Oui, j'ai bien compris, ce n'est pas le vôtre mais c'est celui de quelqu'un que vous connaissez bien.

J'attends du gouvernement, et vous devrez vous justifier si le gouvernement prend une décision, mais attendez, vous êtes le premier magistrat de cette ville, vous n'êtes pas aux ordres du gouvernement. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'à ce jour, vous n'entendez pas les Bisontins, vous n'entendez pas les policiers municipaux. Il suffit simplement que le Président de la République vous dise : «Eh bien, voilà, il faut le faire», est-ce que vous serez en capacité...

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit ça.

M. Jacques GROSPERRIN : Non, j'ai bien entendu. Vous serez en capacité de lui dire : «Eh bien, non, on n'a pas envie», parce que vous devrez vous justifier.

Deuxième point, la Police Municipale le demande, que lorsque vous dites qu'ils ne veulent pas aller dans les quartiers, etc., sur Planoise...

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit «ils ne veulent pas aller» Monsieur GROSPERRIN, j'ai dit : «Que diront-ils si on les envoie ?».

M. Jacques GROSPERRIN : Ils demandent de changer leurs missions, ils demandent un accroissement de leurs missions, ils demandent d'être respectés, ils sont formés, ils sont compétents, vous le savez, vous l'avez dit tout à l'heure, donc je pense qu'à un moment donné il est important de le faire. Les Bisontins aussi le demandent, il y a une réalité sur le terrain.

Et puis pour la Police Municipale, le recrutement peut s'effectuer au niveau du volontariat pour ceux qui auront des missions nouvelles.

Lorsque je vois qu'il y a 15 à 25 policiers dans le cadre de cette nouvelle police qui peut être de com' -j'espère que ça ne sera pas le cas- ce sont quand même des policiers stagiaires qui vont venir dans les quartiers. Moi, ça m'interpelle et ça interpelle d'ailleurs toute la Police Nationale.

Et ce qui interpelle d'autant plus la Police Nationale, c'est qu'ils vous disent : «Vous vous rendez compte, le Ministre de l'Intérieur... -alors, vous allez me dire que ça n'a rien à voir avec cela mais si, tout est lié- annonce qu'il va quitter le gouvernement, comment voulez-vous à un moment donné qu'on puisse mettre en place nos pratiques, qu'on puisse continuer notre projet, etc. ? Donc qui vous dit... ? Qui vous dit... ? Moi, j'espère qu'on aura ces 15 à 25, mais c'était le Ministre de l'Intérieur qui les a proposés. Si dans quelques semaines voire quelques mois, le Ministre de l'Intérieur n'est pas le même et n'a pas la même démarche, pas la même vision, on sera, à un moment donné, pas les dindons de la farce mais on s'interrogera sur une situation. Donc n'attendons pas cela, faites-le, prenez la responsabilité à un moment donné. Les policiers municipaux, vous le savez, le demandent. Je pense que ça serait intéressant de le faire, je vous remercie.

M. Philippe MOUGIN : J'abonde dans le sens de M. le Sénateur GROSPERRIN. Mais on ne demande pas à ce que les policiers aillent faire les nuits, ce n'est pas ça du tout, c'est un autre sujet, on n'est pas dans le sujet. Le sujet, c'est d'armer des gens qui sont expressément exposés à des risques, au même titre que les policiers nationaux ou que les gendarmes. Depuis le tout début, on était seulement deux élus à le demander, depuis le début du mandat, on ne fait que ça et on rabâche et on répète. Évidemment, à un moment donné vous n'entendiez plus. Là, le gouvernement commence un petit peu à bouger les lignes, donc là vous prêtez un petit peu attention.

M. LE MAIRE : Pas du tout.

M. Philippe MOUGIN : Alors, je sais que dans votre majorité il y a des gens qui y sont très opposés et que vous obéissez à une logique de groupe, par majorité, mais ce n'est pas le sujet, l'histoire de faire les nuits...

M. LE MAIRE : Là, vous vous n'êtes pas dans le sujet, effectivement.

M. Philippe MOUGIN : Non, non, mais moi je suis dans le sujet de l'armement des policiers municipaux.

M. LE MAIRE : Mais ce n'est pas le sujet du rapport là, Monsieur MOUGIN.

M. Philippe MOUGIN : Non, mais justement, vous parliez des policiers nationaux qui allaient arriver à Planoise, ce n'est pas le sujet non plus. Alors évidemment, on peut regretter qu'ils n'arrivent pas assez vite. On peut regretter aussi qu'il y ait eu 40 ou 50 postes de policiers qui ont été supprimés à Besançon sous SARKOZY, ça c'est une chose, et vous n'y êtes pour rien, c'est vrai, je vous l'accorde, mais vous avez raison, aujourd'hui on a eu un cas concret. Vous voyez, on a eu affaire à une dame hystérique, et si demain vous avez un homme hystérique qui a un pistolet ou un revolver à la ceinture, que feront les policiers municipaux ? Là, ils ont pris un coup de poing, des coups de pied ; on en est tous désolé, moi le premier et je vous l'accorde, ce n'est pas toujours simple, ils font un métier très difficile.

M. LE MAIRE : Monsieur MOUGIN...

M. Philippe MOUGIN : Oui.

M. LE MAIRE : Vous pensez qu'ils auraient pu, au milieu de cette foule-là, dégainer et tirer sur une personne au milieu de cette foule ?

M. Philippe MOUGIN : Mais bien sûr que non, mais si ça avait été une personne armée d'un pistolet, est-ce que vous pensez que les policiers municipaux auraient attendu qu'il flingue tout le monde -excusez-moi l'expression- avant d'intervenir ?

M. LE MAIRE : Bon, allez, terminez votre intervention.

M. Philippe MOUGIN : Voilà, eh bien je la termine sur ce cas concret et si ça avait été beaucoup plus grave, les policiers municipaux auraient été dans l'impossibilité de se défendre, de nous défendre, et de défendre les élus de la République.

M. Laurent CROIZIER : Permettez-moi d'intervenir quand même sur le sujet. Je ne vais pas relancer le débat. Simplement, moi je partage le fait qu'il ne faut pas que les missions de la Police Municipale soient les mêmes que celles de la Police Nationale. Il n'empêche que je suis quand même favorable à l'armement de la Police Municipale et M. MOUGIN s'octroie la proposition d'armer la Police Municipale, c'est loin d'être le cas, mais on ne doit pas souffrir, je pense, de dogmatisme ou de sectarisme dans ce domaine.

J'ai fait une étude puisqu'en 2015, quand la question s'est posée au moment des attentats, je me suis dit : «Tiens, regardons ce qu'il se passe dans d'autres villes». J'ai pu remarquer que l'armement de la Police Municipale ne souffre pas de l'étiquette politique du Maire. Il y a des polices municipales qui sont armées pour des maires de Droite, des maires du Centre et des maires de Gauche, qu'aujourd'hui, l'armement municipal, il ne faut pas être dupe non plus, ce n'est pas lui qui règle la sécurité. Par contre il règle un problème, c'est la sécurité du propre policier. Et il faut bien reconnaître que la difficulté de leurs missions et le danger de leurs missions -mais de leurs missions d'aujourd'hui, pas les missions qu'on leur donnera demain- évoluent et est croissant.

Et moi, j'en ai assez d'entendre un petit peu ce discours qui dirait -ce n'est pas votre discours, Monsieur le Maire- que nos policiers municipaux sont des sous policiers et que de ce fait-là ils ne doivent pas être armés. Nos policiers municipaux sont des policiers municipaux formés et ils sont en capacité de porter une arme à feu sans aucune difficulté.

M. LE MAIRE : Vous savez, si on va plus loin dans ce que vous dites, il faut aussi armer les travailleurs sociaux, parce que moi je connais le cas de travailleurs sociaux qui se sont retrouvés face à... -non mais Monsieur MOUGIN, ne dites pas non- des travailleurs sociaux qui se sont retrouvés comme ça. J'ai retrouvé le cas d'infirmières aux urgences à l'Hôpital et des médecins qui se sont retrouvés devant des personnes armées. Je connais des pompiers dans nos quartiers qui se retrouvent face à des personnes armées, donc je voudrais que ce soir on ne dérive pas. Il y a un problème et on n'est pas d'accord là-dessus.

Je pourrais vous dire aussi que les bobbies anglais ne sont pas armés en Grande-Bretagne, même à Paris, dans la grande ville de Paris les policiers municipaux ne sont pas armés.

Donc c'est un débat. Moi, Monsieur MOUGIN ou Monsieur CROIZIER, je vais vous dire, je ne suis pas un dogmatique et s'il y a une décision qui est prise par le gouvernement et qu'elle ne me convient pas, écoutez, je verrai. Moi, j'ai mon avis. Mais pour l'instant, ne commençons pas déjà à discuter là-dessus, on ne sait même pas quel sera le sort qui sera réservé à ce rapport. Ensuite, on aura le temps d'en discuter.

Et, toujours amicalement, je veux dire à M. GROSPERRIN, j'entends avec intérêt quand il dit qu'il faudrait qu'il y en ait plus, mais je me dis quand même... -vous dites qu'il faut des moyens en plus- que M. GROSPERRIN qui a soutenu M. SARKOZY -c'était son droit- qui a quand même privé la France de 60 000 policiers et gendarmes... il faut quand même le rappeler !

Monsieur GROSPERRIN vous n'avez pas la parole, vous êtes très désagréable... Monsieur GROSPERRIN, je vais vous demander une chose, pour qui vous prenez-vous pour interrompre toujours ce Conseil Municipal ? Monsieur GROSPERRIN, je vous demande de vous taire. Pour qui vous prenez-vous pour intervenir en permanence ? Moi je respecte quand vous intervenez, faites pareil, vous êtes impoli.

Je continue ce que je disais tout à l'heure, c'est que quelqu'un qui quand même a soutenu SARKOZY qui a supprimé, je crois, 60 000 postes de gendarmes et de policiers, qui -Monsieur MOUGIN l'a dit tout à l'heure- fait en sorte que 50 policiers soient partis de Besançon, qu'ils veulent aujourd'hui en rajouter, je dis quand même, vous devriez, cher Monsieur le Sénateur, être un petit peu plus modeste sur le sujet.

Je passe la parole à Pascal BONNET qui l'a demandée.

M. Pascal BONNET : Oui, j'attendais avec impatience que vous puissiez attaquer un peu SARKOZY parce que ça manquait.

M. LE MAIRE : Oh, mais je n'ai même pas attaqué...

M. Pascal BONNET : Il n'est plus Président depuis quand, rappelez-moi ? Il y a eu deux Présidents de la République depuis, que vous avez soutenus l'un après l'autre. Il y a eu une crise financière, bien entendu, il y a eu deux Présidents...

M. LE MAIRE : M. SARKOZY, je le respecte, c'est un ancien Président de la République. On doit le respecter, je le respecte, mais il n'est plus d'actualité.

M. Pascal BONNET : Vous pouvez me laisser finir, là ?

M. Jacques GROSPERRIN : Vous faites comme moi là.

M. LE MAIRE : Allez-y.

M. Pascal BONNET : Il y a eu deux Présidents depuis, que vous avez soutenus l'un après l'autre, et vous n'êtes encore pas certain d'avoir le nombre de policiers que vous avez demandé.

M. LE MAIRE : Quand je les aurai, vous viendrez fêter ça avec moi.

M. Pascal BONNET : Alors ne mettez pas SARKOZY là-dedans, il n'a vraiment plus rien à voir avec ça.

M. Michel OMOURI : Au printemps, on a eu un échange par rapport à cette police de proximité, quand je vous avais annoncé 15, vous m'aviez répondu : «Mais Monsieur OMOURI, ça sera beaucoup plus que ça». Moi aujourd'hui, je suis réaliste, c'est bien toujours 15.

Maintenant on ne connaît toujours pas leurs missions. Aujourd'hui, c'est tellement vague, même le Préfet ne va pas dire pourquoi et ce qu'ils feront sur Planoise. Quand je dis qu'ils vont déambuler, qu'on me prouve le contraire, qu'ils ne le feront pas, qu'ils rentreront dans les cages d'escalier, je n'attends que ça.

Simplement quand on parle de la Police Municipale, j'attends Monsieur le Maire peut-être votre position par rapport à ça. Le Procureur demande, aujourd'hui, à ce que les forces de sécurité rentrent dans les cages d'escalier à Planoise. Eh bien moi, ce que je demande, Monsieur le Maire, comme vous ne voulez pas les armer, aujourd'hui la dangerosité qui se passe dans ces quartiers fait qu'aujourd'hui le Maire devrait dire au Procureur : «Je refuse que ma Police Municipale soit mise en avant dans ces quartiers, surtout par rapport aux caches d'armes que l'on trouve dans certains endroits». Et je suppose que vous êtes bien au courant de ce qu'un policier municipal a trouvé, il y a quelques jours -je ne peux pas en parler parce que ce n'est pas le lieu ici- simplement on est passé à des stades... aujourd'hui est-ce que vous allez armer la Police Municipale pour qu'ils puissent rentrer dans les cages d'escalier comme le Procureur le demande ?

M. LE MAIRE : Il y a une convention qui a été signée avec la Police Nationale, nous respecterons le cadre de cette convention, on vous la donnera si vous voulez et si vous ne l'avez pas».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 16

Actualisation de la liste des emplois permanents - Création de postes auprès de la Direction Education

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 17

Personnel communal - Renouvellement de la convention de mise à disposition des conservateurs d'Etat des bibliothèques auprès de la bibliothèque classée de Besançon

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 18

Mise à disposition de personnel - Convention entre la Ville de Besançon et la Caisse des Ecoles

«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 19

Personnel communal - Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un médecin général de la santé publique pour pourvoir le poste de Directeur du service communal d'Hygiène-Santé

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 20

Personnel communal - Réévaluation de la rémunération d'un agent contractuel en contrat à durée indéterminée

«**M. LE MAIRE** : Pas de questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 21

Personnel communal - Direction des Espaces Verts, Sportifs et Forestiers -
Logement de fonction dans la forêt communale de Chailluz - Convention
d'occupation précaire avec astreinte

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 22

Plan de déplacement du personnel de la Ville de Besançon

«**Mme Carine MICHEL** : Je voudrais d'abord m'excuser, je n'étais pas présente au point précédent qui concernait les ressources humaines puisque je suis allée apporter, avec Danielle POISSENOT, du soutien à la Police Municipale.

Je vais faire une intervention courte pour dire que ce plan de déplacement prévoit deux mesures phares : la première, c'est la majoration de la participation employeur aux abonnements de transport en commun de 50 % à 70 %, et la mise en place d'une indemnité kilométrique vélo : 200 € par an pour les agents qui déclareront -donc on leur fait confiance- faire 80 % de leur trajet domicile-travail en vélo.

Ces actions visent à inciter les agents à recourir davantage aux modes doux et sont donc favorables à la fois à la préservation de l'environnement, mais aussi à une meilleure santé.

J'en profite pour dire un mot sur le télétravail qu'on a expérimenté en 2018 et qu'on va développer encore sur 2019, avec la réduction des déplacements domicile-travail. On a aussi les mêmes impacts à la fois sur l'environnement et sur la qualité de vie des agents, et quand je dis des agents, c'est pour les trois entités. C'est le même plan de déplacement pour les collègues du CCAS, du Grand Besançon et de la Ville.

M. LE MAIRE : Merci Carine. Avez-vous des questions à poser à Carine. Je n'en vois pas ? Ce dispositif que nous mettons en place c'est quelque chose d'important.

M. Philippe MOUGIN : Monsieur le Maire, écoutez, je vais être positif, pour une fois, je pense que ce sont de bonnes mesures, et surtout pour l'écologie.

M. LE MAIRE : Eh bien, voilà.

M. Eric ALAUZET : Merci Carine, c'est bien que la Ville saisisse immédiatement cette opportunité. C'est vrai qu'on a un plan vélo consistant, là, qui va se développer, avec comme tu l'indiques, effectivement, une aide financière à la mobilité, à la discrétion évidemment des collectivités. L'Etat le fera pour sa part pour ses agents à la même hauteur de 200 €. Parallèlement il y a une enveloppe de 350 M€. C'est la première fois qu'il y a une enveloppe financière à destination des territoires pour structurer les réseaux vélos. Il ne faut pas sous-estimer cette question du vélo, hormis les arguments habituels de l'écologie et de la santé. Plus il y aura de cyclistes sur les petits trajets, plus on participera à la fluidité du trafic dans la Ville. Et quand on dit que la ville est encombrée, une des réponses, quand il y a 10 personnes, 100 personnes qui se mettent au vélo sur 1 ou 2 kilomètres, eh bien, c'est autant de places libérées pour les voitures, les bus, et pour fluidifier la circulation.

M. LE MAIRE : Alors moi ce que je voudrais dire par rapport à tout cela, c'est que j'ai regardé avec attention le plan vélo, j'ai demandé qu'on me fasse aussi un peu le bilan de ce que nous faisons, nous, en matière de vélo. Eh bien, je dois vous dire quand même que quand on regarde ça, on ne doit pas avoir honte par rapport à tout cela, puisqu'effectivement nous avons déjà fait beaucoup de choses pour le vélo en matière de pistes cyclables et autres. Et sur l'ensemble des items du plan proposé par le gouvernement, nous sommes déjà en avance, nous l'avons déjà fait, donc je crois qu'il faut continuer dans cette direction.

Je pense que pour le vélo, le problème qui reste actuellement c'est le partage de l'espace entre les vélos et les piétons, mais aussi entre les vélos et les voitures. Il y a des problèmes des deux côtés et je crois qu'il faut apprendre à partager. Et donc ça va effectivement dans la bonne direction mais, grâce à l'action de tout le monde certainement, on peut s'enorgueillir effectivement de ce que nous avons fait ces dernières années en matière de vélo.

Mme Carine MICHEL : J'ai été brève dans mon intervention, donc je me permets une seconde intervention pour réagir sur le vélo : il y aura des ateliers vélos proposés aux agents, pour rassurer les agents, et aussi sur le vélo électrique, plusieurs ateliers leur seront proposés.

M. Anthony POULIN : Sur cette question, moi aussi je me félicite de la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo. C'est quelque chose qui était réclamé depuis longtemps par beaucoup d'agents, et du coup, de le voir concrétiser ça vient leur encourager à se mettre au vélo. Et on voit à quel point cette mesure a des effets puisque dans les entreprises, une étude du club des villes cyclables dont nous sommes membres, et dont je suis membre du CA, démontre que là où l'indemnité kilométrique vélo a été mise en place, on augmente, sur deux ans, de 15 à 20 % la pratique du vélo dans l'entreprise. Donc nous pouvons espérer les mêmes résultats ici. Je souligne que le forfait mobilité désormais ne s'élève plus à 200, mais peut aller jusqu'à 400 €, donc là, j'imagine que nous sommes sur la première étape de l'indemnité kilométrique vélo, mais qu'on pourra ensuite aller sur un forfait mobilité douce telle qu'aujourd'hui la loi va le prévoir.

Ensuite, je voulais juste souligner, -on aura l'occasion d'en reparler tout à l'heure et ce sera Marie qui en parlera- la mise en place d'une gouvernance participative piéton/vélo, parce que bien entendu, en matière d'aménagement public, les vélos et les piétons ont un enjeu commun, et y compris sur le plan de déplacement, nous avons tout un tas de mesures encore à développer sur la pratique piétonne en centre-ville. On le voit sur les chiffres du PDU et des déplacements en ville, les déplacements piétons sont extrêmement nombreux, d'ailleurs, quelque part le piéton est le roi de la ville au regard du nombre de déplacements qu'il fait en part modale par rapport aux autres parts modales. Et du coup, nous avons encore tout un pan de politiques à développer, et pour cela, nous le préciserons tout à l'heure.

Je voulais juste préciser que sur le plan vélo du gouvernement, en effet, c'est bien l'action des associations et l'action des élus locaux en charge du vélo qui ont permis jusqu'au bout de mettre la pression pour que ce plan voie le jour. Et c'est vraiment aussi en matière de rupture urbaine que nous attendons le gouvernement, et nous verrons où seront actés ces millions d'euros, parce que 70 centimes par an et par habitant, c'est un début, mais pour faire face aux grosses ruptures urbaines qui sont faites sur nos territoires par les structures d'Etat, on verra. Donc précisément, pour l'heure ou en tout cas aujourd'hui, nous ne sommes pas éligibles à ces sommes-là.

M. LE MAIRE : Donc je suis heureux d'entendre dire que tu prends acte que le gouvernement vous a entendus. Donc c'est bien déjà que tu dises cela. Marie donnera les chiffres tout à l'heure et je passerai la parole à Michel LOYAT.

C'est vrai qu'on a 240 kilomètres de pistes cyclables, on a beaucoup avancé depuis 2001. On parle, dans le plan, du marquage à vélo et je suis passé cet après-midi, c'était la journée des mobilités, il y avait des vélos sur toute l'esplanade, partout, et j'ai vu qu'il y avait un atelier de «gravage de vélos». Effectivement, c'est important parce qu'un vélo ça se vole, donc c'est bien qu'on puisse les graver.

Et donc nous allons aussi participer effectivement à la promotion d'une culture du vélo. C'est vrai, c'est un plan important du gouvernement et je pense que vous serez d'accord avec moi là-dessus, on a déjà beaucoup de partenaires, on fait ça déjà chaque année. Il y a les vélos-écoles, il y a Decaux, il y a maintenant les stations de gonflage qui ont été mises en place. Et j'ai rencontré, avant-hier, le PDG de KEOLIS, Michel nous en dira peut-être un mot. Je pense qu'on a, du côté du vélo, avec notre DSP de transports en commun, quelque chose à faire sur le vélo. Il faut qu'on fasse quelque chose. Michel tu as demandé la parole, c'est peut-être pour ça entre autres, et peut-être pour refaire le point de ce que nous avons prévu dans la DSP en matière de vélo.

M. Michel LOYAT : Oui, merci Monsieur le Maire. J'interviendrai peut-être sur le vélo plutôt dans le rapport concernant le plan vélo.

Je m'associe naturellement pleinement à ce qui a été dit par rapport au vélo, et notamment à cette nouveauté de l'aide financière à ceux qui utilisent les vélos.

Je voudrais, avant de dire un mot par rapport à la DSP et à cette option vélo, saluer le travail qui a été mené, notamment au niveau des ressources humaines, à la Ville, à la Communauté d'Agglomération, au CCAS, puisque pour ce plan de mobilité les trois collectivités sont concernées, également l'engagement financier quand même. Quand on passe d'une prise en charge de 50 % à 70 % pour les abonnements transports en commun, c'est significatif. C'est une incitation forte à prendre les transports en commun pour les agents et on sait d'ailleurs que sur la Ville et sur les collectivités concernées il y a déjà de nombreux usagers. Je pourrai, dans quelque temps, donner les chiffres, mais nous ne les avons pas encore, bien sûr, pour cette année 2018, et un plan de mobilité. Ce sont des moyens, mais c'est aussi tout un travail de connaissance des pratiques des personnes qui sont très utiles par rapport à la mobilité. Ce sont aussi des incitations donc à utiliser, à combiner -je dirais- toute la palette des déplacements, y compris d'ailleurs des informations sur le stationnement, qu'il s'agisse de parkings relais ou même d'autres types de stationnement. C'est tout à fait précieux et c'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, la Communauté d'Agglomération, avec le soutien de l'ADEME, depuis au moins deux ans donc a fait tout un travail d'accompagnement, d'animation par rapport à ces plans de mobilité. Un agent travaille à temps complet là-dessus et je salue d'ailleurs le soutien financier de l'ADEME.

Voilà, donc l'aspect vélo, c'est logique que l'on ait mis la focale sur ce point puisque c'est la nouveauté, mais sans oublier le reste, transports en commun, connaissance des pratiques, incitation, communication.

Alors puisque vous m'invitez à dire un mot sur l'option vélo...

M. LE MAIRE : Qui est prévue mais elle n'est pas mise en place...

M. Michel LOYAT : ...dans la DSP. C'est une option qui est déclenchable et c'est une option qui est complémentaire, qui avait été présentée en son temps au Conseil d'Agglo. Il s'agit donc, pour la collectivité...

M. LE MAIRE : On ne sait pas trop.

M. Michel LOYAT : Sans rentrer dans le détail...

M. LE MAIRE : Non, parce que pour l'instant on ne sait pas comment on va faire, mais ce que je veux dire c'est qu'on est en train de réfléchir à ça.

M. Michel LOYAT : Il s'agit, pour la collectivité, d'acquérir un nombre important de vélos à assistance électrique et le délégataire, à savoir KEOLIS, mettrait en location -des locations plutôt moyenne et longue durée-pour développer la pratique des vélos à assistance électrique.

M. LE MAIRE : Mais on aura l'occasion d'en rediscuter dans des débats.

M. Michel LOYAT : Donc ça sera présenté certainement d'ici la fin de l'année, donc pour discussion et décision en Communauté d'Agglo.

M. LE MAIRE : Patience ! Donc voilà, c'est quelque chose dont on avait déjà parlé, rappelez-vous, quand on avait évoqué la DSP.

Alors simplement, par rapport à ça, il y a aussi quelque chose que je voudrais dire, concernant Vélocité : Vélocité, c'est un vrai succès. Je viens de demander les chiffres et on me dit qu'entre fin août 2017 et fin août 2018, c'est + 12 %. Il y avait déjà eu 7 % entre 2016-2017. 10, 12 et 7 = ça fait 19, presque 20 % d'augmentation en deux ans. Donc je crois que c'est quand même important. Et il y a les gonfleurs, qui effectivement... je crois que tout ça nous colle à la peau.

Et puis j'aurai l'occasion effectivement, quand on aura avancé là-dessus, de vous redire quelles sont nos ambitions en matière de DSP, mais pour l'instant nous n'en sommes encore qu'au stade de la réflexion.

On me dit même que nous avons, à Besançon, le meilleur taux de rotation en Europe des vélos pour Vélocité. Donc je le rappelle, on avait été d'ailleurs une des premières villes avec Lyon à mettre en place Vélocité. Donc tout le monde est d'accord là-dessus, c'est bien ça.

Et je m'associe aux remerciements de Michel concernant les ressources humaines. C'était un gros boulot.

Donc quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Unanimité».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 23

Réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Fixation des tarifs des musées du Centre

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? 1.

Mme Elsa MAILLOT : Concernant la nouvelle tarification du Musée, nous saluons le fait qu'il y ait maintenant un tarif groupé pour le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, le Musée du Temps et la Maison Victor Hugo, bien que nous réitérons notre souhait de voir un Pass qui ajouterait la Citadelle. Néanmoins, nous regrettons que le tarif pour un seul Musée n'existe plus. Nous désapprouvons le fait qu'il y ait moins de gratuité qu'avant la fermeture, en étant passé de tous les dimanches à seulement le premier dimanche de chaque mois. À notre avis, la gratuité tous les dimanches met en valeur l'identité originelle du Musée, à savoir la mise à disposition de tous d'un patrimoine collectif. L'accès aux Musées pour tous doit, bien sûr, être garanti par une médiation culturelle efficace : communiquer, expliquer, éduquer et donner envie pour abolir la barrière psychologique de ceux qui pensent que ce n'est pas un endroit pour eux, mais la barrière financière existe aussi.

La gratuité change aussi pour certains le processus de décision de visite, lequel apparaît alors plus simple, moins coûteux à travers la notion d'essai et d'expérience : «C'était sur mon chemin, c'était gratuit, donc je suis rentré».

Plus de gratuité permet au public de s'approprier les lieux de visite, et pour certains de le désacraliser, d'autoriser un comportement plus détendu, facilitant la familiarisation avec les œuvres.

La gratuité tous les dimanches rend possible les retrouvailles autour de notre patrimoine culturel, donne l'occasion de vivre une expérience partagée autour d'un même objet, tout comme cela a été le cas récemment avec les Journées du Patrimoine. Ces découvertes faites lors de visites gratuites donnent bien souvent lieu à de nouveaux projets de visite.

Parce que pour nous, la gratuité est un des outils de démocratisation culturelle, parce que la billetterie ne représente qu'une petite part de ses recettes, parce qu'à minima nous avons proposé que cela soit gratuit tous les dimanches uniquement pour les Bisontines et Bisontins et que cela n'a pas été le cas, nous ne pouvons donc pas accepter cette régression de la gratuité et nous nous abstiendrons sur ce rapport.

M. LE MAIRE : Très bien. Moi je crois qu'on peut être d'accord avec ça. La gratuité on peut la mettre partout. Mais dites-vous bien une chose, c'est que la gratuité a toujours un coût, il y a toujours quelqu'un qui paye la gratuité.

Ce week-end, par exemple, avec les Journées du Patrimoine, on a pu entrer à la Citadelle. Vous savez qu'il y a eu plus de 10 000 personnes quand même à la Citadelle ce week-end, en deux jours. 10 000 personnes à la Citadelle et on avait mis la gratuité.

Mme la Maire de Charlottesville souhaitait voir Arc-et-Senans et nous y sommes allés. Arc-et-Senans, les Journées du Patrimoine, j'ai payé. Donc on peut bien sûr toujours demander plus de gratuité, si on pouvait ce serait bien, mais je voudrais quand même rappeler que dans un certain nombre de domaines, la gratuité, on est très en avance. Je vais donner un domaine essentiel : les médiathèques. Les médiathèques, la lecture publique, c'est aussi un accès possible à la culture pour tous. Quand la Ville de Besançon décide de supprimer l'abonnement dans ses médiathèques, ça va dans ce sens-là. Et quand dans un souci de générosité et de construction, l'Agglomération ou demain la Communauté Urbaine, mais ce n'est pas demain, c'est hier, nous avons mis en place la gratuité pour tous les habitants de l'Agglomération aux médiathèques, on va là aussi dans ce sens.

Donc il faut regarder un peu l'ensemble de ce qui est fait et il me semble quand même qu'aller une fois par mois, gratuitement, dans un Musée, c'est bien. Après on peut raser gratis pour tout le monde mais il y a un moment où il faut aussi quand même quelque part trouver des recettes, et là je ne pense pas que ça soit un handicap. Mais enfin c'est ton avis, tu l'avais d'ailleurs déjà exprimé, donc voilà. Moi, je pense que c'est une bonne mesure.

Et ce que je veux surtout que l'on retienne, c'est que dans cette période de difficultés financières, on a mis quand même pas loin de 15 M€ dans le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie. Ça veut dire que nous croyons à la culture dans cette Ville, que cette Ville est une Ville de culture, et que 15 M€ c'est quand même quelque chose d'extraordinaire. Toutes dépenses confondues on m'avait dit 15, alors si ce n'est qu'un euro de moins, on ne va pas se chamailler pour 1 M€, c'est beaucoup d'argent en tout cas. C'est beaucoup d'argent. Et j'espère que vous serez nombreux à venir le 16 novembre à l'inauguration du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie qui avait d'ailleurs ce matin les honneurs d'une grande chaîne de télévision. C'est ce que l'on m'a dit en tout cas.

M. Patrick BONTEMPS : Je voulais rappeler aussi qu'il faut juger les propositions dans un ensemble. Je crois qu'il est important, et c'est la volonté de la Ville de Besançon, que la culture, et en particulier notre Musée des Beaux-Arts, et nos Musées en général, soient ouverts aux plus nombreux, et en particulier à ceux qui en sont éloignés.

Mais je rappelle qu'on a eu aussi des politiques fortes en ce sens. On a, pendant la fermeture du Musée, fait une proposition à Planoise pendant trois ans, avec un coût non négligeable, pour offrir au quartier de Planoise les œuvres du Musée, avec une médiation. Donc je crois aussi que ça fait partie de nos missions. Certes, le coût est peut-être un petit peu supérieur, il est dans la moyenne de ce qui se fait en France, en particulier sur l'ouverture le dimanche. Je voudrais rappeler que ce coût est important, si on fait une gratuité tous les dimanches, quelqu'un le paiera forcément, mais en tout cas on a une volonté politique d'ouverture sur l'ensemble des quartiers, et en direction des plus défavorisés, et que nous continuerons, et je crois que c'est un complément aussi pour permettre la découverte du Musée des Beaux-Arts et d'une ouverture à la culture pour tous.

M. LE MAIRE : Merci. Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 8».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 24

Réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Convention de mécénat avec le Crédit Mutuel Union

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des questions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 25

Acquisitions d'œuvres d'art pour le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie -
Demande de subvention

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 26

Programmation des musées du Centre - Demande de subventions 2018

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 27

Citadelle-Patrimoine mondial - Droits d'entrée 2019

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 28

Direction Citadelle - Projet Escape Room

«**M. LE MAIRE** : C'est un jeu paraît-il très populaire. Je n'ai jamais joué à ça mais il paraît que c'est très bien. Je n'ai jamais joué à l'Escape Room mais il y en aura un à la Citadelle.

Monsieur MOUGIN, vous avez déjà joué à l'escape room, vous ?

M. Philippe MOUGIN : C'était à propos des deux mots «escape room». On aurait peut-être pu le traduire en français.

M. LE MAIRE : Le problème, si vous dites «pièce» «escape», c'est s'évader, la fuite, ça ne veut pas dire grand-chose alors que les jeunes connaissent tous. Moi par exemple, je sais ce que c'est qu'un «escape room». Vous, demain, vous le saurez. C'est une petite start-up qui met ça en place à la Citadelle.

Thierry, tu sais ce que c'est, toi qui es jeune ? Dis-nous voir avec ton air gamin, là.

M. Thierry MORTON : Oui, mais je suis féru de... non, c'est juste l'intérêt de toucher une clientèle nouvelle. Il y a une vraie pratique aujourd'hui qui se développe en France, il y a d'ailleurs des lieux à Besançon où ça se pratique également. Donc en fait, il s'agit de résoudre des énigmes dans une pièce close, et puis ensuite vous ne pouvez sortir que quand vous avez trouvé la solution. Donc voilà, on met ça en place à la Citadelle, ce qui est intéressant... Voilà, alors c'est le cas ici, parfois, on ne trouve jamais la solution, donc on pourrait être condamné à rester.

M. LE MAIRE : J'ai une question à poser à l'escape room : «Quel sera le prochain Maire de Besançon ?». Mais là, comme dit une de mes voisines, vous risquez de tourner en rond, vous n'êtes pas prêt de sortir avec la réponse. Ça va être un labyrinthe.

M. Thierry MORTON : Non, ce qui est intéressant c'est que c'est une façon quand même très ludique de découvrir notre patrimoine, et l'histoire de la Citadelle, et en particulier je crois que le thème porte sur les poisons.

M. LE MAIRE : Oh là, là... !

M. Thierry MORTON : Vous savez pourquoi ?

M. LE MAIRE : Oui, ils ont été enfermés là...

M. Thierry MORTON : L'affaire des poisons de Louis XIV, les empoisonneurs et surtout les empoisonneuses étaient enfermés à la Citadelle.

M. LE MAIRE : Le «surtout empoisonneuses» n'était peut-être pas nécessaire.

M. Thierry MORTON : Non mais c'était le cas, c'est historique, parce qu'il y en avait plus.

M. LE MAIRE : Non, mais ça va...

M. Thierry MORTON : Il n'y avait qu'un homme.

M. LE MAIRE : Allez, je te sauve là, c'est bon, vas-y !

M. Thierry MORTON : Alors Christophe, je vais jusqu'au bout de la démonstration. Il n'y avait qu'un homme..., mais laisse-moi terminer, c'était un abbé.

M. LE MAIRE : L'Escape Room, des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 29

Direction Citadelle - Proposition de développement des demi-journées soigneurs au parc zoologique

«**M. LE MAIRE** : Des personnes peuvent aller passer une demi-journée avec des soigneurs, pour s'occuper des animaux. Il y a quelques recettes quand même et ça permet là aussi de faire de l'animation, et de revenir ensuite à la Citadelle avec sa famille.

Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 30

Autorisation d'occupation du domaine public pour l'exploitation des espaces de restauration de la Citadelle-Patrimoine mondial - Fixation de la redevance

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 31

Avenant à la convention de partenariat avec la Région pour la réalisation de la signalétique patrimoniale de la Citadelle

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 32

Signature d'une convention de mécénat avec la France Mutualiste

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 33

Gestion des archives de la CAGB par le service des Archives de la Ville de Besançon - Renouvellement de la convention

«**M. LE MAIRE** : On renouvelle la convention. C'est adopté ? Pas d'opposition, ni d'abstention ? Je n'en vois pas».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 34

UNESCO - Signature d'une charte de partenariat entre les sites et biens inscrits au Patrimoine mondial en Bourgogne-Franche-Comté

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 35

Piscine de Chalezeule - Ajustement du programme - Actualisation du coût de l'opération et du plan de financement prévisionnel

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 36

FISAC - Réduction de la subvention FISAC Tramway - Reversement du trop-perçu

«**Mme Christine WERTHE** : Monsieur le Maire, la présente délibération consiste à nous mettre en conformité au regard du trop-perçu de 13 590 € pour la Ville de Besançon au titre du FISAC, pour l'opération urbaine dans le cadre des travaux du tramway.

M. LE MAIRE : C'est vrai.

Mme Christine WERTHE : En novembre 2014, lors de la décision ministérielle, le taux d'intervention du FISAC fixait un capital mobilisable en fonctionnement et en investissement à presque 80 000 €. Notre présent rapport indique que cette subvention a été portée à 101 850 €. Nous en rendons 13 590, mais surtout, nous constatons que seuls 37 763 € en fonctionnement ont été mobilisés, et rien en investissement, ce qui correspond à peine au tiers de ce qu'il était possible d'utiliser pour soutenir les entreprises et les commerces bisontins fortement impactés par les travaux du tramway. À ce jour, à Besançon, pensez-vous que nos commerçants peuvent se passer de plus de 60 000 € d'aide. Comment le justifiez-vous ?

Vous me rétorquerez probablement qu'il n'y a pas eu de dossier déposé par les entreprises, mais quelle a été la réalité de leur accompagnement dans ces démarches souvent compliquées, alors qu'une potentielle évaluation réalisée en interne n'a pas été portée à notre connaissance ? Et surtout, comment le dossier de demande de subvention au titre du FISAC a-t-il été monté, et comment s'est fait le suivi des objectifs affichés pour en arriver à ce bilan ?

M. LE MAIRE : Thierry, c'est le service Commerce qui a géré ça.

M. Thierry MORTON : Sur l'ensemble de la subvention, je dois déjà dire qu'on avait mobilisé fortement l'Etat sur les projets que nous avons conduits. À cela s'ajoutent trois aspects : premièrement on a été obligé de programmer des aménagements qui se sont révélés, par la suite, pas forcément indispensables, et donc évidemment, quand on est dans la phase projet et qu'on passe après à l'étude opérationnelle, on se rend compte que finalement ce n'est peut-être pas ce qu'il y avait de plus nécessaire. Donc on a ciblé là où l'importance était grande.

D'autres problèmes sont survenus sur la programmation. Lors de la programmation, un certain nombre de critères ont évolué, c'est-à-dire qu'évidemment, les finances publiques, comme partout, étant en diminution, au cours de l'utilisation de ce FISAC, un certain nombre de critères sont tombés ou ont été modifiés, ce qui fait qu'on ne pouvait plus porter à projet un certain nombre de réalisations. Puis également sur les aspects de partenaires privés qui auraient pu être mobilisés sur les appels à projets, on a été en déficit de réponse.

Donc il y a quand même eu une bonne part du FISAC qui a été utilisée, une autre qui ne l'a pas été, pour les trois raisons que je viens de vous indiquer. Et cela c'est assez courant quand on travaille sur une avance de subvention. C'est plus rare quand on apporte un projet fermé et définitif, qui est ficelé. Là, on était quand même sur de la projection d'aménagement. Je rappelle d'ailleurs que ce n'était pas une indemnité directe auprès du commerçant, puisque là, c'est une commission ad hoc qui était en charge de cela. Là, il s'agissait bien d'indemnités ou de subventions qui venaient accompagner ou conduire des opérations liées au dynamisme du commerce ou au soutien du commerce dans le cadre de l'installation du tramway.

Après, je peux être plus précis dans les projets qui ont été portés, je peux parler du dispositif Free Pass qui a été fidélisé, la requalification des locaux vacants à Battant, une communication sur les dispositifs avec des informations très ciblées au niveau des professionnels et en direction aussi des agents des entreprises. Des animations commerciales ont été mises en place aussi, je ne vais pas parler seulement des innovations mais d'autres animations, mais il y a aussi des réalisations très concrètes en terme d'urbanisme.

M. Pascal BONNET : J'ai été vraiment effaré de voir que l'ensemble de l'enveloppe n'avait pas été consommé, dans la mesure où je me souviens que vous aviez mis en place un dispositif de dédommagement des entreprises affectées par le tramway sur le tracé précis du tramway et vous avez rappelé à plusieurs reprises que vous étiez libre de le faire ou de ne pas le faire. Donc vous étiez libre de le faire tel qu'il était, mais aussi de l'élargir. Alors quand on voit que toute l'enveloppe n'a pas été utilisée, avoir refusé à l'époque à des commerces ou des restaurants, situés à proximité immédiate mais pas directement sur le tracé, c'est quand même assez étonnant. Et certains aujourd'hui ne se sont pas encore remis des travaux.

M. LE MAIRE : Alors je vais vous dire, Monsieur BONNET, excusez-moi, mais très amicalement toujours, vous ne connaissez pas bien le système. Eh bien je vais vous expliquer, je dis amicalement je vous explique : il faut que vous sachiez quand même, que, alors que ce n'était effectivement pas obligatoire, l'Agglomération du Grand Besançon a versé comme indemnité plus de 2,8 M€. Je répète, 2,8 M€ que nous avons versés aux commerçants qui ont ressenti des difficultés face au passage du tramway, 2,8 M€ qui n'étaient pas obligatoires. Cette somme a été attribuée par qui ? Pas par le Président dans sa toute-puissance, pas par l'adjoint aux transports. Elle a été appliquée par une commission indépendante, avec un ancien Président de la Cour des Comptes, un ancien Président du Tribunal Administratif et un cabinet d'experts-comptables. Et ce sont eux qui ont dit : «Il faut donner» ou «il ne faut pas donner», à tel point qu'il n'y a eu que deux contentieux au Tribunal Administratif, 2, et que nous avons gagné les deux fois, en première intervention et en appel. Nous avons gagné partout. Mais ces sommes-là, le cadre de la loi qui nous permettait d'indemniser, il fallait que ça soit sur la voie du tram. Donc on ne pouvait aller par exemple en haut de la rue Battant, on n'était pas sur la voie du tram. Et donc nous avons fait beaucoup plus qu'on a fait nulle part ailleurs, la preuve c'est que les commerçants étaient satisfaits puisqu'il n'y a pas eu de recours au tribunal. Il y en a eu un ou deux, et en plus apparemment, c'est ceux à qui on avait donné le plus qui sont encore allés au tribunal. Mais je crois qu'ils ont perdu, ils n'ont pas gagné au tribunal.

Donc ces 60 000 là, on ne pouvait pas les donner en plus, ce n'était pas du tout le même objet, c'est ça que je voulais vous dire. Mais rappelez-vous de ce chiffre, 2,8 M€ qui ont été pris en compte dans le budget, alors qu'ils n'étaient pas obligatoires. Mais nous avons bien fait de le faire. Nous avons bien fait de le faire, parce qu'effectivement, c'était très compliqué à un certain moment de circuler dans la Ville, mais maintenant ça va bien, et je crois que tout le monde s'en félicite.

M. Thierry MORTON : Oui, juste pour rappeler que sur le rendu, on est bien sur un mode de subventions, c'est-à-dire d'accompagnement de projets. Certains partenaires privés qui devaient conduire des projets et qui pouvaient obtenir une subvention n'ont pas conduit leurs projets au bout. Donc à un moment donné, vous ne pouvez pas garder la subvention pour garder la subvention. Elles étaient fléchées sur des opérations précises et ces projets-là n'ont pas été conduits à terme par le porteur de projets. Donc c'est comme n'importe quelle règle financière publique, vous ne versez pas une subvention pour verser une subvention et effectivement -Monsieur le Maire a raison de le rappeler- ça n'a absolument rien à voir avec une indemnisation ciblée propre à un commerçant qui est indemnisé par l'impact du tram. Là on est sur autre chose, on est sur des aménagements structurels, urbanisme, aides aux entreprises. On n'est pas du tout sur le concept de l'aide directe aux commerçants, je veux le rappeler.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, vous avez redemandé la parole, allez-y, je vous en prie.

M. PASCAL BONNET : Oui, j'avais quand même un petit peu suivi le dossier.

M. LE MAIRE : Bon, c'est très bien.

M. PASCAL BONNET : Les critères sur lesquels la commission se déterminait, c'est quand même le Conseil Municipal et le Maire qui les ont établis au départ.

Alors après, les dispositifs ne sont peut-être pas les mêmes, ce que je vous dis simplement, c'est que des entreprises ont été affectées parce qu'elles n'étaient pas sur le tracé, que vous n'avez pas voulu ou pas pu les aider, et qu'il y avait à côté de ça un dispositif qui permettait d'aider des entreprises, et qu'on a manifestement pas utilisé au maximum. Donc il y a quand même une carence à un niveau.

M. LE MAIRE : Bon, c'est votre avis. Par rapport à ça, quels sont ceux qui s'opposent au reversement de cette subvention ? Enfin s'opposer à la loi, c'est compliqué. Donc il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 37

Animations commerciales et artisanales - Attribution de subventions et signature d'un avenant à la convention avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarque ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 38

Action Cœur de Ville - Signature d'une convention cadre

«**M. Ludovic FAGAUT** : Moi je voudrais lier le point 38 avec le point 39, si vous m'y autorisez.

Alors si je comprends bien, pour bien être au clair sur ces deux dossiers, on a un adjoint au commerce sur la Ville de Besançon, on a un manager de centre-ville, on va avoir, en tout cas, sur le dossier 39, un chef de projet Action Cœur de Ville, on a un Président de l'Office de Commerce et nous avons un directeur bien sûr de l'Office du Commerce.

Alors moi je me posais la question quand même de cette armée mexicaine, si ce n'était pas un petit peu beaucoup sur le territoire bisontin en tout cas, et si ce n'était pas non plus une mise sous tutelle de votre Adjoint au Commerce. C'était ma première question.

Et ma deuxième question et ma deuxième observation concernaient l'Action Cœur de ville. J'ai regardé très attentivement l'Action Cœur de Ville. 222 villes sont concernées par rapport à cela. Ce sont essentiellement des villes moyennes. Alors j'ai regardé, c'est donc Tulle -une ville que vous connaissez bien- c'est Verdun, c'est Montluçon.

M. LE MAIRE : Pas vraiment, non.

M. Ludovic FAGAUT : Que vous connaissiez, pardon.

M. LE MAIRE : Non, je ne suis jamais allé à Tulle.

M. Ludovic FAGAUT : C'est Le Creusot. Laissez-moi juste terminer par rapport à cela.

Donc je me posais la question : pourquoi Besançon se retrouvait dans tout cela ? C'est qu'en fin de compte, tout ne va pas si bien que cela comme vous osez le dire régulièrement et je me posais quand même la question, puisqu'on vous l'a souvent dit, notamment dans le cadre des dossiers sur l'analyse des besoins sociaux, s'il n'y avait pas une paupérisation de notre Ville, du fait de rentrer dans ce dispositif Cœur de Ville.

M. LE MAIRE : C'est peut-être aussi parce que le Maire est efficace et qu'il défend bien les dossiers. Ça peut aussi s'envisager.

Vous savez, vous êtes assez fantastique parce que quand il y a une reconquête républicaine, si on n'est pas dedans on a mal défendu le dossier. Si on est dedans, c'est qu'on est en grande difficulté. Opération Cœur de Ville, si on est dedans, on va avoir des crédits pour cela, au lieu de s'en féliciter et de dire : «On va travailler ensemble», c'est : «Ah mais vous avez des dossiers, mais c'est que, effectivement, on n'est pas si bon que ça».

Je vais vous expliquer une chose, c'est qu'il y avait deux niveaux de dossiers qui étaient déposés. Il y avait des dossiers en première intervention pour une centaine de villes, et c'est pour ça que j'avais, moi, souhaité de ne pas être dans la première liste. Je l'avais même dit à M. le Préfet BARTOLT à l'époque, il ne nous a pas mis dans la première liste, il nous a mis dans la seconde liste qui arrivait plutôt en début d'année prochaine 2019. Il se trouve, pour des raisons que je n'ai pas comprises -je n'ai même pas essayé de savoir- ces deux listes ont été regroupées dans une seule liste. C'est pour ça que nous qui étions prévus dans la deuxième liste, on s'est retrouvé dans la première programmation.

Mais je crois qu'au lieu de vous poser ces questions, vous devriez plutôt vous dire : «Mais qu'est-ce que nous devons faire ensemble ? Utilisons cet argent-là, utilisons les moyens nouveaux que cela va donner à notre Ville pour ensemble revitaliser le centre-ville», plutôt que de dire : «Mais c'est qu'on est dans la difficulté». Écoutez, on n'est pas spécialement en difficulté. Vous dites qu'il ne se passe rien dans cette Ville. Vous n'étiez pas là, donc je vais vous le redire, effectivement 31 000 personnes aux «Livres dans la Boucle» que vous avez bien voulu nous laisser puisque vous ne vouliez plus le faire, c'est un grand succès. 10 000 personnes à la Citadelle, les rues de Besançon noires de monde, un Festival International de Musique de Franche-Comté, presque 20 000 personnes, toutes les salles quasiment pleines. La Ville elle bouge. Écoutez, arrêtez un jour de toujours dire que cette Ville ne bouge pas.

Là, nous avons effectivement une opportunité et je pense que nous aurons une signature effectivement dans deux ou trois semaines, je vous dirai quand exactement et avec qui, une signature effectivement pour ce dossier qui est un dossier qui avance bien et pour lequel on ne va pas tout régler, vous avez vu, c'est essentiellement les problèmes d'habitat, de commerce, de numérique. On ne va pas tout régler mais on est dedans. Au lieu de dire : «Tant mieux qu'on soit dedans», non, vous dites : «Ah ben si on y est c'est qu'il y a des problèmes !». Non. Honnêtement, je ne comprends pas. Vous devriez vous en réjouir.

M. Jacques GROSPERRIN : On s'en réjouit, on s'en réjouit...

M. LE MAIRE : Ça s'entend dans votre voix !

M. Jacques GROSPERRIN : Simplement, vous avez raison de dire que la Ville bouge, mais moi je m'interroge, je ne vais pas faire la fine bouche, je suis ravi, mais vous ne pensez pas que ça aurait été judicieux de mettre «Livres en Boucle» à un autre moment que les Journées du Patrimoine, à un autre moment que le Festival de Musique ? C'est bien que les étrangers, que les Français viennent à un moment donné dans notre Ville. Les hôteliers sont ravis, les brasseries sont ravies, les commerçants sont ravis, mais trois événements le même jour, je ne suis pas sûr que ce soit vraiment très judicieux de l'avoir fait. C'est vrai que le mois de septembre est un mois où il fait souvent bon, qui est bien choisi, moi je pense que ça aurait été plus intéressant -mais c'est là où je m'interroge quand même sur la coordination- de le faire la semaine avant ou la semaine après, il va faire encore beau ce week-end-là.

Ensuite, lorsqu'on parle de l'action Cœur de ville, c'est vrai qu'il y a 700 villes qui voulaient avoir ce label-là parce qu'il y a un financement qui est accordé. Moi, je m'interroge sur votre politique encore, Monsieur FOUSSERET, je m'interroge. D'un autre côté, sur Chalezeule, vous faites une extension de la zone commerciale, avec ce que l'on sait comme problématiques. On sait qu'un emploi créé dans une zone commerciale, on obère trois emplois créés au centre-ville. Alors c'est vrai que la grande distribution, c'est 126 Mds€. C'est vrai qu'il y a un lobbying fort vis-à-vis de cela, mais il ne faut quand même pas oublier une chose, c'est qu'à ce jour, Casino va fermer en France 20 centres commerciaux... 20 centres commerciaux vont être fermés chez Casino. Ça montre qu'à un moment donné ça ne répond plus à l'objectif, en tout cas, à la demande des habitants, ils ne veulent plus de ces grandes surfaces-là. Et je ne parle pas de l'impact écologique, on en parlait tout à l'heure, mais vous imaginez l'impact écologique ! En Grande-Bretagne, ça fonctionne complètement de manière différente. Ce n'est pas une CDAC, la CDAC, on dit toujours oui. En Grande-Bretagne, vous savez comment ça se passe ?

M. LE MAIRE : Ah, certainement pas !

M. Jacques GROSPERRIN : Oui... souvent oui.

M. LE MAIRE : Ah non, non, non !

M. Jacques GROSPERRIN : Chaque fois il y a une commission indépendante en Grande-Bretagne et qui montre l'utilité ou l'inutilité de mettre en place une zone commerciale, et surtout par rapport au cœur de ville.

En Allemagne, ils utilisent des espaces prévus, ils utilisent des friches. Je crois qu'il y a une vraie réflexion à avoir vis-à-vis de cela.

Donc d'un côté, voilà, vous rentrez dans l'histoire de Cœur de ville, et de l'autre côté on fait des extensions dans les territoires qui sont à la périphérie, avec tous les problèmes, les problématiques.

On sait que, à ce jour, dans l'indépendance alimentaire, on est en train de reculer de plus en plus sur les terrains agricoles et on utilise les terrains agricoles pour faire des grandes surfaces. Vous allez dire : «M. GROSPERRIN a changé, maintenant, il est écolo». Non, on a toujours été écolo...

M. LE MAIRE : Oh non, non...

M. Jacques GROSPERRIN : Sauf qu'on n'est pas écologiste, c'est ça la différence.

Et enfin, peut-être une question, et surtout la question majeure, je vous avais proposé un moratoire pour les grandes surfaces. Qu'en est-il ? Où en sommes-nous ? Moi, je pense que c'est important, parce que c'est aussi un respect que vous devez avoir vis-à-vis de l'Opposition de répondre à ces questions-là, et c'est un respect vis-à-vis des habitants. Je crois qu'à un moment donné il y a une vraie réflexion à avoir, et c'est peut-être aussi dans le cadre de la Communauté Urbaine, en tout cas, je pense que ça le sera, de réfléchir sur cela. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Je suis sensible à vos remarques en matière de respect des gens. Ça, venant de votre part, je suis très, très sensible à cela.

Alors vous me dites : «Est-ce qu'il ne serait pas mieux de changer la date de Livres dans la Boucle» ? Est-ce qu'il n'aurait pas été mieux que le Conseil départemental continue... ? Monsieur GROSPERRIN je vous demande de ne pas intervenir en permanence, faute de quoi je vais être obligé de suspendre la séance pour vous faire comprendre qu'il faut que vous respectiez les règles que vous me demandez de respecter. Puisque vous m'attaquez là-dessus, est-ce qu'il n'aurait pas mieux valu que le Conseil départemental maintienne cet événement ? C'est une décision que vous avez prise et que je respecte d'ailleurs totalement. Je n'ai jamais polémique là-dessus, mais là je trouve que vous allez un peu fort quand même, venir nous critiquer de ne pas avoir changé la date quand vos amis l'ont supprimé... Simplement, vous êtes inoxydables, rien ne vous fait peur de toute façon. On peut dire une chose et son contraire et j'y viendrai par la suite tout à l'heure.

Deuxièmement, vous devriez savoir qu'à cette date-là c'est la rentrée littéraire, donc la rentrée littéraire on ne peut pas la faire, comme on me l'a proposé, en mai-juin. Ce n'est pas possible, les étudiants sont partis, et la rentrée littéraire ça se fait dans les premières semaines de septembre. Il faut savoir que les éditeurs et les auteurs -nous avons quand même 280 auteurs qui sont venus- ont un circuit, un tour de France. Ils viennent ici, ils vont à Nancy aux «Livres sur la Place», ils partent à Toulon, ils vont dans le Nord, et c'est très compliqué d'avoir une date. Et cette date-là, que nous avons obtenue parce que vous l'aviez eue au Département, c'est vous qui aviez lancé cette manifestation et j'en suis très heureux. Cette date-là avait été lancée par le Département, on est obligé de maintenir cette date-là faute de quoi on sort du circuit. Si on pouvait la mettre à une autre date, bien sûr que nous le ferions, mais la semaine d'après je crois que c'était Nancy, la semaine d'avant, c'était une autre ville. On ne peut pas, on est coincé par rapport à cela. Ça c'est la première chose que je voulais vous dire.

La deuxième chose... et les Journées du patrimoine, chaque année ça peut aussi un peu évoluer, rien n'est fixé, rien n'est gravé dans le marbre. Si on avait pu trouver une autre date, nous l'aurions fait, effectivement il y a beaucoup de choses, mais tant mieux, tout le mois de septembre beaucoup de choses se passent à Besançon.

Les CDAC disent toujours oui, ce n'est pas vrai. Par exemple, pour les Marnières, la CDAC a dit non. Vous dites qu'elles disent toujours oui. Je vous donne un exemple concret, la CDAC a dit non.

Et vous aurez l'occasion, pas ici d'une façon discrète, mais de vous exprimer en Agglomération, parce qu'on va organiser... il y a un débat récurrent effectivement, pas parce que vous dites qu'il faut faire un moratoire, parce qu'au niveau de l'Agglo, on y réfléchit entre autres avec Pascal ROUTHIER, le Maire de Saint-Vit et avec Thierry MORTON, l'Adjoint au Commerce ici. Nous réfléchissons à la place, effectivement, autour de l'Agglomération, des surfaces petites, moyennes et grandes. Il y aura un débat. Et là chacun prendra ses responsabilités. Vous direz par exemple : «Non, nous, moi Jacques GROSPERRIN, je vote contre l'extension d'un centre commercial dans telle commune, même si le Maire de cette commune est un de mes amis. Je voterai contre», mais au moins les choses seront claires. Je pense qu'il y a une question qui se pose par rapport effectivement aux commerces, il ne faut pas déshabiller Pierre pour habiller Paul, c'est clair, mais il faut aussi quand même penser que tout ça est un problème d'équilibre, parce qu'on ne peut pas en même temps, dire : «Les Bisontins vont à Dijon à la Toison d'Or» ou : «Ils vont à Dijon parce qu'il y a IKEA», et dans le même temps dire : «Il ne faut plus qu'il y ait aucune surface autour de Besançon». Je crois que c'est un équilibre. Il ne faut pas qu'il y en ait de trop mais il faut qu'il y en ait pour que Besançon reste attractive pour les différents types de commerce. On sait très bien que le commerce de centre-ville qui est très important -le centre-ville, c'est le premier centre commercial à ciel ouvert de la ville- ce n'est pas le même que le commerce en périphérie.

Donc il faut en discuter par rapport à tout ça, et nous aurons, je pense, assez rapidement un débat en Agglomération dans lequel vous pourrez d'ailleurs totalement vous exprimer.

Et alors sur l'armée mexicaine, écoutez, bon... Monsieur MORTON répondra par rapport à ça.

M. Pascal BONNET : Avant de venir au point que je voulais aborder, puisque vous évoquez «Livres en Boucle», j'étais de ceux qui souhaitent voir pérenniser une telle manifestation, donc j'ai été heureux que vous en preniez l'initiative...

M. LE MAIRE : Ah ce n'est pas vous qui m'avez fait prendre l'initiative.

M. Pascal BONNET : ...je dirais aujourd'hui que vous pourriez quasiment remercier le Département de vous avoir permis...

M. LE MAIRE : Oui peut-être, oui, peut-être, c'est vrai.

M. Pascal BONNET : ...de bénéficier de cette manifestation qui maintenant profite à l'Agglomération et à son Président et Maire.

M. LE MAIRE : Qui en profite largement, c'est sûr !

M. Pascal BONNET : Pour ce qui est de Cœur de Ville, un élément qui est aussi important et qui sera important à l'avenir dans Cœur de Ville, c'est le site Saint-Jacques et c'est aussi l'îlot pompiers. On a ce soir un point qui correspond à l'achat d'un local sur l'îlot Pompiers.

On a eu l'occasion, après plusieurs demandes, d'avoir une présentation du projet Saint-Jacques par M. SCHAUSS, aussi bien en Commission qu'au Conseil Municipal. Est-ce qu'il serait possible, dans les conseils à venir, qu'on fasse un point d'étape de cette manifestation ? Et sur ce plan-là aussi se posera la question, et on en a déjà parlé, et vous étiez moins fermé semble-t-il ces derniers temps, de la salle de concert que j'ai évoquée par ailleurs tout à l'heure, parce que vous citez la Présidente et le Directeur du Festival et leur satisfaction devant la réussite de la saison qui vient de se dérouler. J'ai lu aussi qu'ils n'étaient pas satisfaits de l'absence d'une salle de concert, donc ça reste un enjeu.

Alors vous avez fait d'autres choix, on en a parlé tout à l'heure. Saint-Jacques peut être le lieu d'une salle de concert digne de ce nom, plus que du logement. Alors ne me faites pas dire qu'il n'y a que du logement, je connais le projet, mais on a déjà dit à plusieurs reprises, pour notre part, qu'il fallait que ce projet soit purement un projet de développement et qu'il n'y ait pas de logement, donc dans un projet de développement, il y a cet enjeu d'une salle de concert.

M. LE MAIRE : D'accord, j'entends.

M. Jacques GROSPERRIN : Ce que je voulais dire par là, c'est que l'action Cœur de Ville c'est une révolution culturelle, parce qu'on a bien vu qu'il y a deux types de villes, il y a les villes américaines qui sont construites autour des grands complexes et les villes européennes qui se construisent justement avec des Cœurs de Ville. Et lorsque je vous parle de moratoire : est-ce que vous avez réfléchi vis-à-vis de cela ? Vous parlez de la CDAC, comme vous l'avez dit... mais vous savez très bien pourquoi la CDAC a échoué, Monsieur le Maire, vous le savez très bien. Ne me dites pas que vous ne le savez pas.

M. LE MAIRE : Que je ne sais pas quoi ?

M. JACQUES GROSPERRIN : Pourquoi la CDAC a échoué à Chalezeule ? Vous savez très bien pourquoi elle a échoué. Donc à un moment donné, elle a échoué parce qu'il y avait des personnes qui n'étaient pas là, qui n'ont pas voté, et d'ailleurs je pense que ça vous a mis quelque peu en colère, on l'a vu d'ailleurs dans les journaux je crois. Donc lorsque vous prenez cet exemple-là, je ne suis pas sûr qu'il soit bien choisi.

Et enfin, dans les Cœurs de Ville, c'est une vraie réflexion à avoir, ce n'est pas simplement les commerces, c'est le logement, c'est la santé, ce sont les services, donc c'est quelque chose de fort vis-à-vis de cela.

Donc je pense que si on veut faire revenir nos habitants en Ville, parce que c'est quand même à un moment donné nos villes qui sont l'image, plus Besançon sera attractive au niveau du centre-ville, au niveau de ses commerces, au niveau de tous ses services et je pense que ça passera par un moratoire. Alors vous me dites : «Expliquez-le aux Maires des communes avoisinantes, à mes amis, etc.», mais les Maires, vous savez, l'extension, il y a déjà tellement de centres commerciaux : Chalezeule, Roche-lez-Beaupré, on a parlé de M. KRIEGER tout à l'heure, je pense qu'ils n'ont pas de problème vis-à-vis de cela.

On aurait pu s'interroger sur le fait d'utiliser des friches industrielles. Il y a peut-être aussi des bâtiments à côté qu'on aurait pu utiliser pour mettre en place justement des bâtiments sont disponibles de l'autre côté de la rue.

Je pense qu'il y a une vraie réflexion à avoir autour de cela et il faut vraiment que vous engagiez votre pouvoir -si vous en avez encore un fort et je l'espère- sur une réflexion d'un moratoire, parce qu'on ne passera pas en dehors de ça.

Vous avez réussi à faire voter tout un ensemble d'extensions de compétences des différentes communes. Je suis sûr que vous arriverez à faire voter les différents Maires pour qu'ils aillent dans ce sens-là, parce que c'est l'intérêt de tout le monde. Plus Besançon sera forte, d'autant les villes et les communes avoisinantes seront fortes et seront impactées par cela. Je pense que c'est important et ils en sont conscients. Je vous remercie Monsieur FOUSSERET.

M. LE MAIRE : Je vous répète, Monsieur le Sénateur GROSPERRIN, qu'effectivement nous allons en discuter à l'Agglomération parce que c'est nécessaire. Je vois fleurir beaucoup de projets et je le dis comme je le pense -je l'ai d'ailleurs déjà dit à un certain nombre de promoteurs- il y en a de trop. Donc il y aura un débat à l'Agglomération et chacun se positionnera par rapport à ça.

Quant à Monsieur BONNET, non je n'ai pas suivi sa demande pour reprendre Cœur de Ville parce que ça s'est passé entre un vendredi soir 18 h et un lundi matin 8 h où j'ai appelé Gabriel BEAULIEU, et où Gabriel BEAULIEU et moi-même avons pris la décision de le faire, sans en parler à personne, ce qui nous avait valu d'ailleurs, à l'époque, quelques remarques, mais qui ont vite été atténuées et ont vite disparu.

Alors Cœur de Ville, c'est vrai que ce n'est pas que des commerces. C'est le logement, la reconquête sur de l'habitat qui est de l'habitat indigne, de l'habitat insalubre. Ce sont effectivement des actions liées au numérique, et tout cela Thierry le sait bien et il voulait d'ailleurs répondre sur l'armée. Mais on va peut-être laisser parler M. FAGAUT et tu répondras après.

Tu veux répondre maintenant ? Eh bien vas-y. Alors est-ce qu'il y a une armée mexicaine ? Est-ce que tu es le commandant en chef d'une armée mexicaine ?

M. Thierry MORTON : Non, mais je pense que le problème du mépris c'est que ça discrédite ensuite totalement le propos, c'est dommage. Il faudrait changer de méthode.

L'armée mexicaine, d'ailleurs, je salue la présence de Pierre BOUVIER qui vient d'entrer comme manager au centre-ville et qui vient donc d'intégrer l'armée mexicaine. Merci pour tous ceux qui travaillent et qui se mettent en œuvre pour le commerce, qui tombent d'ailleurs sur des fonctions très différentes, donc je crois que là aussi il y a une méconnaissance en tout cas du profil des postes, et il faut bien lire les profils des postes parce que sur le poste d'action Cœur de Ville, c'est un chef de projet qui nous est imposé dans le cadre de la procédure et qui porte essentiellement sur le logement.

Donc je vois que M. GROSPERRIN a un peu mieux compris l'articulation des dossiers et évoqué assez justement tous les enjeux du Cœur de Ville qui ne sont pas seulement le commerce, les transports, l'habitat essentiellement le logement, les déplacements. Donc c'est beaucoup plus global. Et si on a une armée mexicaine, tant mieux, parce que pour faire tout ce travail-là ça veut dire qu'à un moment il a fallu aller chercher les gens, chercher des postes, chercher des compétences, chercher des moyens. Moi, ça ne me pose pas de problème d'aller chercher des moyens, des personnes compétentes pour œuvrer, j'allais dire à l'avenir et au rayonnement du commerce à Besançon et au-delà.

Donc voilà, chacun prendra l'angle qu'il veut pour gérer un dossier ou un sujet. Moi, personnellement, je resterai toujours digne dans les propos et les échanges que j'aurai avec mes collègues.

M. LE MAIRE : Pierre BOUVIER, le manager de commerce est-il encore là ? Oui, voilà notre nouveau manager de commerce, le nouveau membre de l'armée mexicaine. Il a le teint un peu bronzé déjà, il ne lui manque que le sombrero, c'est ça ! Je veux surtout dire que c'est aussi un homme de qualité parce que c'est un commerçant qui était très dynamique et qui a ici développé un commerce qui marchait fort bien. Il a envie de faire autre chose, donc bienvenue parmi nous Pierre ! C'est un grand connaisseur du commerce local.

M. Ludovic FAGAUT : Oui, je ne voudrais pas qu'on détourne quand même mes propos, il n'a jamais été question de remettre en cause les qualités de M. BOUVIER, bien au contraire, mais simplement, encore une fois par rapport à M. MORTON, ce ne sont pas des attaques personnelles, on parle de politique qui est menée ici au niveau de la Ville. Donc derrière, quand vous dites qu'on va chercher à l'extérieur, là par contre je peux m'inquiéter, ça veut dire qu'on est peut-être à bout de souffle au niveau des idées, donc c'est là-dessus où ça m'inquiète un petit peu quand même.

Mais je voudrais aussi vous dire, Monsieur FOUSSERET, que si nous sommes inoxydables, vous, vous êtes vraiment inamovible dans les propos...

M. LE MAIRE : Ah ça, c'est vrai oui !

M. Ludovic FAGAUT : ...que vous tenez. Quand vous parlez de la collectivité départementale, je crois que jamais la collectivité départementale ne s'est permis, en son assemblée, de parler du Conseil Municipal de Besançon, jamais. Vous, il n'y a pas un seul Conseil Municipal où vous n'y faites pas référence, premièrement.

Deuxièmement, je crois que vous oubliez aussi un petit peu la libre administration des collectivités. Donc vous êtes autonome ici, puisque vous êtes dans l'exécutif, la collectivité départementale a un exécutif, il est bien sûr autonome.

Et puis je voudrais aussi vous rappeler quand même par rapport anciennement «Les Mots Doubs» ou «Le Livre dans la Boucle», comment ça s'est passé, parce que moi je le rappellerai aussi à chaque fois que vous vous permettrez de venir sur ce sujet-là. Rappelez-vous d'une discussion que vous avez pu avoir avec la Présidente du Département. Certes, il n'y a pas eu de courrier, vous allez m'opposer un courrier qui n'est jamais arrivé mais il y a eu une discussion entre vous et la Présidente du Département, lorsqu'elle vous a sollicité...

M. LE MAIRE : Restez calme, ne vous énervez pas.

M. Ludovic FAGAUT : Non, non, mais...

M. LE MAIRE : Je vous vois trépigner là...

M. Ludovic FAGAUT : Oh, mais ne vous inquiétez pas, je suis très, très calme et mes propos sont très précis.

La seule différence, c'est quand vous avez rencontré la Présidente du Département et qu'elle vous a posé la question sur comment on pouvait faire ensemble sur ce projet «Le Livre dans la Boucle», vous avez balayé d'un revers de main en disant : «Ce n'est pas notre problème, c'est ton problème au Département». Donc ça, nous derrière, on avait une certaine vision aussi par rapport au pacte financier. On ne savait pas forcément qu'il allait être de 1,2 % pour les collectivités. Néanmoins, on en reparlera par rapport à cela au niveau de l'Agglomération.

M. LE MAIRE : Alors moi, je vais vous dire une chose, je ne vais pas vous laisser dire n'importe quoi, surtout pas concernant le Département. Je n'ai jamais, jamais attaqué le Département, j'ai même dit que les relations avec cette équipe-là, spécialement avec la Présidente car c'est elle que je rencontre régulièrement, étaient excellentes. Alors si vous voulez faire porter le bruit inverse vous me trouverez en face de vous, ce n'est pas vrai. Je l'ai encore dit à la Présidente l'autre jour qui m'a même dit : «Tu vois, on a bien fait de te le laisser, comme ça c'est un vrai succès. Voilà, ça c'est la première chose.

Et j'ai dit tout à l'heure -on pourra revérifier ces enregistrements- j'ai dit : «Je ne rentrerai pas dans une polémique à ce sujet-là, c'est quelque chose de fini». Il suffit de regarder, je l'ai dit.

Mais Monsieur, vous dites ce que vous voulez. Moi, je dis simplement et j'affirme encore que M. GROSPERRIN a dit : «Vous auriez pu faire mieux», que quand même, par rapport à ça, vous devriez avoir, vous et vos amis, un tout petit peu d'humilité.

Et vous n'avez pas la parole, Monsieur GROSPERRIN.

Moi, je crois qu'on va quand même arrêter quelques minutes cette séance parce que ça devient quand même très pénible, Monsieur GROSPERRIN, vous vous croyez tout permis. Si, vous vous croyez tout permis. Non, vous n'avez pas la parole mais vous ne respectez pas cette assemblée...

La séance est levée pour quelques minutes parce que je ne laisserai pas cette assemblée dériver. Nous ne sommes pas à l'Assemblée Nationale ni au Sénat.

Reprise de la séance.

M. LE MAIRE : Est-ce que vous voulez vous asseoir et faire silence ? La séance est reprise dans le calme, j'espère.

Je passe la parole à Laurent CROIZIER. Monsieur CROIZIER, vous avez la parole, on vous écoute attentivement.

M. Laurent CROIZIER : Merci Monsieur FOUSSERET. Je voudrais juste dire que moi, j'ai honte, là, clairement j'ai honte, le spectacle qu'on propose aux Bisontins est absolument affligeant...

M. LE MAIRE : Je suis totalement d'accord avec vous.

M. Laurent CROIZIER : ...et je suis furieux. On a cette chance, moi je parle bien de chance, d'avoir été retenu dans un dispositif qui met en jeu 5 Mds€ sur cinq ans pour 222 villes. Alors évidemment, oui, si nous avons été retenus, c'est bien parce que l'Etat a reconnu qu'on avait des difficultés, et que d'une certaine façon il a reconnu aussi l'urgence d'agir pour accroître notre attractivité. Oui, c'est clair, mais à un moment donné, est-ce qu'on n'est pas capable, tous ensemble, au-delà de nos divergences politiques, de se mettre d'accord et de se dire que là, on a vraiment une chance formidable et qu'il faut tous se mettre ensemble pour nos commerçants qui sont dans la rue, qui en bavent tous les jours ? Et là on fait de la guéguerre politique. J'espère bien que vous allez encore embaucher du monde pour soutenir nos commerçants !

M. LE MAIRE : Moi, je ne peux dire qu'une chose, je suis totalement d'accord avec vous.

M. Laurent CROIZIER : J'ai honte.

M. LE MAIRE : Oui, vous avez raison. Merci Monsieur CROIZIER de ce que vous venez de dire. Je crois que vous avez raison, on ne doit pas faire de la politique comme ça quand il s'agit d'emplois derrière. Je suis parfaitement d'accord avec vous et je crois que le spectacle que l'on donne là n'est pas digne d'un Conseil Municipal. Je vous redis ce que j'ai dit en début de séance, je n'accepterai pas ces dérives et quand il le faudra je suspendrai la séance. Ici, on parle des affaires de Besançon et vous ne m'empêchez pas de continuer à travailler pour les Bisontines et les Bisontins, avec celles et ceux qui le veulent.

M. Nicolas BODIN : Simplement pour répondre à M. FAGAUT et à M. CROIZIER concernant cette fameuse liste des 222 villes ou agglomérations, si on se pose la question à Besançon, les agglomérations de Limoges, de Mulhouse, de Pau, de Poitiers, de Troyes sont également éligibles à ce dispositif-là, et je ne pense pas que ce soit des villes qui soient particulièrement en perte de vitesse, Limoges étant une ville de 250 000 habitants.

Sur Saint-Jacques, je souscris à la proposition de Pascal BONNET. Je pense qu'il faudra qu'en Commission, avec Dominique SCHAUSS, on présente l'état d'avancement de ce dossier-là qui est un dossier majeur pour la Ville et qui avance normalement, même si c'est un dossier particulièrement complexe. Mais donc on aura, je pense, des choses à présenter d'ici la fin de cette année.

M. LE MAIRE : Oui, effectivement Limoges est dans le Cœur de Ville.

M. Laurent CROIZIER : Est-ce qu'on a une idée de l'enveloppe qui est allouée pour la Ville de Besançon ? Et moi je vais vous demander de partager les documents de travail au-delà de la Commission qui est en charge du commerce, parce que je crois que c'est un sujet qui dépasse largement ce cadre-là et qui nécessite de faire participer l'ensemble du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire.

M. LE MAIRE : Si vous voulez les documents, il n'y a aucun souci, on vous les donne, il n'y a aucun souci.

En fait c'est par rapport à des types d'action, il y a des actions avec l'ANAH, des actions effectivement dans le domaine du numérique. Il y a différents types d'action, il faut regarder par rapport à ça et trouver les bons créneaux où se positionner.

Donc je mets au vote cette signature de convention cadre. Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Donc unanimité».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 39

Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste de chef de projet Action Cœur de Ville rattaché au Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Développement

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 40

Projet Educatif du Territoire Bisontin (PEDT) - Annexe de prolongation et avenant à la convention

«**M. LE MAIRE** : Je demande à Yves-Michel DAHOUI de faire un point sur la rentrée scolaire et à Rosa de faire un point sur la rentrée dans les crèches en faisant les choses assez rapidement, pour donner la tendance générale.

M. Yves-Michel DAHOUI : Ça va être rapide parce que sur ce qui touche précisément à l'ordre du jour, qui est le Projet Éducatif du Territoire, on a eu ce débat. On l'a présenté évidemment en Commission et là il s'agit simplement de ne pas renouveler dans l'immédiat, mais de se donner une année de recul pour pouvoir renouveler le Projet Éducatif de Territoire.

Sur le PEDT proprement dit, il s'agit simplement de ne le renouveler qu'après une année de recul. On vous en a expliqué les raisons dans le rapport : d'abord il y a nécessité de ce recul parce qu'il y a des nouvelles mesures gouvernementales dont on ne connaît pas encore les modalités pratiques de mise en œuvre ; il y a également le retour à quatre jours, et donc il était je crois sage de mettre une année de plus à profit, en lien et en accord d'ailleurs avec les services de l'Etat, pour renouveler ce Projet Éducatif de Territoire dans les meilleures conditions. Ça veut dire aussi qu'on continuera et qu'on poursuivra les discussions et les entretiens que nous avons régulièrement avec la population elle-même, et aussi avec l'ensemble de nos partenaires.

Donc le débat de fond on l'aura bien évidemment, à l'occasion du renouvellement, comme on l'a déjà eu il y a quelque temps, lorsqu'on a signé ce premier Projet Éducatif de Territoire.

Les questions que je voulais aborder, c'était plus la difficulté à laquelle on était confronté. Vous avez dû suivre attentivement la presse qui s'en est fait l'écho localement, sur des parents qui avaient des difficultés, notamment pour les fratries, à récupérer leurs enfants sans attendre trop longtemps. Alors ce que je voudrais dire à ce niveau-là, c'est que sur les nouveaux horaires, le retour à quatre jours, ça suppose naturellement que les gens prennent de nouvelles habitudes et qu'ils s'adaptent, comme ça a été le cas lorsqu'on est passé des quatre jours aux quatre jours et demi. Là, il y a une nécessité pour les parents de se réadapter à cette nouvelle organisation, ça va de soi.

Ce que je voudrais dire aussi, c'est que ces horaires ont été choisis à l'issue d'une grande concertation que nous avons eue avec le personnel enseignant, directrices et directeurs d'écoles, mais aussi avec l'ensemble des délégués de parents d'élèves. Donc ça concerne les éléments qui nous sont remontés, je ne sous-estime pas les difficultés qui ont été relevées par les parents, je ne la relativise pas mais ça concerne 3 écoles sur les 67 écoles que comporte la Ville de Besançon.

Néanmoins, nous allons lancer toujours la concertation par rapport à ces questions. Ça concerne, pour être plus précis, sans rentrer trop dans les détails techniques, les parents qui ont des fratries, qui doivent retirer leur enfant en élémentaire et ensuite en maternelle, ils estiment qu'il y a un temps d'attente trop long. Voilà la question, sachant que ce décalage existait autrefois mais il est déporté maintenant puisqu'on doit organiser sur quatre jours au lieu de quatre jours et demi, et c'est les conséquences, je dirais même du choix démocratique qu'a fait la population, la population elle-même mais aussi l'immense majorité des conseils d'école.

Donc on aura néanmoins une concertation, comme je le fais chaque année, avec les directeurs et directrices d'école, et aussi avec les délégués de parents d'élèves. On attend simplement le renouvellement, puisqu'il va y avoir, comme vous le savez sans doute, des élections qui devraient avoir lieu dans quinze jours - trois semaines. Donc la concertation continuera et donc je voulais, avant même qu'on me pose la question, vous dire que c'est une question qui nous préoccupe, et qui fera en sorte qu'on essaiera de régler les questions qui peuvent se poser. Mais ça ne peut se faire qu'en donnant tous les éléments à l'ensemble de nos partenaires dans le cadre d'une réunion où on a le temps d'aborder l'ensemble de ces questions techniques.

Mais croyez bien qu'il s'agissait quand même de régler la quadrature du cercle, et je le dis toujours, une politique publique a vocation à s'adapter au plus grand nombre, mais elle ne peut pas s'adapter évidemment à chaque situation individuelle. Donc c'est une question encore une fois qu'on essaiera de régler.

On a aussi évoqué, avec les parents et on le ré-évoquera puisqu'il y aura, encore une fois de nouveaux délégués de parents d'élèves, le fait qu'on fera une évaluation aux vacances de la Toussaint, ce qu'on fait toujours d'ailleurs quand il y a de nouvelles dispositions qui sont mises en œuvre.

Mme Rosa REBRAB : C'est important de vous parler de la rentrée des crèches puisque l'accueil des petits Bisontins est au centre de la préoccupation des familles bisontines. C'est donc un point fondamental à faire au moment de la rentrée de septembre. À la rentrée, 1 000 petits Bisontins ont été accueillis au sein de nos 14 établissements d'accueil du jeune enfant, et pour 300 d'entre eux c'étaient leurs premiers pas en crèche.

Parmi les nouveautés, à noter, à cette rentrée du mois de septembre, c'est la mise en place des couches lavables à la crèche Bersot, dans le service des petits. Les couches lavables avaient été déjà mises en place à la crèche Artois en 2012, elles ont été étendues à la crèche des Époisses en 2014, et donc là, c'est la troisième grande crèche de Besançon qui bénéficiera des couches lavables, grâce aussi à un travail étroit et de bonne collaboration avec le SYBERT et avec l'entreprise de réinsertion, la Blanchisserie du Refuge.

Autre point à noter, le déplacement provisoire de la halte-garderie de la Grette, remplacée provisoirement au rez-de-chaussée de la crèche Battant, avant une réimplantation définitive sur le pôle des Tilleuls, à l'issue des travaux, à peu près au cours de l'automne 2019.

Et dernier point, qui concerne les travaux de rénovation de la crèche de Montrapon. Au cours de cet été donc a débuté la deuxième et dernière tranche des travaux de cette crèche, pour un accueil des bébés dans ce service rénové courant janvier 2019.

Et pour terminer, et je ne serai pas très longue, ce qu'il est important de noter au cours de cette rentrée scolaire 2018-2019, c'est l'extension des ateliers de soutien à la parentalité. Ce sont des ateliers qui me tiennent à cœur, puisque depuis 2016 une expérimentation a été mise en place au sein de l'école Champagne, au sein de la classe dédiée des tout-petits. C'était une année expérimentale pour effectivement accueillir au sein de la classe, à périodicité définie et régulière, les parents, avec l'enseignant et la psychologue de l'antenne petite enfance. Donc cette expérimentation a été concluante et ce dispositif a été étendu au cours de l'année scolaire 2017-2018 à deux autres écoles : l'école Bouloche et l'école Bourgogne. Et au cours de cette rentrée scolaire 2018-2019, trois autres écoles bénéficieront de ces ateliers d'accompagnement à la parentalité : l'école Ile de France, l'école Cologne et l'école Saint-Exupéry.

Ces ateliers ont pour mission donc de réduire le clivage entre deux univers, l'univers de la famille avec ses codes, son bain de langue d'une part, et l'univers scolaire, première institution républicaine, et de tisser donc des liens, des passerelles entre ces deux univers pour permettre aux parents de s'impliquer dès les premiers pas de l'enfant au sein de l'école. Je vous remercie de votre attention.

M. Ludovic FAGAUT : Je voulais intervenir sur ce point 40 parce qu'habituellement en Conseil Municipal de rentrée, on a toujours un point très précis sur la rentrée scolaire, c'est toujours dans les premiers rapports de ce Conseil Municipal. Là, c'est relayé au point 40, sans forcément avoir trop de précisions sur l'état des lieux de cette rentrée scolaire sur le territoire bisontin, donc ça m'inquiétait un petit peu. En tout cas, on était plusieurs à s'inquiéter de comment était relayé, ou en tout cas, comment était vécue la politique éducative jeunesse de nos enfants sur le territoire de Besançon.

Et puis M. DAHOUI a répondu à quelques-unes de mes interrogations. C'est vrai qu'il y a une vraie inquiétude des parents, de par ce manque de flexibilité sur les horaires, par ce manque aussi de places sur nos cantines, sur le périscolaire notamment. Donc c'est vrai que c'est une vraie inquiétude par rapport à tout cela et on tenait à la relayer. C'est vrai qu'on a des échanges en commission qui nous permettent d'avancer. Prochainement on aura un débat sur le PEDT, puisqu'on doit positionner une date, voilà. Simplement quand on parle de grande concertation, je voudrais relativiser, c'est 2 600 personnes qui ont voté, donc je ne suis pas sûr que ce soit une grande concertation par rapport au corps électoral bisontin.

M. LE MAIRE : Oui ça pourrait être mieux mais c'est quand même pas mal, je trouve.

M. Laurent CROIZIER : Monsieur le Maire, je me souviens que lorsque le Projet Éducatif de Territoire nous avait été présenté, c'était en 2015, Mme PESEUX, M. FAGAUT et moi avions pointé le caractère trop général et trop administratif de la proposition qui nous avait été faite. On vous avait d'ailleurs préparé nos propositions, on avait été constructif.

Moi, j'entends aujourd'hui les raisons qui amènent à prolonger d'un an supplémentaire ce document-cadre. Je suis simplement surpris que jamais la déclinaison en action concrète ne nous a été présentée malgré nos nombreuses demandes.

Et d'autre part, sans cette prolongation, le Projet Éducatif de Territoire se terminait, et aucune démarche d'évaluation ne semble avoir été engagée, en tout cas on n'a pas été informé de cela.

Alors on dit que la pédagogie c'est l'art de se répéter, mais j'espère vraiment que j'arriverai à vous convaincre d'installer cette culture de l'évaluation des politiques publiques au sein de la Ville de Besançon.

Et il y a un sujet notamment que j'évoque tous les ans, M. FAGAUT l'a abordé, c'est le manque de capacité dans nos restaurants scolaires. A de nombreuses reprises on a demandé une réunion pour éventuellement discuter, pour participer au débat, pour réfléchir à la façon d'améliorer et d'augmenter notre capacité d'accueil. J'aimerais qu'on place, nous, cette problématique comme un enjeu important du Projet Éducatif municipal. La restauration scolaire, c'est un service public à vocation sociale absolument fondamental et nous mesurons tous ici l'impasse dans laquelle se trouvent les familles sans solution, toutes les familles, que ce soit celles dont les deux parents travaillent, comme celles dont l'un ou les deux parents recherchent un emploi, ou encore les familles dont la situation évolue en cours d'année. Et sur ce sujet, moi, je suis en désaccord total avec M. DAHOUI. L'objectif de la cantine pour tous ce n'est absolument pas démagogique. C'est un service public qu'une ville de la taille de Besançon doit être en capacité de fournir à ses habitants.

Alors est-ce qu'on peut pousser les murs des cantines scolaires ? Evidemment non. Est-ce qu'on peut augmenter la capacité de production de la cuisine centrale, je ne suis pas un spécialiste, mais d'après M. DAHOUI, non.

Mais par contre, nous habitons dans une ville à la tradition d'innovation sociale, et est-ce que la solution ne viendrait pas de la complémentarité des acteurs éducatifs qui font la richesse bisontine ?

Je vais vous faire trois propositions, trois pistes de travail plutôt, ce n'est pas des propositions, ce sont des pistes de travail et je demande à M. DAHOUI de les étudier : la première, c'est pourquoi ne pas faciliter l'accueil des élèves de petite section auprès des assistantes maternelles en créant une centralisation des offres qui présente l'avantage d'un cadre plus chaleureux et sécurisant pour les enfants, qui simplifie les démarches des parents et sécurise les aides maternelles ?

Deuxième piste, pourquoi ne pas imaginer qu'une partie des élèves de CM2 de certaines écoles puissent être accueillis, lorsque la distance et la capacité le permettent, dans leur futur collège ? On prépare ainsi une transition en douceur entre le premier degré et le second degré.

Troisième piste, pourquoi ne pas profiter de la proximité de structures associatives aux locaux adéquats ou de foyers de personnes âgées, par exemple, pour favoriser le lien intergénérationnel, la notion de partage ?

M. LE MAIRE : Ce n'est pas la même nourriture.

M. Laurent CROIZIER : Tout ça est à étudier Monsieur FOUSSERET.

M. LE MAIRE : Oui.

M. Laurent CROIZIER : Je ne vous dis pas que mes propositions sont faisables, ce sont des pistes que l'on peut étudier.

Donc voilà, faute d'avoir réussi à nous mettre autour de la table, je vous transmets, ce soir, ces trois pistes concrètes et elles sont en tout cas la traduction d'un projet auquel je crois, un projet décloisonné, pragmatique, éducatif et social qui assure un environnement propice à la réussite des enfants et facilite les contraintes du quotidien des parents.

M. LE MAIRE : Yves-Michel, tu veux répondre ? Mais en tout cas, sur le fait que vous vous rencontriez pour en discuter, oui, bien sûr, parce que toutes ces pistes que vous évoquez, on en a déjà parlé, pas avec vous, mais on en avait effectivement déjà parlé. Yves-Michel, tu veux bien répondre ?

M. Yves-Michel DAHOUI : Oui, succinctement. Je l'ai dit à Laurent CROIZIER, il l'avait demandé et on a déjà pris, je crois, à savoir nos services en tout cas, des contacts, pour qu'on puisse avoir des dates qui puissent convenir à tous les membres de la Commission, de manière à ce que ça se fasse soit juste avant les vacances de la Toussaint, en fonction des disponibilités de chacun, soit immédiatement après pour qu'on puisse avoir ce débat. Mais Laurent CROIZIER comprendra que parmi les pistes que je prends au sérieux, qu'il a évoquées, on a déjà réfléchi à certaines.

Après, la question, c'est que moi je veux bien qu'on proclame la main sur le cœur qu'il faut l'accès à la restauration scolaire pour tout le monde. J'y suis favorable à titre personnel. Il a déjà lui-même évoqué, mais on ne va peut-être pas entamer le débat aujourd'hui, certains écueils qui sont incontournables : la capacité de locaux, tout simplement, physiques. Si on veut accueillir tout le monde, c'est des millions d'euros d'investissement. Dans le contexte actuel des collectivités locales, il ne suffit pas de le dire pour avoir les financements.

Il y a d'autres aspects aussi qui sont liés à la capacité de production de la cuisine municipale, là aussi c'est une autre contrainte. Il y a aussi le fait qu'on est lié à un mode d'organisation qui est le nôtre et qui fait que ça n'est pas extensible.

Ceci dit, je voudrais dire quand même qu'on y a déjà apporté, au moins partiellement, une solution puisqu'on accueille entre 80 et 100 élèves de plus à la restauration scolaire. Donc il y a, j'ai toujours dit, deux temps : le court terme où l'on a déjà commencé à apporter des solutions, on en apportera chaque année davantage, et une solution à plus long terme -je crois que le Maire

l'avait évoquée- qui est actuellement en cours de recensement des besoins, en tout cas au niveau de l'ensemble des communes de l'Agglomération, pour qu'on puisse envisager, à moyen terme, éventuellement en fonction de ce qui sera remonté du terrain, une cuisine au niveau de l'Agglomération elle-même, pour desservir l'ensemble des élèves, ce qui n'est d'ailleurs pas une mauvaise solution, a priori.

Après, comme vous le savez bien, l'idée, elle est toujours bien, on en a tous plein chaque jour, il faut aussi qu'on ait la capacité de la mettre en œuvre. J'ai déjà eu l'occasion de le faire, notamment à l'occasion de ce qui a fait grand bruit, c'est la décision du Tribunal Administratif qui est dans son rôle, le juge administratif dit le droit, il s'est référé en plus à des déclarations, notamment des travaux parlementaires où on affirmait ce principe de l'accès pour tous. Ceci dit, ça veut dire quand même l'accès pour tous, potentiellement, être capable d'accueillir le double d'élèves. Aujourd'hui, on en a à peu près 4 500, ça voudrait dire qu'on en accueillerait 9 000.

Voilà, donc je vous donne quand même une idée des dimensions pour ne pas s'arrêter au niveau des principes mais à notre capacité à mettre en œuvre ces principes. Vous voyez que ça n'est pas simple.

Ceci dit, je trouvais important, y compris de prendre en compte vos propositions, mais qu'il y ait cet échange. Vous n'êtes pas dans l'exécutif, donc je peux très bien comprendre que vous n'ayez pas analysé toutes les contraintes qui sont les nôtres. Ça sera justement l'occasion de vous les livrer de manière à ce qu'on ait un débat utile...

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr.

M. Yves-Michel DAHOUI : ... sur ce à quoi on a déjà réfléchi, sur des pistes peut-être nouvelles qui seraient compatibles aussi avec les financements de la Ville, et pourquoi pas, puisque j'ai vu qu'il y avait beaucoup de candidats... -je n'en suis pas- à l'avenir, ça peut être une belle priorité que celle de l'éducation renforcée, puisque c'est déjà une des priorités au cours de ce mandat. J'espère donc avoir à peu près répondu.

Sur les demandes de M. FAGAUT je peux les lui livrer, je les ai sous les yeux. Comme le Maire le disait c'est tout à fait transparent, j'ai déjà eu l'occasion de le donner, on peut vous donner tous les éléments, mais je ne vais peut-être pas avoir un débat de Commission ici...

M. LE MAIRE : Non, peut-être pas ici, nous avons encore 40 dossiers.

M. Yves-Michel DAHOUI : ...mais je veux bien vous les donner, sur le nombre. En gros, on a, de manière générale, au niveau de l'accueil périscolaire, plus de demandes, on en accueille plus et on en refuse plus, par le fait qu'il y a effectivement beaucoup plus de demandes.

M. LE MAIRE : Merci.

M. Yves-Michel DAHOUI : Ces chiffres précis, je pourrai tout à fait vous les communiquer, y compris le nombre d'élèves qui fréquentent les établissements, etc.

M. LE MAIRE : Je pense que s'il y a ce dialogue entre vous, ce serait bien.

M. Michel OMOURI : Monsieur le Maire, simplement, oui, comme disait mon collègue Ludovic FAGAUT, on est obligé aujourd'hui de venir sur ce débat de rentrée scolaire, parce qu'habituellement on avait toujours un point sur la rentrée et là ce n'est pas fait. Je peux comprendre la situation de l'Adjoint à l'éducation qui, aujourd'hui, voit fleurir sur les réseaux sociaux une grande colère de la population, surtout des parents d'élèves. Moi, j'en fais partie.

Quand vous vous faites alpaguer à la sortie de l'école, à dire que la problématique de la flexibilité, en moyenne -alors coupez-moi si je me trompe- on a retiré du dispositif flexibilité entre 80 et 100 gamins. Là aujourd'hui c'est une réalité, parce que quand vous discutez avec une maman qui est infirmière, qui a son emploi du temps qui peut être donné sur à peu près 15 jours

et pas sur un mois, on lui dit que si elle ne bosse pas le lundi, elle peut manger avec son enfant, le mardi, si elle doit travailler, elle est obligée d'inscrire son enfant toute la semaine, même si elle ne travaille qu'une journée dans la semaine.

Maintenant, sur ces problématiques de flexibilité, je peux comprendre, simplement, c'est depuis qu'est arrivée l'affaire Baudouin sur l'école Paul Bert qui fait qu'aujourd'hui on est obligé d'accueillir un grand nombre d'enfants. Simplement aujourd'hui se pose la question de cette cuisine centrale qui a coûté quand même 5,9 M€. On disait que c'était la Rolls-Royce même au niveau européen, qu'on était capable de tout faire. Aujourd'hui, on est bloqué à 5 500 repas/jour. C'est ça aujourd'hui, c'est peut-être cette question-là et peut-être que l'Adjoint va devoir aujourd'hui dire à ces parents qu'on a une cuisine centrale qui n'est pas adaptée aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Mais si !

M. Michel OMOURI : Si, si, si !

M. LE MAIRE : Yves-Michel va vous répondre.

M. Michel OMOURI : Non, mais attendez, attendez, voilà, ce qu'on a fait, c'est qu'on a retiré environ 100 gamins dont les parents travaillent. Aujourd'hui, c'est ça la réalité.

M. LE MAIRE : Mais ça n'a rien à voir avec la cuisine.

M. Michel OMOURI : Attendez, si, parce qu'aujourd'hui la problématique par rapport à l'exécution au niveau du tribunal qui indiquait que vous êtes obligés d'accueillir tout le monde. C'est sûr, vous ne pouvez pas agrandir les murs, mais c'est ça aujourd'hui la réalité. Je repose la question de votre cuisine centrale. Vous en avez vanté les mérites et aujourd'hui vous n'êtes pas en mesure d'apporter un service public.

M. LE MAIRE : Aujourd'hui.

M. Michel OMOURI : Un service public à la population, parce que les personnes qui travaillent... qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Quand une infirmière, même une femme, une maman monoparentale qui travaille en intérim, elle fait comment ?

En même temps aussi je ne comprends pas pourquoi on a changé les horaires. Je le dis, parce que quand vous avez une famille avec un enfant qui est à l'école maternelle et un enfant à l'école primaire, on leur dit quoi ? La maman vient chercher son enfant à 17 h 30 et elle est obligée de revenir encore dans l'école chercher son enfant à 18 h. Je comprends pourquoi, il y a peut-être un curseur, peut-être une information que l'Adjoint à l'éducation peut nous donner. Je n'ai rien contre Yves-Michel DAHOUI, là-dessus je n'ai aucun souci, ce n'est pas un grief que je fais, simplement c'est un constat. Quand vous êtes parent d'élèves et qu'on vous alpague à la sortie des écoles...

Simplement aussi une chose, on oublie encore ceci, il y a une problématique aujourd'hui sur le terrain : vos animateurs. Je le dis, je tire le signal d'alarme, parce que, entre la flexibilité, le changement d'horaire, les parents aujourd'hui se défoulent sur les animateurs. Là, il y a une vraie souffrance parce qu'un grand nombre de gens aujourd'hui ne savent pas comment il faut faire. On dit quoi : «Adressez-vous à l'Adjoint». Il n'y a pas de réponse. Aujourd'hui, c'est ça la réalité. Simplement j'aimerais que peut-être l'Adjoint nous donne un éclaircissement par rapport à ça.

M. LE MAIRE : Il va vous répondre, il répondra globalement à toutes vos questions.

M. Thibaut BIZE : Juste, j'ai pris beaucoup de plaisir à entendre quand même la Droite bisontine dans ses dernières interventions prendre la défense du service public. Vous ferez vos débats de sémantique entre vous, c'est vous qui voyez...

Pour en revenir à ce que vous disiez tout à l'heure, moi je suis tout à fait d'accord aussi sur l'extension du service public pour tous, c'est quelque chose qu'on défend, qu'on ne défend pas que dans les prises de parole, il faudra aussi arrêter la démagogie. Et à un moment, les annonces, quand elles sont faites comme ça a été le cas sur la loi dont il est question, ce n'est pas la première fois qu'on en a, et je crains qu'on risque d'en avoir encore. Alors c'est une très bonne chose de décider de faire des choses mais il faut y mettre la volonté et les moyens derrière.

J'ai entendu et je l'ai lu d'ailleurs dans le rapport qu'il va falloir intégrer aussi les nouvelles annonces du plan pauvreté. Alors le plan pauvreté sur la cantine à 1 €, moi ça me va très bien sur le principe, ça me va très très bien, sauf que pour l'instant je n'ai pas d'information. Peut-être que quelqu'un en a d'ailleurs sur qui va financer le delta entre les 1 €, et aujourd'hui parce qu'on a des tarifs qui sont quand même très, très bas pour les coefficients les plus bas, 1,50 €, je crois. On a aucune nouvelle là-dessus et donc ce n'est pas la première fois qu'on a des annonces sur le principe qui sont très bien, après, reste à voir, en tout cas sur celles-là si, jusqu'au bout, ceux qui les lancent ne seront pas que dans le discours mais aussi dans la mise en œuvre.

M. Pascal BONNET : Je vais être rapide, je voulais juste rassurer un peu Thibaut BIZE pour lui dire que la Droite a toujours eu le souci du service public, qui n'est d'ailleurs pas que le secteur public, souci du service public en réformant justement, pour le pérenniser.

Mme Anne VIGNOT : Je voulais revenir sur deux points. Évidemment, sur le 1 € on est tous d'accord, je crois qu'on serait tous d'accord pour accueillir tout le monde à la cantine le midi. Simplement, on rappelle en permanence qu'il faut arrêter d'avoir de bonnes idées quand on n'est pas le payeur et qu'en plus de ça on est en train de voir l'Etat qui nous impose un certain nombre de contraintes en matière de dépenses publiques, que l'on a du coup d'ailleurs subi une contractualisation qui impacte directement ce genre de choix politiques qu'il faudrait que l'on fasse.

Donc moi je suis d'accord pour qu'on aille sur une presque gratuité, mais il va falloir que tout le monde se mette autour de la table pour faire des choix politiques sur ce qu'on abandonnera si on allait sur cette solution-là. Parce que l'Etat qui dit aux communes aujourd'hui ce qu'il faut qu'elles fassent pour les habitants de Besançon par exemple, eh bien, il faut encore prendre ses responsabilités au niveau national parce qu'on ne peut pas dire tout et son contraire.

La deuxième chose que je voulais dire, mais là, c'était quelque chose qui était juste pour rebondir sur ce que disait Rosa REBRAB, c'est que cette politique de couches lavables a été largement accompagnée par l'ADEME sur des investissements que nous avons faits aussi sur les crèches, parce que, évidemment, ce sont d'autres façons de pratiquer l'accompagnement des enfants, avec des préoccupations de santé extrêmement importantes. On voit que le débat sur les produits qui sont dans les couches lavables sont vraiment mis en avant aujourd'hui et que l'ADEME nous a toujours accompagnés sur cette politique depuis le deuxième mandat, quelque chose qui a été mis en place à la Ville de Besançon et qu'il faut saluer effectivement, et que Rosa appuie et accompagne très fortement, et je suis ravie qu'on soit dans cette démarche environnementale pour nos petits.

M. LE MAIRE : Je ne vais pas revenir sur le débat de la contractualisation. Je veux quand même redire, encore une fois, qu'il faut qu'on arrête de dire qu'on a perdu de l'argent avec ça. La Ville de Besançon touche 800 000 € de plus que l'année précédente, avant les coupes sombres. Je ferme là parce qu'on va rentrer dans un débat, mais il faut arrêter de dire toujours des choses qui ne sont pas justes. Ce n'est pas parce qu'on répète des choses fausses qu'elles deviennent justes. L'Agglomération, c'est + 800 000 et la Ville, je crois, + 700 000. Après, d'autres difficultés vont se poser mais arrêtons de dire toujours les mêmes choses qui, en plus, ne sont pas justes. Mais j'arrête là, simplement, mais il y a des moments où il faut redire les choses quand même.

M. Jacques GROSPERRIN : Je voulais simplement intervenir pour poser la question à l'Adjoint s'il a réfléchi aux conséquences -pas aux conséquences, parce que ce sont des conséquences heureuses- de la scolarisation obligatoire à trois ans, moi je m'en réjouis et je trouve que c'est important, parce que dans des quartiers, on sait que c'est là où justement les parents ont des difficultés à mettre leurs enfants à l'école, ils ont du mal en tout cas à les confier à d'autres personnes.

On sait que ça aura un surcoût important, surtout dans le cadre du fonctionnement des écoles, ça va être compliqué aussi pour la mairie et dans le cadre des ATSEM. Et ça pose aussi des incidences, à mon avis importantes, au niveau de la restauration. Donc la rentrée, bien sûr, chaque chose en son temps, je me doute, mais est-ce que vous avez réfléchi à ce jour à l'impact que ça pouvait poser ?

M. LE MAIRE : Juste une chose quand même, c'est quelque chose que j'ai pu constater le jour de la rentrée d'ailleurs avec Yves-Michel DAHOUI et M. le Recteur et le DASEN, c'est combien le dédoublement des classes, effectivement, l'impact concernant les enfants en difficulté, c'est fantastique de la part de tous les enseignants, ils sont unanimes pour dire que les gamins ont trois mois d'avance, dans toutes les classes. Et je crois que ça, effectivement, on l'a fait, ça n'a pas été facile à faire, ça nous a été imposé mais je crois que c'est bien, des gros progrès ont été faits dans les quartiers prioritaires.

Voilà, je referme la parenthèse. Françoise, c'est à toi et ensuite Yves-Michel DAHOUI répondra d'une façon globale.

Mme Françoise PRESSE : Merci Monsieur le Maire. Je retiens dans les propositions que tu as faites, Yves-Michel, le fait de travailler avec l'Agglomération, puisque dans les communes de l'Agglomération, il y a exactement la même problématique et qu'on pourrait mettre en synergie les besoins et mutualiser quant aux dépenses par rapport à des installations, des équipements nécessaires. Il y a une enquête qui est menée au niveau de toutes les communes de l'Agglomération et qui montre que certaines communes sont déjà partie prenante d'un projet qu'on pourrait faire avec la Ville de Besançon.

M. LE MAIRE : C'est un sujet qui a déjà été évoqué, mais qu'on doit ré-évoquer et approfondir certainement. C'est certainement là que se trouve la solution, oui, je pense.

Yves-Michel pour une réponse globale.

M. Yves-Michel DAHOUI : Sur la question de la flexibilité, ce qu'évoque M. OMOURI c'est que c'est un service en moins pour la population et je le lui dis nettement : «Oui, c'est vrai».

Après, je parlais de la quadrature du cercle, la question était : «Est-ce qu'on pouvait obérer des places pour des parents dont les enfants ne fréquentaient par exemple que deux fois par semaine la restauration scolaire au détriment de ceux qui étaient dans la liste d'attente et qui s'apprêtaient à la fréquenter toute la semaine ?». À un moment donné, on ne pouvait pas créer 80 à 100 places de plus et continuer à offrir cette flexibilité-là, qui a d'ailleurs des origines historiques, puisque ça s'est depuis un peu étendu : à l'origine c'était -de mémoire mais c'était surtout celle des services- pour les agents hospitaliers, compte tenu des horaires décalés. C'était ça à l'origine. Après, au fil du temps ça s'est étendu. Aujourd'hui, on n'a pas la capacité à faire l'un et l'autre. Voilà, donc je vous le dis très clairement.

Sur le vent de fronde qu'évoque visiblement M. OMOURI, on ne doit pas vivre dans la même Ville. Les difficultés sont réelles, elles ne sont pas à la dimension que vous évoquez, il ne me semble pas. Ceci dit, on aura, je vous l'ai dit, une concertation -on le fait tout le temps d'ailleurs- entre les directeurs et les directrices d'écoles et l'ensemble des délégués de parents d'élèves. On aura cette question mais vous savez, c'est dans ce cercle-là qu'on peut vraiment aborder les questions de manière précise et concrète. Sinon on va se livrer, au sein du Conseil

Municipal, à un débat de commission très technique et je ne suis pas sûr qu'on ne va pas y passer la nuit. Donc on aura, encore une fois, cette concertation.

Sur la cuisine municipale, c'est un ensemble de facteurs qui fait qu'effectivement on n'est pas équipé aujourd'hui, mais je ne pense pas que beaucoup de villes soient pour, du jour au lendemain, accueillir deux fois plus de monde, passer d'une jauge de 4 500 à 9 000.

Je voudrais aussi quand même qu'à cette occasion on puisse souligner la qualité de ce qui est produit par la cuisine municipale. On peut parler des problèmes mais on peut parler aussi de ce que ça offre aux enfants. Ce n'est jamais le même menu au cours de l'année, une diversification tout le temps des menus...

M. LE MAIRE : Beaucoup de produits bio.

M. Yves-Michel DAHOUI : ...beaucoup de produits bio et ça monte en puissance. Claudine CAULET en parlerait plus savamment que moi et donc il y a quand même cette capacité. Et comme on l'a évoqué, et je remercie Françoise de l'avoir souligné en passant, c'est que l'avenir c'est sans doute un équipement d'Agglomération.

Encore une fois on en est aux balbutiements parce qu'il y a quand même un travail de recensement à faire auprès des communes, mais c'est, je pense, la solution, et d'ailleurs il n'y aura pas qu'une solution, il y aura un ensemble de mesures, c'est ce qui nous permettra, au niveau de la commission, de pouvoir très concrètement évoquer les chiffres, avec aussi les contraintes, les aspects budgétaires, parce que, encore une fois, des idées, on en a tous, après la responsabilité du politique, c'est de pouvoir les mettre en œuvre et surtout de les assumer sur le plan budgétaire.

M. LE MAIRE : Il y a aussi une contrainte que tu n'as pas évoquée et qui est forte, c'est la liaison chaude.

M. Yves-Michel DAHOUI : Oui.

M. LE MAIRE : Parce que si effectivement nous étions en liaison froide, les problèmes ne seraient pas les mêmes. C'est quoi la qualité ? Tu l'as dit, moi j'ai mangé une fois, c'était du bœuf bourguignon, je me rappelle, c'était à la limite comme le faisait ma grand-mère, c'était aussi bon.

M. Yves-Michel DAHOUI : C'est fait maison.

M. LE MAIRE : C'est fait maison, ce sont des produits frais, des circuits courts, c'est de l'agriculture bio, et ce sont vraiment des produits de qualité, et tant mieux, parce que nous n'avons pas cédé, nous, quand même, à Sodexo ou à des grosses boîtes comme ça -enfin, je ne devrais peut-être pas dire le nom- qui font peut-être des choses de qualité mais pas de la même façon que nous le faisons, et nous nous faisons travailler les filières locales et ça c'est un gros motif de satisfaction.

M. Yves-Michel DAHOUI : C'est ce que je voulais évoquer. Donc je vais vous parler rapidement du mode d'organisation, c'est effectivement la qualité et la liaison chaude notamment, parce qu'on peut toujours aussi faire moins bien en termes de qualité... C'est le débat aussi, ça frappe, c'est un élément important du débat qu'on aura en Commission.

M. Michel OMOURI : Alors je peux comprendre qu'on ne puisse pas intervenir sur la capacité de cette cuisine centrale, simplement aujourd'hui on peut changer ces horaires qui ne sont pas adaptés. Pourquoi ? Vous ne m'avez pas répondu. Je vous ai posé la question : Pourquoi on est passé d'un changement d'horaires sans en informer la population ?...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas un débat de Conseil Municipal.

M. Michel OMOURI : ...parce qu'aujourd'hui, les familles vivent à cent à l'heure. Récupérer son enfant à 17 h 30 et revenir encore une demi-heure plus tard, honnêtement les gens ne comprennent pas. Simplement, il y a peut-être quelque chose que vous avez peut-être, je dirais, découvert. Là, aujourd'hui, on est capable de le modifier rapidement, et je le répète, je souhaite que l'Adjoint à l'éducation ait une discussion avec les animateurs du périscolaire. Je vous le dis, il y a un vrai problème de souffrance parce que les parents, aujourd'hui, se sont déchaînés sur eux. Posez-leur la question et vous allez voir la souffrance que rencontrent ces animateurs. C'est ça aujourd'hui la simple question d'avoir une concertation avec les animateurs qui pose aujourd'hui des problèmes.

M. LE MAIRE : (coupure micro)... le terrain des services et de l'Adjoint, de Claudine aussi, pour la cantine. Moi, je ne voudrais pas qu'on rentre dans des détails de commission. Je repasse la parole à Yves-Michel, maintenant il faut qu'on reprenne le cours du débat. Là, on est dans des détails de commission.

M. Michel OMOURI : Oui, mais c'est important.

M. LE MAIRE : Oui, c'est important, on l'a entendu Monsieur OMOURI, Yves-Michel vous répond rapidement et on passe au point suivant.

M. Yves-Michel DAHOUI : J'ai déjà répondu donc je vais être très rapide. Vous imaginez bien que ces horaires nouveaux ne sont pas nés uniquement...

M. LE MAIRE : Ils ne sont pas tombés comme ça.

M. Yves-Michel DAHOUI : ... dans l'esprit de la ville qui s'est dit : «On va changer les horaires». Non, il y a eu, ça ne vous aura pas échappé Monsieur OMOURI, un changement qui est quand même notable, c'est qu'on est passé à quatre jours, et que ces quatre jours font que l'organisation du temps périscolaire, l'articulation ne se fait évidemment plus de la même manière, puisque le temps d'apprentissage, d'éducation, ce qui est du ressort de l'Education Nationale, est plus long, forcément, puisqu'on ne travaille que sur quatre jours.

D'autre part, je l'ai dit, ça s'est fait en étroite concertation avec tout le monde, mais je l'ai dit aussi, ça a du sens, on ne peut pas s'adapter à chaque cas individuel. Chacun a un mode, une organisation de vie différente. La vocation de l'action publique, c'est de servir le plus grand nombre dans les meilleures conditions, c'est ce que je crois que nous faisons, mais on ne peut pas s'adapter à tous les cas individuels qui se présentent, avec des modes de vie qui sont complètement différents et des organisations personnelles totalement différentes.

Encore une fois, et je terminerai par là, on aura à nouveau cette concertation, comme on l'a régulièrement. Je rajoute aussi que nos services sont en étroite relation évidemment avec l'ensemble des éducateurs. Vous remarquerez qu'on n'a pas beaucoup de recul aujourd'hui puisque la rentrée date de 15 jours. Là aussi, on aura, comme on le fait habituellement, avec notamment les directeurs et directrices d'accueil de centres multisites, un débriefing avec eux sur ce que vivent aujourd'hui nos animateurs et on aura encore une fois, dans les semaines prochaines, une discussion et un dialogue qui restent permanents d'ailleurs avec tous les partenaires.

M. LE MAIRE : Je mets au vote ce rapport 40. Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il est adopté.

Je voudrais préciser aussi que les familles avaient été prévenues bien avant l'été, ils n'ont pas été mis devant le fait accompli.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 41

Reconduction du protocole d'accord de lutte contre l'habitat indigne sur la période 2018-2022 et adoption du règlement intérieur fixant le fonctionnement des Commissions Départementales de Lutte contre l'Habitat Dégradé

«**Mme Mina SEBBAH** : Le mal-logement fait courir de graves risques pour la sécurité et la santé des occupants. Souvent, ce sont les plus démunis qui sont confrontés à ces risques. Certains des logements attribués par les bailleurs sociaux aux plus démunis sont dans un état de délabrement avancé et n'ont pas fait l'objet de travaux de remise en état, même quand ces bailleurs ont conservé la caution versée par les anciens locataires.

J'ai été alertée dernièrement par plusieurs situations de ce type. Je donnerai des éléments au service Hygiène-Santé pour qu'il puisse informer la Commission sur ces situations et permettre de résoudre ces problèmes qui portent atteinte à la santé et à la sécurité des occupants.

M. LE MAIRE : Merci. Pour ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 42

Relations internationales - Nouvelle convention entre la Ville de Besançon et la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarque ? Des abstentions ? Des oppositions ? 2».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 43

Exercice 2017 - Rapport d'activités des services exploités en régie - Service de l'Eau

«**M. LE MAIRE** : Pas d'opposition, pas d'abstention ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 44

Exercice 2017 - Rapport d'activités des services exploités en régie - Service de l'Assainissement

«**M. LE MAIRE** : Pas d'opposition, pas d'abstention ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 45

Exercice 2017 - Rapport d'activités des services exploités en régie - Service de l'Assainissement non collectif

«M. LE MAIRE : Pas d'opposition, pas d'abstention ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 46

Avenant n° 1 à la Convention de prêt de la «mallette énergie» aux habitants du Grand Besançon et aux agents des trois collectivités (Ville, CAGB et CCAS) et de la CCDB

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarque ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 47

Convention de gestion et d'entretien de l'ouvrage d'art de rétablissement : pont
chemin des fonds de Chailluz

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, j'imagine ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 48

Renforcement de la stratégie cyclable piétonne de la Ville de Besançon - Mise en place d'un réseau participatif vélo/piéton

«**M. LE MAIRE** : Je passe la parole pour explication complète mais rapide à Marie ZEHAFF.

Mme Marie ZEHAFF : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération et la mise en place d'un réseau participatif s'inscrivent dans la continuité des politiques engagées depuis les années 2000, et réaffirment la volonté que nous avons d'améliorer le réseau cyclable et les déplacements doux.

Le plan national vélo présenté par le gouvernement est une avancée significative, bien que les moyens dégagés ne soient pas à la hauteur pour rattraper le retard que nous avons sur d'autres pays européens. En France, les déplacements en vélo représentent 3 % contre 10 % en Allemagne et 28 % aux Pays-Bas. Les collectivités doivent continuer à jouer un rôle pour augmenter la part modale du vélo dans les déplacements urbains et interurbains. Carine MICHEL a présenté le plan de déplacement personnel qui inclut le forfait mobilité, forfait qui verra le jour en 2019, et concourt bien entendu à augmenter la part modale du vélo dans les déplacements domicile-travail.

L'action qui a vu le jour sur la mobilité aujourd'hui devant la mairie pour accompagner nos agents vers la pratique du vélo montre notre volonté de relever cet enjeu écologique et sociétal en matière de mobilité, d'économie, à savoir qu'il y a trois millions de cycles vendus en 2016, d'attractivité du territoire, Besançon et son patrimoine est accessible directement par l'EuroVéloroute 6 et de santé publique et d'égalité des chances. Un ménage dépense en moyenne 4 300 € par an pour ses déplacements en voiture, soit 11 % de son budget global. Le vélo et la marche à pied sont des alternatives sérieuses pour gagner du pouvoir d'achat.

Je ne reviendrai pas sur les chiffres que vous avez cités, Monsieur le Maire, en matière d'utilisation des Vélocités et d'itinéraires cyclables qui ont été réalisés jusqu'à ce jour, mais je précise que, depuis 2014, c'est un peu plus de 4 kilomètres d'itinéraires cyclables par an qui sont aménagés, et 80 arceaux vélos qui sont posés par an. Pour la CAGB, au total depuis 2014, 30 kilomètres d'itinéraires cyclables ont été réalisés.

Permettre la mise en place d'une instance participative constituée de représentants d'usagers, de membres du CCH, d'acteurs économiques institutionnels contribuera, grâce à l'expertise de chacun, à consolider et à améliorer le réseau de déplacement piéton-cycle, à établir un diagnostic des usages et des attentes, et à s'inscrire dans une démarche préventive et éducative pour un meilleur respect de l'espace de chacun, à programmer des actions à mettre en place, à améliorer la communication en matière d'actions déjà menées : sécurité routière, visibilité des cyclistes. C'est aussi réaffirmer nos engagements auprès des citoyens en matière d'amélioration des conditions de vie et de santé pour tous, de lutter contre la pollution de l'air, et contre les nuisances liées aux déplacements motorisés, et la volonté de s'inscrire dans la construction d'une politique cyclable ambitieuse d'Agglomération.

M. LE MAIRE : Je crois que c'est une très bonne chose.

Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 49

Convention de partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Franche-Comté - Réflexion sur la mise en place d'un pâturage pour la gestion des pelouses sèches sur le réseau des collines de la Vallée du Doubs

«**M. LE MAIRE** : Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 50

Convention d'entretien des espaces verts entre la Ville, les bailleurs ou autres organismes sur le quartier de Planoise - Renouvellement pour l'année 2018 - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2018

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarque ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 51

Rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation - Validation du Projet Scientifique et Culturel - Lancement de la consultation, signature des marchés et demandes de subventions

«**M. Patrick BONTEMPS** : Je voulais rappeler l'importance de la rénovation de ce Musée de la Résistance et de la Déportation, un des points forts de la politique culturelle bisontine. Je veux rappeler bien sûr la réouverture du Musée en septembre l'année prochaine, la rénovation du bastion, l'agrandissement de La Rodia, et les 10 ans de l'UNESCO. Il y en a bien d'autres, mais ce n'est pas ça l'objet de mon propos.

Aujourd'hui, nous avons à voter pour valider ce projet scientifique et culturel. Il est indispensable de le faire pour permettre de lancer l'opération après acceptation par l'Etat de ce document, et donc aller chercher des financements qui permettront la réouverture et l'inauguration début 2022.

Aujourd'hui, les témoins vivants du cataclysme international que représente la Seconde Guerre mondiale sont rares. Hélas, l'actualité nous montre tous les jours que les clivages, les extrémismes, religieux ou non, restent présents et sont même toujours plus prégnants. La diffusion des négationnismes trouve avec l'outil numérique un essor important. Les idées homophobes, racistes, antisémites s'amplifient et se répandent. Nous avons donc le devoir et la responsabilité de trouver et de proposer des réponses adaptées à ces idées délétères.

La rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation constitue alors un geste fort et marque la volonté politique de notre Collectivité de transmettre l'Histoire, mais principalement d'œuvrer à l'éducation du plus grand nombre, et en particulier des plus jeunes.

Le Musée de la Résistance sera un Musée d'histoire et un outil citoyen. Témoigner, éduquer, transmettre, tels sont ses objectifs, sans oublier bien sûr la mission de centre de ressources de ce Musée.

Et donc, pour terminer, je voudrais citer Paul VALÉRY : *«L'histoire, je le crains, ne nous permet guère de prévoir, mais associée à l'indépendance d'esprit, elle peut nous aider à mieux voir»*.

Et je voudrais remercier bien sûr Marie-Claire RUET, Vincent BRIAND et toute son équipe pour la réalisation de ce document si important, et je vous invite vraiment à le lire et à vous en saisir, parce que c'est un outil indispensable dans le contexte géopolitique que nous connaissons aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Je voudrais remercier aussi François MARCOT qui était le précédent Président, un grand universitaire bisontin qui a fait un énorme travail à la suite de Denise LORACH. François MARCOT est vraiment quelqu'un qui a imprimé lui aussi sa marque.

Pour ce rapport, pas d'opposition, tout le monde est d'accord ? Pas d'abstention ?
2 abstentions.

M. Philippe MOUGIN : Parce qu'il y a les marchés.

M. LE MAIRE : Oui, d'accord».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 52

Restauration de l'Eglise Saint-Pierre - Lancement des études et signature du marché de maîtrise d'œuvre - Demandes de subventions

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarque ? Des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 53

**Travaux sur le site de la Citadelle et sur les fortifications classées UNESCO -
Poursuite de l'opération - Point financier et demandes de subventions**

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? 2».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 54

Marché de maintenance des systèmes de sécurité incendie de catégorie A et B de la Ville de Besançon, du CCAS et de la CAGB - Signature du marché

«**M. Laurent CROIZIER** : Je voulais juste poser la question à Monsieur MOUGIN, si un jour on arme les policiers municipaux, est-ce qu'il s'opposera à un marché pour acheter les armes de la Police Municipale ?

M. LE MAIRE : Ah je ne sais pas, vous verrez ça avec lui à la fin de la séance. Monsieur MOUGIN ne répondez pas, ce n'est pas sur le sujet. Non, le rapport 54, c'est hors sujet... c'est un petit peu provocateur, c'est sûr».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 55

Fourniture de matériaux de construction pour les ateliers - Résiliation et passation de marchés publics

«**M. LE MAIRE** : Monsieur MOUGIN, que voulez-vous dire ? Vous vous abstenez ?

M. Philippe MOUGIN : Je voudrais répondre qu'on a toujours agi de la même façon depuis quatre ans et demi. Je pense que M. CROIZIER devrait se réveiller et réfléchir de temps en temps. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on s'abstient pour les marchés. Alors pour la question qu'il a posée, ce sera exactement la même chose puisqu'on ne sera pas dans la commission d'appel d'offres, on ne s'opposera pas mais on s'abstiendra évidemment comme à toutes les autres. Voilà, ça sera logique. Comme le Musée de la Résistance, ça ne veut pas dire qu'on est contre...

M. LE MAIRE : D'accord, c'est clair.

M. Philippe MOUGIN : Évidemment, il faudrait être fou pour être contre. Je suis totalement pour. Vous savez, mon père a goûté les camps nazis, donc il faudrait être fou pour s'y opposer.

M. LE MAIRE : J'en connais d'autres, ici.

M. Philippe MOUGIN : Par contre, c'est une question de principe, on s'est toujours abstenu sur les marchés.

M. LE MAIRE : Ceux dont leur père ont connu les camps nazis, j'en connais d'autres, entre autres moi.

Donc pour ce rapport 55, vous vous abstenez les 2».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 56

Révision du Plan Communal de Sauvegarde - Information du Conseil Municipal

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarque ? Pas de question à poser ? Pas d'abstention ?
C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 57

Contrat de Ville - Appels à projets 2018 - 2^{ème} programmation

«**M. LE MAIRE** : Des questions ? Des abstentions ? 2. Des oppositions ? Je n'en vois pas».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 59

Vente par Néolia d'un local commercial rue Gabriel Gascon à Besançon

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Unanimité».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 60

Acquisition de murs commerciaux et résiliation d'un bail commercial, 6 et 8 rue Oudet

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 61

Acquisition à Mme Pauline KAYA et M. Thomas VEYSER - Alignement chemin des Dessus de Chailluz

«M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 62

Acquisition à la SCI de la Boucle - Alignement 10, rue de la Viotte - rue de l'Industrie

«**M. LE MAIRE** : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 63

Echange de terrains avec les Consorts SIMEON - Route de Franois

«**M. LE MAIRE** : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Questions n° 64 - 65 - 66 - 67 - 68 - 69

Urbanisation du secteur des Planches-Relançons - Lotissement communal des Montarmots

«**M. LE MAIRE** : Les 6 rapports suivants ce sont toutes des ouvertures à l'urbanisation du secteur des Planches-Relançons.

Anne VIGNOT, tu vas dire combien tu es satisfaite que ça avance ?

Mme Anne VIGNOT : Je vais expliquer qu'aujourd'hui, à Planoise, en fait, la LPO a fait savoir l'ouvrage qui est sorti sur les oiseaux de Franche-Comté. Ça permet d'illustrer aujourd'hui combien la question de la biodiversité est extrêmement un enjeu d'actualité. Il est urgent qu'on se mobilise sur ces questions-là et il faut absolument qu'on envisage que l'urbanisme du XXI^{ème} siècle s'inscrive pour qu'il soit compatible avec ces questions-là, bien sûr la question du climat, mais aussi la question de cette biodiversité du vivant que l'on doit absolument respecter.

Il est nécessaire aussi que l'on commence à se poser des questions beaucoup plus fines sur la question de l'urbanisation et la question des sols. On sait aujourd'hui combien il est urgent et important d'envisager que l'agriculture urbaine se développe, que les prairies, que les milieux naturels qui sont encore de qualité puissent continuer à vivre, étant donné les enjeux dont je viens de parler.

Je le dis parce qu'aujourd'hui les Planches-Relançons, c'est un dossier qui a fait l'objet déjà d'un certain nombre de débats dans le mandat précédent et dans ce mandat actuel. On voit se développer la construction de petites maisons en lisière de la Ville de Besançon, mais aussi, du coup, en lisière de la forêt qui nous côtoie. Donc ici on est sur quelque chose qui nous interpelle évidemment, qui doit vous interpeller, et si du coup il avait été question d'envisager que l'urbanisme qui est proposé dans la tranche 1 des Planches-Relançons puisse être dans une dynamique de dent creuse, on peut en discuter. En tout cas, nous ici, Europe Écologie Les Verts et le parti communiste, nous avons décidé qu'il était important...

M. LE MAIRE : Ah bon, vous aussi !

Mme Anne VIGNOT : ... qu'on dise combien cette urgence est d'actualité, il faut qu'on s'y attaque, et l'urbanisme de demain c'est celui qui s'empare de cet urbanisme-là, celui qui respecte des milieux qui sont encore extrêmement vivants et qui doivent le rester.

Donc je pense qu'il y a un enjeu à s'interroger sur les dents creuses au sein même de notre tissu urbain.

Je suis sûre aussi que les personnes qui ont envie de construire des petites maisons, des maisons performantes bien sûr, parce que là on verra que ce sont des projets performants au niveau énergétique. Ces projets-là doivent se faire dans d'autres lieux que sur les zones qui se conquièrent au niveau de la lisière.

M. LE MAIRE : Merci, alors là il y aura un vrai débat, parce que moi, je veux bien -je ne dis pas ça pour toi- mais que certains qui viennent de leurs petites maisons, veulent entasser les autres dans des tours, ça, je veux bien. Je ne dis pas ça pour toi, je sais où tu habites.

Mais simplement, il faut aussi savoir une chose : oui, il faut préserver la biodiversité, c'est nécessaire, mais on pourrait préserver la biodiversité et préserver aussi la qualité de vie. Parce que ça veut dire quoi ce que tu dis ? Ça veut dire que vos petites maisons, allez les construire à l'extérieur. Si, c'est : allez les construire à l'extérieur, dans la périphérie, c'est-à-dire tôt le matin : *«le matin, venez sur Besançon avec vos bagnoles, bilan carbone, repartez le soir avec vos voitures, bilan carbone»*, et aussi on dépeuple cette Ville.

Je crois que quand on gère une Ville, j'ai toujours dit, et je continuerai à le dire, il faut que ce soit équilibré. Il ne s'agit pas de faire n'importe quoi, c'est terminé le temps où il y a la maison dans la prairie avec 10 ou 20 ares autour, ça c'est terminé. Mais je crois qu'il y a des modes d'habitat maintenant qui ne sont d'ailleurs pas plus consommateurs -j'en ai déjà parlé avec l'Urbanisme- en habitat vertical qu'en habitat de ville bien organisé.

Si dans cette Ville, on veut continuer à ce qu'il y ait des gens qui y vivent, qu'il y ait des familles, il faut qu'il y ait un habitat diversifié et que chacun s'y retrouve, que si on veut vivre dans une petite maison avec 1 are de terrain ou 2 ares de terrain autour, on puisse le faire, qu'on ne soit pas obligé d'aller habiter dans la périphérie. C'est quoi ces façons de dire les choses.

On est une capitale française de la biodiversité, il y a 3 000 hectares dans la forêt de Chailluz. On peut respecter la biodiversité et faire en sorte que, effectivement, quand même, si on veut construire une maison avec sa famille sur Besançon, on ne soit pas obligé d'aller faire 10 ou 15 km.

Moi, là je ne suis pas du tout d'accord avec cette analyse-là, mais Anne le sait, on a déjà eu l'occasion d'en parler, on ne va pas lancer le débat là-dessus mais il faut que ça soit équilibré. Pendant un temps, on a trop, par exemple avec cette histoire de la ceinture verte de Besançon où il fallait 20 ares ou 30 ares pour bâtir une maison, on a complètement stérilisé une zone et on a beaucoup de population qui est partie à l'extérieur. Donc maintenant il faut trouver d'autres solutions, parce que quand même..., qu'on ne m'oblige pas à dire certaines choses.

Mme Anne VIGNOT : Je veux juste revenir sur un constat scientifique qui démontre que nous sommes, en ce moment, en train de perdre le vivant qui nous fait nous-mêmes vivre.

M. LE MAIRE : Oui, d'accord là-dessus, oui, oui, d'accord.

Mme Anne VIGNOT : Nous sommes en interaction en permanence avec les milieux naturels. Il faut qu'aujourd'hui on propose, sur la Ville de Besançon, pour que ce soit une ville qui soit encore une cité verte, il faut qu'on envisage un autre type de dynamique au niveau de l'urbanisme. Moi je suis ravie de savoir aujourd'hui que par exemple, Saint-Vit est aujourd'hui dans notre territoire et les personnes de Saint-Vit vont pouvoir bénéficier d'un déplacement qui va être plutôt sain en matière de déplacement.

Par contre, des gens qui vont habiter en périphérie de la Ville de Besançon, eux, ne bénéficieront pas forcément des transports en commun qui leur permettront d'éviter de prendre leur véhicule, et du coup d'être à ce bilan carbone.

Donc aujourd'hui, l'urgence c'est bien la question de la biodiversité, des sols, des sols agricoles, et évidemment on est aussi sur une question aujourd'hui fondamentale, c'est que notre forêt est en grande crise sanitaire, nous devons donc y apporter énormément de soins et ce sera un débat qui sera porté ici aussi bientôt.

M. LE MAIRE : Mais le débat sur la forêt, ce n'est pas une question entre nous, le débat sur la forêt, effectivement, qu'on y apporte du soin, mais si elle est malade, il faut la soigner. Mais ce n'est pas ça le débat. Le débat, c'est sur les formes d'habitat qu'on a à Besançon. Et je te donnerai les chiffres comme quoi un habitat collectif consomme pratiquement autant d'espace qu'un habitat...

Mme Anne VIGNOT : Ça dépend sur quel sol.

M. LE MAIRE : Ça dépend sur quel sol. Et il ne faut pas exagérer quand même, qu'on ne me fasse pas dire que la biodiversité ce n'est pas important, qu'on doit construire n'importe où, ce n'est pas important. Je n'ai jamais dit ça. J'ai dit qu'il faut trouver des solutions qui satisfassent tout le monde. Je ne veux pas que des personnes qui veulent vivre avec leur famille dans une maison partent toutes à la périphérie. Mais ça on en discutera, il y aura un débat là-dessus, et puis peut-être qu'on ne sera pas d'accord, ça peut arriver qu'on ne soit pas d'accord sur ce sujet-là.

Nicolas BODIN, et ensuite, on passe au vote, on ne lance pas le débat là-dessus ce soir. Vous n'êtes pas d'accord, Monsieur OMOURI ?

M. Michel OMOURI : Ah non, je suis d'accord avec vous.

M. LE MAIRE : Tout arrive alors !

M. Jacques GROSPERRIN : Ça annonce des débats de municipalité.

M. LE MAIRE : Ah non, pas de municipalité du tout, non. Ce n'est pas un débat de municipalité, non, je ne suis pas d'accord avec vous. Monsieur GROSPERRIN... vous n'allez pas recommencer quand même ?...

M. Nicolas BODIN : Simplement, sur la politique d'urbanisme de la Ville, pour ma part, j'essaie quand même de toujours défendre les mêmes idées...

M. LE MAIRE : Ah c'est bien !

M. Nicolas BODIN : ...à la fois à la Ville, à l'Agglo, et également au SCOT. Et au SCOT, depuis plusieurs années vous m'entendez dire que le périmètre n'est pas le bon et qu'on est en train de créer une concurrence déloyale, notamment comme des communautés de communes comme Jura Nord ou celle du Pays Riolais. Donc le problème n'est pas interne à la Communauté d'Agglo du Grand Besançon, il est aux frontières de cette Communauté d'Agglo du Grand Besançon. Et on se rend compte notamment qu'il y a énormément de déplacements en terme de voitures qui ont lieu le matin ou le soir, et que les entrées de Besançon sont extrêmement embouteillées. On a un objectif qui est de créer 500 logements par an sur la seule Ville de Besançon, simplement pour maintenir la population de Besançon.

Donc créer 500 logements par an sur Besançon, on peut le refaire en reconversion sur des sites comme Viotte ou Vauban, mais parfois, parce qu'on n'a pas d'autres choix, on est obligé d'être en extension urbaine.

Donc la phase dont on parle là, c'est la première des trois phases des Planches-Relançons. C'est une phase qui est une dent creuse de 40 logements. Il y a 50 % de ces logements-là qui seront à caractère social ou public, et l'objectif c'est de réussir à attirer des familles avec enfants sur la seule Ville de Besançon, alors que pour l'instant la démographie de la Ville de Besançon est plutôt portée à la fois par les étudiants et à la fois par les personnes de plus de 65 ans.

Donc moi je veux bien qu'on réserve des zones comme les Vallières qui sont des zones vertes et qu'il faut absolument protéger, mais à un moment, il faut construire. Donc cette concurrence-là, ces gens qui viendront habiter à Besançon, ils n'iront pas habiter dans le Pays Riolais ou aux frontières de la Communauté d'Agglo du Grand Besançon. Et c'est ce débat-là.

Donc moi je souhaite que l'on densifie sur la Ville de Besançon, mais alors vous serez gentil de m'indiquer à quel endroit il faudra densifier.

M. LE MAIRE : Bien sûr, mais tu as totalement raison Nicolas par rapport à ça. Et il faut faire vivre. Demain par exemple, le secteur des Planches-Relançons, on est tous ici en train de dire qu'il faut revitaliser le secteur Est, il faut y remettre de la vie, il faut y remettre des familles, il faut qu'il y ait des enfants qui aillent dans les écoles, qui aillent au collège, qui aillent au lycée là-bas. Il faut qu'on continue à construire là-bas, sur l'Est de Besançon. On ne va pas tout mettre là-bas à 5 ou 10 kilomètres, le matin, allez aux entrées de Ville, regardez les entrées de Ville et imaginez le nombre de tonnes de CO₂ qu'on est en train de produire en entrée de Ville ! C'est quand même bien aussi d'être proche de son lieu de travail, et si on travaille sur Besançon, d'habiter sur Besançon.

Et je rappelle aussi que demain, en matière de recette pour les collectivités, la Taxe habitation, même si elle n'existe plus, sera compensée par autre chose et ce sera un moyen aussi d'avoir des recettes.

Mme Anne VIGNOT : Ça n'a rien à avoir.

M. LE MAIRE : Mais si que ça a à voir.

Mme Françoise PRESSE : Oui, je voulais rappeler notre positionnement depuis le mandat précédent, c'est que nous sommes contre l'étalement urbain, même si toutefois, là, dans ce programme, la phase qui est concernée propose un habitat social intéressant et assez vertueux d'ailleurs, et qu'on aurait pu voir s'installer par exemple aux Vaîtes. Nous n'avons pas besoin d'étalement urbain pour faire ce genre de programme sur les parcelles qui sont actuellement urbanisables.

Je rappelle aussi que les sols ont une certaine valeur agronomique qui a été étudiée au niveau du SCOT, qu'on a déjà stérilisé un terrain aux Vaîtes à forte valeur agronomique, que cette fois-ci on est sur des valeurs moyennes, en particulier sur les phases 2 et 3, et donc pour ces raisons-là qui sont les mêmes que Anne, nous ne voterons pas cette phase 1 et nous ne voterons pas les phases 2 et 3 suivantes, puisque la phase 2, je sais, est déjà en concertation actuellement, je ne sais pas si on nous l'a présentée, mais il y a quand même une enquête sur cette phase 2.

Voilà les raisons pour lesquelles nous continuerons...

M. LE MAIRE : Vous ne voterez pas, oui.

Mme Françoise PRESSE : ... à nous abstenir sur cette zone des Planches-Relançons.

M. LE MAIRE : Vous en avez tout à fait le droit.

Mme Françoise PRESSE : Je rappelle aussi qu'on est en révision du SCOT, que des annonces ont été faites au niveau national de ne plus aller sur de l'étalement urbain et de préserver tout le foncier agricole sur les territoires. Donc même si on a décidé, à un moment, de mener une politique, compte tenu du réchauffement climatique et des enjeux à mener maintenant, on peut aussi modifier nos politiques pour les phases 2 et 3.

M. LE MAIRE : Il y aura un débat, et la démocratie c'est celui qui l'emportera qui imposera sa règle.

M. Pascal BONNET : Je voudrais dire, c'est un débat majeur quant aux choix qu'on veut faire en matière de développement de notre territoire. Je rejoins ce qu'a dit Nicolas BODIN, on a un SCOT et on va dans la logique du SCOT, mais je rejoins aussi ce qu'a dit Michel OMOURI tout à l'heure, même si vous sembleriez surpris. C'est un débat majeur, mais c'est aussi manifestement un débat interne à votre Majorité, et qui devrait être réglé avant le Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Écoutez, Monsieur BONNET, vous êtes toujours le même, agréable, sympathique et tout, mais vous voulez toujours vous occuper de... réglez vos problèmes entre vous.

M. Michel OMOURI : Mais il n'y a pas de problème.

M. LE MAIRE : Ah non, pensez-vous, tiens ! Ah, non, il n'y a pas de problème entre vous ! Très bien, eh bien écoutez, s'il n'y a pas de problème entre vous c'est très bien comme ça. Oui, écoutez, vous êtes une grande famille, eh bien nous aussi nous sommes une grande famille, que chacun s'occupe de ses problèmes et ça ira bien.

Je mets au vote, un vote bloqué, rapports 64 à 69.

Quels sont ceux qui s'opposent ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 19 abstentions.

J'ai cru que vous étiez d'accord avec moi, Monsieur OMOURI.

M. LE MAIRE : J'ai cru que vous étiez d'accord avec moi.

M. Michel OMOURI : Ce que vous faites, vous présentez un projet, le vôtre et le sien... (inaudible).

M. LE MAIRE : Ah oui, d'accord...».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 70

Aide à l'accèsion à la propriété de logements neufs pour les ménages primo-accédants - Prolongation du dispositif

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 71

Aide à l'accèsion à la propriété de logements neufs pour les ménages primo-accédants - Attribution de subvention à M. ROBELIN Benoît et Mme LENOTTE Charlotte

«M. LE MAIRE : Pas de remarque ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 72

Projet de reconversion du site de la caserne Vauban - Convention d'accompagnement sur le suivi de travaux en vue de l'intégration des espaces aménagés dans le domaine public

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions, des abstentions ? C'est adopté.

M. Pascal BONNET : Dans la continuité des débats antérieurs sur Vauban...

M. LE MAIRE : Vous vous abstenez ? Combien êtes-vous à vous abstenir sur Vauban ? 9».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 73

Subventions à des associations sportives

«**M. Philippe MOUGIN** : On votera pour mais je m'abstiendrai, je ne pourrai pas voter pour l'ASTB.

M. Ludovic FAGAUT : On votera pour également, mais je voudrais quand même intervenir sur ce dossier parce qu'il est quand même un petit peu symptomatique de la politique sportive de la Ville, et j'ai pu le dire aussi en Commission.

Sur le deuxième point qui est la présentation du projet, on va accompagner une athlète qui est en préparation pour les championnats d'Europe d'athlétisme de Berlin. Très bien, soit, il n'y a pas de souci qu'on puisse accompagner des athlètes, mais j'ai l'impression que je découvre un petit peu ce style de politique au niveau de la Ville, parce que, en tout cas ce qu'on a pu nous apporter comme élément en Commission, c'est que cette personne travaillait durant l'été et que c'était un petit peu compliqué pour elle de s'entraîner, donc on l'accompagne.

Avons-nous cette politique vis-à-vis de l'ensemble des athlètes qui préparent différents championnats d'Europe ou du monde, qu'ils soient judokas, kayakistes, lutteurs ou autres ? Donc je suis un petit peu surpris de cette façon de mener la politique sportive qui, j'ai l'impression, se fait au cas par cas.

M. Abdel GHEZALI : Alors oui, c'est vous qui dites que la politique sportive se fait au cas par cas. Non, on a un cadre, on a des contrats de développement sportif, on a des critères en lien avec l'Office Municipal des Sports présidé par M. MOREL.

Néanmoins, quand on est sollicité par une athlète qui n'est pas sur liste ministérielle, mais en même temps on a été sollicité directement par le club ; je vous annonce quand même que la subvention qu'on vous propose ce soir est à hauteur de 700 €, et comme vous l'avez rappelé, c'est une athlète qui fait des études de kinésithérapie, et qui en même temps travaillait l'été et qui aurait pu se qualifier pour les championnats d'Europe. Donc on a été sollicité par le DSA. Alors, pour répondre à votre question : «Est-ce que on réagit de la même manière pour les autres ?». Oui quand on est sollicité. Par exemple pour les kayakistes, ils sont sur liste ministérielle. Quand c'est sur liste ministérielle, on les accompagne. Alors après ce n'est peut-être pas votre vision et votre manière de faire, mais pour être réactif on peut être, dans l'année, à 3-4 sportifs qui sont dans ce cadre-là.

Alors oui, on assume et on est réactif et on a répondu au DSA par rapport à cette sollicitation, c'est-à-dire que le club prend à sa charge 700 ou 1 000 €, je crois, et la Ville de Besançon accompagne le DSA, plus précisément cette athlète, pour lui permettre, comme vous l'avez rappelé, de faire des études de kinésithérapie ; elle travaillait l'été et ça l'empêchait, si elle travaillait l'été, de préparer au mieux ses activités.

M. Jacques GROSPERRIN : L'ANDES, Association Nationale des Élus en Charge du Sport, a pris récemment une position très forte et très claire en disant que les communes ne pourront plus assumer, en tout cas à elles seules, les dépenses liées au sport.

Alors, à la suite des différentes annonces en matière budgétaire pour le sport français, quelles sont les orientations qu'on peut avoir ? Ça c'est une question vis-à-vis des associations en tout cas et vis-à-vis de la Ville de Besançon. Et quels secteurs vont être touchés plus particulièrement par les désengagements de l'Etat dans le sport pour tous, vous l'avez entendu, jusqu'alors. Et est-ce que vous acceptez, comme le dit l'ANDES, que le sport devienne la variable d'ajustement de la politique sportive ?

M. LE MAIRE : Abdel, tu veux répondre ? Les sports, c'est toi non ?

M. Abdel GHEZALI : Oui, les sports, mais c'était une question... Moi, je partage ce qui vient d'être dit, c'est-à-dire que l'ANDES, l'Association nationale, au regard des annonces qui nous sont faites aujourd'hui par rapport au Ministère des Sports, qui je le rappelle, 450 M€, et il y a apparemment 30 M€ qui seront grevés avec des postes qui nous toucheront directement au niveau des communes. Evidemment que cette annonce n'est pas la bienvenue pour nous, et donc, sur ce sujet-là, on attendra de voir précisément comment ça va se décliner sur le territoire, mais en tout cas on est contre cette annonce qui est faite au niveau du gouvernement. En tout cas, j'espère qu'ils reviendront sur leur position.

M. LE MAIRE : Bien, merci. Donc des oppositions par rapport à ça ? Des abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 74

Subventions à des associations culturelles - Deuxième attribution 2018

«**M. LE MAIRE** : Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 75

La Rodia - Extension de la jauge de la grande salle - Amélioration de l'acoustique - Cession de matériel et attribution d'une subvention d'équipement

«**M. LE MAIRE** : 250 places de plus. Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 76

Congrès - Attribution de subventions - 5^{ème} répartition au titre de l'année 2018

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 77

Vie étudiante - Subventions Rentrée étudiante

«**M. LE MAIRE** : Pas de question ? Pas d'opposition ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 78

Education - Subvention à des associations

«**M. LE MAIRE** : Pas de question ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 79

Vie des Quartiers - MJC Palente Orchamps - Attribution d'une subvention d'investissement complémentaire

«M. LE MAIRE : Des abstentions, des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 80

Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) - Versement des soldes de subventions 2017

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 81

Vie Associative - Deuxième attribution de subventions2018

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions, des abstentions? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Question n° 82

Vie Associative - Subvention exceptionnelle à l'association Protection Civile

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

83 - Motion déposée par l'ensemble des Groupes politiques de la Majorité municipale - Situation de l'UNRWA et des réfugiés palestiniens, spécialement au sein du camp d'Aqabat Jabr

«**M. LE MAIRE** : Voici maintenant une motion déposée par l'ensemble des groupes politiques de la Majorité municipale. Abdel, si tu veux bien la lire.

M. Abdel GHEZALI : Lecture de la motion.

M. LE MAIRE : Merci, donc je vais mettre au vote cette motion.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Quels sont ceux qui votent contre ?

Monsieur MOUGIN, il n'y a pas de prise de parole... Vous me permettez d'aller jusqu'au bout... Merci.

Donc il n'y a pas d'abstention, il n'y a pas de vote contre. 13 élus ne participent pas au vote» Cette motion est donc votée».